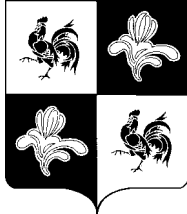


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



25 novembre 2005

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

PROJET DE DÉCRET

**contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses de la Commission
communautaire française pour l'année budgétaire 2006**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIERES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles par Mme Anne-Sylvie Mouzon	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire par M. Mohamed Azzouzi.	17
3. Rapport fait au nom de la commission de la Santé par M. Rachid Madrane	47
4. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Nadia El Yousfi	85

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles
par Mme Anne-Sylvie MOUZON

SOMMAIRE

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales	4
2. Discussion générale et examen des tableaux partim pour ce qui concerne les relations internationales	4
3. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement	6
4. Discussion générale et examen des tableaux partim qui concernent la fonction publique, l'administration et la politique générale	8
5. Avis	13
6. Lecture et approbation du rapport	13
7. Annexes	14

Membres présents : MM. Stéphane de Lobkowicz (supplée M. Francis Delpérée), Serge de Patoul (supplée Mme Caroline Persoons), Christos Doulkeridis (président), André du Bus de Warnaffe, Mme Julie Fiszman, M. Didier Gosuin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Alain Zenner.

Membres absents : M. Francis Delpérée (suppléé), Mmes Nathalie Gilson (excusée), Caroline Persoons (suppléée).

Ont également participé aux travaux : Mme Dominique Braeckman, MM. Ahmed El Ktibi, Bertin Mampaka Mankamba (députés), M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement), Mme Françoise Dupuis (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, en sa réunion du mercredi 23 novembre 2005, a examiné le projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005, le projet de règlement contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005, le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006 et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006, pour ce qui concerne ses compétences.

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales

La Commission communautaire française tient à affirmer son existence comme entité fédérée, y compris sur le plan international. La ministre a eu l'occasion de présenter récemment devant la commission du Budget les grands axes de l'action de la Commission communautaire française en ce domaine [voir doc. 33 (2005-2006) n° 2].

Le budget soumis aujourd'hui est le support indispensable à cette politique, il présente une grande stabilité par rapport à celui de 2005.

Une dotation au CGRI de 232.000 € doit permettre à cette institution de gérer pour compte de la Commission communautaire française les accords de coopération où elle est partie prenante. Ces accords de coopération avec des pays tiers visent à mettre en valeur les spécificités de la Commission communautaire française dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, au sens large, comme dans le domaine de l'expertise sociale.

30.000 € sont consacrés au financement de la part de la Commission communautaire française dans la redevance annuelle liée à l'immeuble situé à Paris. La fin des travaux est prévue avant la fin de l'année. La Commission communautaire française y disposera d'un bureau équipé.

Structure relais du dispositif fédéral « Annoncer la Couleur », la Commission communautaire française poursuivra la sensibilisation des jeunes francophones bruxellois aux relations Nord-Sud. Afin de stabiliser les programmes de ce dispositif, la convention avec le fédéral est en révision pour permettre un financement du dispositif non plus annuel mais sur deux ans.

Les obligations liées à la convention établie entre la Commission communautaire française, le CGRI et l'Alliance fran-

çaise de Bruxelles-Europe sont maintenues à travers le soutien du Centre européen de Langue française chargé de l'organisation des activités de promotion, au plan international, de la dimension francophone de Bruxelles.

Il faut constater une légère augmentation des moyens consacrés aux projets et aux associations qui devrait permettre de mieux répondre aux demandes existantes.

Avant d'entamer la discussion générale, la ministre annonce qu'elle dépose un amendement technique entre les allocations budgétaires 30.00.12.01 et 30.00.01.01.

En effet, la diminution consécutive à la prise d'un arrêté de redistribution n'aurait pas dû être pris puisque l'administration avait entre-temps liquidé le montant.

Il est indispensable de corriger cette erreur afin de rendre possible le projet d'ajustement 2005.

2. Discussion générale et examen des tableaux partim pour ce qui concerne les relations internationales

M. Didier Gosuin (MR) constate que le budget est une reproduction de celui de l'année passée. Il ne s'agit pas d'un reproche.

Il demande sur quel montant porte l'amendement technique et quelle en est la raison.

A propos du CIVA, il rappelle que des membres de la majorité ont émis, à plusieurs reprises, l'idée de vendre le bâtiment. La ministre du Budget a considéré, lors du second ajustement, qu'il s'agissait d'une piste à étudier.

Lors de la discussion générale du budget, des membres de la majorité ont redit que cette piste devait être poursuivie et la ministre du Budget n'a pas fermé la porte. Quelle est la position de Mme Dupuis sur le sujet ?

M. Stéphane de Lobkowicz (cdH), rappelant que l'essentiel du budget est constitué des 232.000 € transférés au CGRI, souhaite connaître l'implication du cabinet de la ministre ainsi que de son administration dans la définition de la politique internationale et dans le contrôle des objectifs décidés.

Y a-t-il une influence de la Commission communautaire française au niveau du CGRI ? La Région bruxelloise a-t-elle son mot à dire dans la définition de ces politiques ?

Faisant référence à l'AB 33.01 et aux activités 0 et 1, M. Serge de Patoul (MR) se demande quelle utilisation en a été faite en 2005.

Des associations ont-elles été désignées explicitement ? Qu'en est-il pour l'activité 1 dans laquelle il est question de projets ponctuels ?

Pour ce qui est de l'article 33.01, il s'interroge sur la raison de l'augmentation de 10 % constatée.

Mme Julie Fiszman (PS) souhaite des éclaircissements quant à l'AB 30.01 de la division 30.

M. Didier Gosuin (MR) déduit de l'amendement qu'en 2005, l'AB 30.00.01.01 est ramenée au montant de l'ajusté 2004, soit 98.000 €. Or, un montant de 120.000 € est à nouveau fixé à l'initial 2006.

A quoi sera consacré ce différentiel de 22.000 € ?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) considère que la présence de Bruxelles à la Communauté française à Paris au sein des institutions ne paraît pas aisée.

La ministre a-t-elle des informations complémentaires sur l'équilibre général qui se crée au boulevard Saint-Germain, sur la place que la Commission communautaire française peut y prendre, sur les relations qu'elle entretient avec les instances y installées ?

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) signale que, concernant le CIVA, elle ne peut répondre que par la négative. Il n'y a pas eu de concertation avec et au sein de la Commission communautaire française pour la vente du CIVA.

La ministre n'a pas l'intention d'aborder cette problématique en ce sens. Une concertation sera menée pour que les choses soient claires. Ses relations avec le CIVA sont excellentes. Les associations qui y sont abritées réalisent de l'excellent travail. Ce point n'a jamais été discuté au Gouvernement et n'entre pas dans un quelconque projet d'assainissement des finances de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations de la ministre avec le CGRI sont excellentes. Elle connaît M. Swinen de longue date. La Commission communautaire française ne dispose que d'un tout petit créneau dans le système.

Le CGRI est une lourde machine qui, évidemment, s'appuie de façon plus importante sur la Région wallonne que sur la Commission communautaire française.

Des propositions avaient été faites par le CGRI qui concernaient la Commission communautaire française, elles n'ont pas été retenues. La ministre entend privilégier le travail de fond, en termes de relations internationales, fondé sur les spécificités de la Commission communautaire française.

Les accords signés s'inscrivent dans les créneaux fixés par le Gouvernement et résultent de relations directes avec les partenaires. Par exemple, la Commission communautaire française a envoyé deux opérateurs sociaux en Roumanie, Bruxelles ayant une réputation mondiale en matière d'intervention sociale.

Lorsque les délégués Wallonie-Bruxelles sont venus à Bruxelles dans le cadre de leur journée diplomatique, la ministre a décroché quelques contributions utiles de leur part tout en vendant l'expertise de la Commission communautaire française dans les domaines exportables.

Les relations avec le CGRI se passent donc très bien mais elles se confinent dans ce que permet le budget de la Commission communautaire française.

Pour répondre à M. de Patoul, la ministre annonce que seront vérifiés les chiffres qui pourront lui être fournis. Il est cependant trop tôt pour l'informer sur les projets auxquels sera consacrée une légère augmentation du crédit de subventions aux associations pour l'année 2006.

L'associatif culturel sur Bruxelles est bien établi, on peut compter plus de 400 intervenants et 399 d'entre eux voudraient mener une activité internationale.

En ce qui concerne les 22.000 € pointés par M. Gosuin, il s'agit de non-dépenses suite au fait que la secrétaire de l'Alliance française a été malade et son traitement a été pris en charge par un organisme assureur. Une autre personne a été engagée. Le battement entre les deux situations couvre une partie du montant de 22.000 €, l'autre partie représentant la prise en charge par la Commission communautaire française du traitement de la coordinatrice du programme «Annoncer la couleur». En fonction des dates de conventionnement, cette personne n'a pris ses attributions qu'au mois de mars. Il n'a pas fallu la payer les trois premiers mois de l'année 2005.

Le total du transfert est de 8.000 € consacrés à l'achat du mobilier pour les bâtiments du boulevard Saint-Germain à Paris. La ministre n'a pas encore eu de contacts avec les responsables dudit bâtiment, ni même avec le nouveau délégué Wallonie-Bruxelles à Paris.

La Commission communautaire française aura l'occasion de mieux participer aux activités développées sur place lorsque son service sera installé, c'est-à-dire très bientôt.

Selon M. Didier Gosuin (MR), la Région bruxelloise, en la personne de l'attaché économique et commercial, a rejoint le bâtiment. Il s'agit d'une belle synergie.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) s'étonne de cette affirmation et prendra des renseignements.

Selon M. Eric Tomas (PS), il s'agit des attachés économiques et commerciaux de la Région wallonne.

M. Didier Gosuin (MR) souhaite, dans ce cas, que soit menée une réflexion afin de dégager une économie.

M. Eric Tomas (PS) souligne que l'attaché économique et commercial de la Région bruxelloise est toujours localisé à

l'ambassade de Belgique. La Région bruxelloise ne participe en rien au financement du bâtiment du boulevard Saint-Germain et il n'y a donc pas de raison que son attaché économique et commercial vienne s'y installer.

M. Didier Gosuin (MR) estime cette situation regrettable. Il y avait là une occasion de poser une synergie.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) informe la commission qu'elle se penchera sur le problème afin de dégager une philosophie dont elle informera la commission.

M. Didier Gosuin (MR) déclare qu'il serait préférable que la Région bruxelloise intervienne dans des frais communs autour du CGRI, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française que dans des frais à partager avec l'Etat fédéral.

M. Stéphane de Lobkowicz (cdH) se félicite de l'accueil et des soins dont a pu profiter une délégation du cdH en déplacement à Prague. Il se réjouit du professionnalisme affiché par le CGRI à cette occasion.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) estime que de son expérience avec le CGRI et au sein de celui-ci, les relations entre entités se déroulent de la meilleure manière qui soit.

3. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement

Examen du budget de la Politique générale

En ce qui concerne les crédits de politique générale, le ministre déclare poursuivre, en 2006, la même politique que celle développée en 2005.

Prioritairement, il contiendra les associations francophones bruxelloises qui prennent le parti de développer des projets pouvant relever de plusieurs compétences de la Commission communautaire française et dont l'aura dépasse le seul niveau communal. A travers ces subventions, il assurera davantage de cohérence par rapport aux politiques francophones développées en Région de Bruxelles-Capitale.

Son action ne se limite pas au seul soutien aux initiatives. Il estime fondamental de préserver et de renforcer les liens politiques qui unissent la Commission communautaire française à la Communauté française mais aussi aux autres instances politiques, comme le fédéral.

Cela passera notamment par une contribution collégiale aux frais de fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant, cela passera aussi et de manière plus fondamentale par l'élaboration d'un pacte associatif avec la Région wallonne et la Communauté française, où la Commission communautaire française n'aura de cesse de mettre en

exergue les spécificités de l'associatif francophone bruxellois.

Examen du budget de la Fonction publique

« *Dynamiser les structures, leur donner les moyens d'un fonctionnement optimal, améliorer les différentes collaborations tant en ce qui concerne le management, l'encadrement et la communication, dans un souci d'assurer une cohésion d'ensemble, édicter des règles minimales de conduite et exercer le contrôle de qualité et le respect des normes constituant, pour le ministre-président du Collège, une perspective indispensable à l'organisation du service public* », voilà ce qui avait été dit il y a un an, lors de la confection du budget 2005.

Un an après sa prise de fonctions, le ministre-président réaffirme son souhait de voir les Bruxellois francophones disposer d'une administration performante, dynamique et proche des personnes pour qui elle travaille.

L'élaboration d'une nouvelle structure des services de l'administration, intégrant l'IFPME, permettra à la Commission communautaire française de gagner en efficacité. Sa mise en place entraînera l'examen de l'adéquation du cadre du personnel avec les besoins des différents services et, le cas échéant, son adaptation.

D'autres dossiers sont encore à l'examen, notamment celui de rendre la collaboration avec les fonctionnaires dirigeants et le Conseil de direction encore plus efficace.

Personnel

En ce qui concerne les fonctionnaires et agents, quatre réserves de recrutement de niveau 1 ont été constituées, par SELOR, au cours de l'été 2005. Elles permettront de recruter, après organisation d'épreuves complémentaires, non seulement des attachés mais également des médecins, des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs industriels ainsi que des psychologues.

Parmi les 220 lauréats de la réserve de niveau 2, 43 ont déjà été admis au stage ou nommés à titre définitif.

Une trentaine d'emplois de niveau 3 ont été ou seront prochainement pourvus.

En résumé, plus de 50 emplois, tous niveaux confondus, ont été déclarés vacants en 2005. Ce processus de statutarisation sera bien évidemment poursuivi en 2006.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger les possibilités de carrière qui sont offertes au sein de l'administration. Parmi ces possibilités, il convient de pointer l'examen d'accession au niveau 1 qui permet aux fonctionnaires de monter dans la hiérarchie. La réussite de cet examen d'accession au niveau 1

a permis à 3 agents de niveau 2 ou 2+ d'être promus au grade d'attaché (niveau 1).

Qui dit examen, dit également formation. Les formations organisées par l'administration en vue des examens d'accès au rang 35, d'une part, et de promotion au niveau 2, d'autre part, sont en cours. Nul doute qu'elles fourniront une aide non négligeable aux candidats.

Formation

La formation est un élément important dans la carrière d'un fonctionnaire. Le ministre-président déclare y accorder toute l'importance nécessaire. Concrètement, outre les formations générales, dispensées de manière récurrente, telles que des formations à l'écrit administratif ou dans le domaine informatique, une attention particulière est donnée à la formation des agents chargés de l'évaluation des stagiaires ou des agents statutaires. Une évaluation réalisée avec ordre et méthode est en effet gage d'efficacité générale pour toute l'administration.

Statut

L'administration a reçu instruction de rassembler dans un seul texte les diverses réglementations applicables au personnel en matière de statut administratif ou pécuniaire.

Ceci en permettra une lecture et une compréhension plus aisée pour tout le monde. Une fois ce travail accompli, le ministre-président étudiera la possibilité d'y apporter des modifications en vue d'une plus grande cohérence avec le statut des autres agents régionaux.

Bien entendu, ainsi qu'il l'a déjà signalé lors de la déclaration de politique générale du 21 octobre dernier, les nouvelles dispositions statutaires continueront à respecter le principe de l'égalité des chances et de non discrimination, et ce tant à l'embauche qu'au cours de la carrière.

Service social

Il y a un an, il s'était engagé à finaliser le comptage plus précis notamment en ce qui concerne les agents pensionnés.

Aujourd'hui, c'est chose faite et le ministre-président propose d'augmenter substantiellement la dotation accordée au service social. En effet, le montant de la dotation est calculé sur la base du nombre de bénéficiaires multiplié par un montant forfaitaire. A la Commission communautaire française, ce montant s'élevait à 185 € alors qu'à la Région il est fixé, depuis plusieurs années, à 223 €. En 2006, c'est ce dernier montant qui servira de base au calcul de la dotation.

En outre, le service social offre aux agents, parmi d'autres avantages, la possibilité de souscrire une assurance hospi-

talisation tant pour les agents que leur famille, à charge pour eux de payer une petite quote-part, le reste étant à charge du service social. Or, le montant de cette assurance va augmenter de façon très importante à partir de 2006. C'est pourquoi il a été décidé d'octroyer un montant supplémentaire au service social de manière à diminuer sensiblement l'augmentation inévitable de la quote-part demandée aux agents.

Politique d'égalité des chances

Dans le domaine de l'égalité des chances, M. Cerexhe est heureux de constater qu'à ce jour, bien que l'administration ne soit pas soumise au respect d'un quota d'engagement de personnes handicapées, celles-ci représentent 3 % du personnel hors personnel enseignant. Ce chiffre est supérieur aux quotas existant à la Communauté française, à la Région de Bruxelles-Capitale ou à la Région wallonne.

Les Bruxellois, quant à eux, occupent 67 % des emplois.

S'il est difficile d'établir des chiffres quant au nombre d'agents allochtones ou d'origine étrangère, le sentiment du ministre-président est que la Commission communautaire française fait mieux que la moyenne des administrations. Il veut cependant poursuivre l'ouverture de l'accès à la fonction publique à tous. C'est pourquoi il a demandé à l'administration de supprimer des arrêtés du Collège fixant le statut toute disposition réservant les emplois statutaires aux seuls Belges ou ressortissants de l'Union européenne, et ce, en exécution des décrets et règlements élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la Fonction publique au sein des services de la Commission communautaire française.

Quant à la proportion hommes/femmes, elle est de 47/53 %; le sexe dit faible est donc majoritaire.

Charges et provisions de pension des agents de l'ex-Province de Brabant ou provenant de l'ex-CCF

Ces allocations de base ont été revues à la hausse, compte tenu de l'augmentation des primes correspondant à un pourcentage de la masse salariale et qui sont versées chaque année à la compagnie d'assurance qui prend en charge le paiement de la pension de ces agents.

En effet, le choix qui a été fait par ses prédécesseurs, il y a quelques années, lors de la conclusion du contrat retenait l'hypothèse que les départs des agents à la pension se faisaient à 65 ans. Cette hypothèse ne s'est pas concrétisée. La majorité d'entre eux quitte l'administration plusieurs années avant. Ce départ anticipé a pour conséquence non seulement une période plus courte pendant laquelle les cotisations sont perçues et donc de moindres recettes, mais aussi une augmentation de la durée de paiement des pensions, et donc une plus grande dépense. Il est donc nécessaire d'augmenter les montants prévus afin que les pensions puissent être liquidées sans problème.

En matière de pensions, le ministre-président peut dire qu'à l'heure actuelle, le dossier est particulièrement bien suivi. Toutefois, il y a des facteurs sur lesquels la Commission communautaire française n'a pas de maîtrise tels l'âge de départ en pension, les pensions pour cause d'incapacité physique, l'évolution du financement du régime fédéral des pensions, l'évolution de l'espérance de vie. C'est donc un dossier qui nécessite absolument un suivi attentif au jour le jour. Ses collaborateurs sont parfaitement épaulés pour cela par l'administration ainsi que par l'Inspection des Finances.

Informatique

L'informatisation des services se poursuit. Elle se poursuit activement dans les services chargés de calculer les subventions suite aux accords du non marchand 2000-2005 dont notamment la mise en place d'un logiciel d'aide au calcul des subventions pour le secteur des services d'aide à domicile ainsi que pour les services d'aide aux personnes handicapées.

Par ailleurs, le portail internet de la Commission communautaire française sera fondamentalement revu dès 2006 et la nouvelle présentation répondra à toutes les normes en matière d'accessibilité. Il sera donc totalement accessible aux personnes handicapées, et plus particulièrement à celles souffrant de problèmes de vue ou de handicaps mentaux légers.

L'informatisation de l'administration continue à se faire en utilisant des logiciels libres et ce, dans le respect des travaux que le Parlement francophone bruxellois a organisés en début 2003.

Synthèse en chiffres

En guise de synthèse, voici quelques données chiffrées de portée générale.

En moyens de paiements, c'est-à-dire l'addition des crédits non dissociés et des crédits d'ordonnancement, la division 10 passe d'un montant total de 3.375.000 € à l'initial 2005 à 3.664.000 € à l'initial 2006. C'est une augmentation de 289.000 € ou de 8,56 %. La division 21, quant à elle, voit ses moyens de paiement passer de 26.707.000 € à l'initial 2005 à 27.769.000 € à l'initial 2006. C'est une augmentation de 1.062.000 € ou, en pourcentage, une augmentation de 3,98 %.

Sur l'ensemble des deux divisions, les moyens de paiement passent 30.082.000 € à l'initial 2005 à 31.433.000 € à l'initial 2006, soit une augmentation de 1.351.000 € ou une augmentation de 4,49 %.

A propos du non-marchand, le ministre-président annonce que le secteur du non-marchand n'a pas été oublié dans le projet du gouvernement pour l'année 2006. Un travail

d'objectivation de la mise en œuvre du coût réel des accords du non-marchand 2000-2005 a été mené.

Afin de mettre en œuvre l'accord de majorité, le Gouvernement a décidé de réserver un montant total de 1.550.000 € dans le budget pour le secteur du non-marchand ventilé comme suit :

- 550.000 € pour l'extension progressive au non-marchand, secteur cohésion sociale;
- 500.000 € pour l'extension des accords aux ACS;
- 500.000 € pour l'extension au secteur des personnes handicapées.

Compte tenu des moyens budgétaires très limités de la Commission communautaire française, la définition d'une enveloppe n'est pas un acte anodin. Il s'agit d'un acte politique important sachant que le secteur non-marchand bruxellois est aujourd'hui en avance par rapport à ce qui se fait en Région wallonne et en Communauté française.

Enfin, le ministre-président prend bonne note de ce que le montant prévu pour la dotation au Parlement (services du greffe) ne permet pas de présenter un budget du greffe en équilibre. Pour des raisons techniques, il propose de ne rien modifier immédiatement mais s'engage à proposer un ajustement du montant nécessaire, compte tenu des charges incompressibles que comporte ce budget, et ce, lors du premier feuillet d'ajustements.

4. Discussion générale et examen des tableaux partim qui concernent la fonction publique, l'administration et la politique générale

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) rappelle que la commission du Budget a eu l'occasion de souligner combien des craintes pouvaient être raisonnablement formulées quant à la gestion du secteur des personnes handicapées par les fonctionnaires.

Un audit externe a été réalisé sous la précédente législature. Or, ce secteur pèse très lourd dans le budget de la Commission communautaire française. Quelles conséquences a-t-on tiré de cet audit ? Quelles en sont les suites ?

Tout le monde semble oublier le problème de la réforme de la comptabilité de l'Etat appliquée à la Commission communautaire française.

Mme Mouzon estime que la Commission communautaire française n'est pas compétente pour réaliser elle-même la réforme de sa comptabilité. Ce sera à la Communauté française de légiférer. Il conviendra, en toutes circonstances, de préparer et de soutenir l'administration dans l'application de cette réforme, en ce compris dans l'aspect informatique de

celle-ci. Il faudra donc envisager des mesures spécifiques au sein de l'administration.

M. Didier Gosuin (MR) remercie le ministre-président pour son exposé. Il constate que les compétences de celui-ci s'exercent dans les divisions budgétaires relativement corsetées (personnel, indexation, ...). Il sait difficilement y avoir de grandes innovations.

A propos du débat portant sur le non-marchand, M. Gosuin rappelle avoir déjà regretté que la conviction du Gouvernement d'être titulaire d'une créance à l'égard de la Région bruxelloise n'était pas suffisamment ancrée pour pouvoir figurer déjà dans le budget des voies et moyens.

Il réitère sa demande à pouvoir bénéficier de la ventilation, AB par AB, du coût du secteur du non-marchand afin de pouvoir déceler comment chaque disparité est apparue. Il demande au ministre-président d'être le relais pour que ces données soient validées par l'administration.

Par ailleurs, M. Gosuin estime que les francophones, devant les difficultés financières qui sont les leurs, auraient dû opérer à Bruxelles un effort significatif, à l'instar de leurs homologues wallons quant à la gestion des cabinets ministériels. Il avance qu'entre 2004 et 2005, il y a eu un saut quantitatif en termes de dépenses de cabinets.

Il ne s'agit pas d'un signe de confiance à l'égard de l'administration que de gonfler les cabinets. Il croit qu'il faudra un jour ou l'autre revenir sur cette décision malheureuse qui obère de quelques moyens budgétaires les finances de la Commission communautaire française. En tout état de cause, il faudra revenir à des montants qui n'excèdent pas ceux fixés sous la précédente législature.

Abordant des questions plus ponctuelles, il souhaite que soit remplacé le nom de Smap par celui d'Ethias.

A cet égard, il rappelle être intervenu l'année passée sur la problématique des fonds de pension. Il constate des évolutions en dents de scie de l'ajusté à l'initial qui montrent qu'il est utile de réfléchir afin de réorganiser cette problématique.

Le ministre-président a signalé qu'un certain nombre de paramètres ne sont plus d'actualité (par exemple, le principe selon lequel tous les agents partent à 65 ans). Etant donné que la réalité ne colle plus aux cotisations qui sont payées pour alimenter ce fonds de pension, il y a des augmentations budgétaires.

Le commissaire veut croire qu'elles se sont réalisées avec la collaboration de l'assureur et qu'il y a eu une réactualisation des tableaux, des avenants de façon à ce que la situation réelle refasse jour. M. Gosuin demande que puissent être joints, en annexe au rapport, lesdites actualisations et les éventuels avenants afin que les commissaires puissent comprendre comment est mise en perspective la problématique

des pensions et s'assurer que les appels de fonds de l'assureur correspondent réellement aux moyens nécessaires pour doter ce fonds.

Le commissaire demande dans quelle AB figure l'engagement du ministre-président de mener des actions spécifiques en matière de sevrage du tabac.

Il constate, par ailleurs, que la Cour des comptes a émis des réserves au sujet de l'AB 21.00.11.21 qui concerne les indemnités que la Commission communautaire française a dû verser à un de ses agents. De quoi s'agit-il ?

A propos de la dotation au SGS Bâtiments (administratifs), le commissaire pointe un montant de 755.000 €. Comment faut-il distinguer les frais de gestion et les frais d'aménagement ?

De manière générale, il souhaite connaître les grands investissements réalisés pour le bâtiment. Quels sont les encours ? Quelle est la politique d'investissement ? Quelles sont les marges qui pourraient s'en dégager à terme ?

En ce qui concerne l'ajusté, il constate que la rubrique de la politique d'égalité des chances – accès à la fonction publique – a été vidée. Quelles actions ont été menées ? Quelles actions seront menées au cours de l'année 2006 ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) rappelle qu'il est rare que la commission puisse avoir une discussion réelle sur l'ensemble de la politique de l'administration. La grille d'analyse qui a permis d'examiner les documents budgétaires est l'accord de gouvernement.

Il lui semblait important d'évaluer dans quelle mesure des volontés affirmées par les membres du Gouvernement se sont aujourd'hui traduites par des faits concrets.

Une série de projets avancent de manière significative: les services de médiation, l'informatisation des services, la statutarisation du personnel, ...

Certains points restent en suspens. Comment seront-ils envisagés ?

Il s'agit de :

- la mise au point d'un système unique de demande d'aide ou d'agrément;
- l'ouverture d'un guichet unique d'information;
- la création d'un service transversal avec l'INAMI;
- la manière de pouvoir mieux comprendre la pertinence des subsides accordés aux a.s.b.l. sans tomber dans plus de lourdeur administrative.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) signale que de nombreuses réponses contenues dans l'exposé du ministre-président ont anticipé les questions qu'elle souhaitait poser.

En ce qui concerne la répartition hommes/femmes au sein des services de l'administration, elle souhaite connaître les nuances en fonction des grades et des postes occupés.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) estime qu'en règle générale, sur une longue période, quand on constate qu'une profession se féminise, c'est qu'elle se déprécie.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) aborde les accords du non-marchand et déplore qu'il manque certains justificatifs relatifs aux articles budgétaires concernés, notamment les dépenses de toute nature relatives à l'accord du non-marchand à l'embauche compensatoire. 500.000 € sont attribués mais il n'est pas encore aisé de savoir à quoi ils serviront.

A propos de l'embauche compensatoire, la commissaire constate que des sommes importantes sont inscrites aux crédits d'ordonnancement et d'engagement.

Dans ces secteurs, un ACS en fin de carrière peut-il être remplacé et bénéficier de cette réduction du temps de travail de telle manière que l'association puisse engager un autre travailleur de manière compensatoire ?

Par ailleurs, qu'en est-il du personnel de l'administration, qu'il soit statutaire ou contractuel, dégagé à destination des cabinets ? Se retrouve-t-il encore par les montants budgétaires proposés ? Ce personnel a-t-il été remplacé ou les places sont-elles restées vacantes ?

La commissaire demande également à être renseignée sur la responsabilité de la Commission communautaire française à l'égard de son personnel.

Mme Julie Fiszman (PS) demande si l'accélération de la statutarisation de l'administration concerne des agents contractuels déjà en place ou s'il s'agit de nouveaux recrutements.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) signale que la statutarisation passe par la réussite d'un examen. On essaie au maximum de régulariser des situations existantes mais il faut que les intéressés réussissent l'examen *ad hoc*.

L'enveloppe globale n'augmente pas puisque le cadre doit être respecté. On essaie de faire en sorte aujourd'hui qu'il comporte plus de personnel statutaire que de personnel contractuel, proportionnellement sur l'ensemble.

Mme Julie Fiszman (PS) souhaite que figure en annexe du rapport un tableau reprenant le nombre de personnes par niveau avec la distinction statutaire / contractuel.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) fait référence à son exposé au cours duquel il informait la commission que 50 postes avaient été statutarisés en 2005. C'est un processus qui se poursuit.

Mme Julie Fiszman (PS) souhaite également prendre connaissance de l'évolution des budgets dans le cadre du plan pluriannuel de formation.

A propos des logiciels, elle se réjouit de ce que le ministre-président préconise l'usage de logiciels libres. Qu'en sera-t-il du nouveau logiciel de calcul d'aide aux subventions ou de celui qui sera rendu nécessaire par la réforme de la comptabilité ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) répond qu'il s'agit d'un logiciel libre, dans le respect de la résolution votée par le Parlement.

M. Serge de Patoul (MR) retient particulièrement de l'exposé du ministre-président le fait qu'il souligne son sentiment que l'administration de la Commission communautaire française a un personnel bruxellois d'origine étrangère plus important qu'ailleurs. Il dit ne pas être étonné puisque l'administration de la Commission communautaire française ne fixe pas des conditions de recrutement qui se révèlent être des formes de discrimination à l'embauche légalisées.

Le ministre-président pourra-t-il apporter à terme des précisions chiffrées quant à cet état de fait ?

Le commissaire rappelle que le ministre-président a cité le chiffre de 50 postes statutarisés. Combien de contractuels ont-ils été statutarisés et combien de personnes issues de l'extérieur ont-elles été engagées ? Combien d'examens ont été organisés et quels niveaux concernaient-ils ? Et de demander de pouvoir bénéficier de ces données pour le rapport, voire dans un délai ultérieur mais raisonnable.

Abordant l'informatisation de l'administration, il s'interroge sur le coût du site de l'administration. Quelle est l'AB concernée ?

Par ailleurs, le ministre-président ayant évoqué la volonté de rendre ce site accessible aux personnes souffrant de certains handicaps, la conception du site prévoit-elle de réaliser une « administration à domicile », c'est-à-dire fournir des services à distance, à savoir obtenir des documents, les compléter et les renvoyer. Comment sera traitée la question liée à la signature du retour des documents ?

Enfin, le commissaire fait référence à l'hébergement du catalogue de la bibliothèque. Qu'en est-il ?

M. Mahfoudh Romdhani (PS) se réjouit de constater que le ministre-président et son administrateur ont dépassé les résistances historiques concernant les logiciels libres en adoptant une voie sérieuse d'un point de vue technique mais

aussi économique d'un point de vue du budget de l'administration.

M. Christos Doukeridis (président) se félicite des résultats encourageants quant à la présence de Bruxellois au sein de l'administration. Il s'agit d'un effort à réaliser dans toutes les administrations qu'elles soient régionales ou communales. Des mesures particulières, pas nécessairement contraignantes, ont-elles été prises pour rester attentif à l'évolution favorable de cette situation ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président) signale que le problème de la gestion du département des personnes handicapées n'est pas neuf. Des problèmes existent au sein du service administratif de ce secteur. Le prédécesseur de Mme Huytebroeck avait commandité un audit. Une cellule interne a été mise sur pied pour assurer le suivi de cet audit.

Pour le service des handicapés, des recrutements ont été opérés récemment. Pour ce qui est de l'administration fonctionnelle de ce service, Mme Huytebroeck y réfléchit et présentera bientôt au Gouvernement des pistes de solutions.

A propos de la réforme de comptabilité, le ministre-président déclare avoir déjà été interrogé cette année et propose de faire parvenir la réponse détaillée qu'il avait fournie.

Le ministre-président a suggéré à sa collègue chargée du Budget la mise en place d'un groupe de travail interne à l'administration en vue d'assurer la réforme du système comptable, en bonne coordination avec les services du budget et de l'informatique.

M. Christos Doukeridis (président) demande si la compétence de la réforme de la comptabilité de la Commission communautaire française lui revient à elle ou si la Commission communautaire française est dépendante de la Communauté française.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) signale que des renseignements seront pris à ce sujet.

Concernant les frais de cabinets, il estime que M. Gosuin confond ceux-ci avec ceux figurant dans le budget régional. Les crédits à l'initial 2006 sont égaux à ceux de l'initial 2005. Les traitements n'ont pas été indexés et il n'y a pas eu d'augmentation des crédits sauf l'indexation des salaires par rapport à l'initial 2004 fixé par l'ancienne majorité.

M. Didier Gosuin (MR) estime que cette analyse doit se faire dans sa globalité. Il faut évoquer les autres casquettes du ministre.

Il y avait la possibilité de réaliser des synergies, garder des montants similaires et faire un effort budgétaire.

Au niveau de l'ensemble du cabinet du ministre-président, il était permis de garder les mêmes montants qu'auparavant.

Les francophones auraient pu capter une économie certaine, à charge pour les flamands de le faire ou de ne pas le faire.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) rappelle qu'il répond en l'occurrence en tant que ministre-président du Gouvernement francophone bruxellois.

En ce qui concerne la politique contre la consommation de tabac au sein de l'administration, les montants figurent à l'article du SIPP et dans le budget formation.

Le ministre-président se dit très sensible à cette politique qu'il a mise en œuvre au sein de son propre cabinet au moyen des frais de cabinet.

A propos des pensions Ethias, un avenant sera proposé au Gouvernement avant la fin de l'année. Il sera transmis aux membres de la commission avec une note reprenant les tenants et les aboutissants du dossier.

Relativement au calcul et à la validation des chiffres du non-marchand, le ministre-président déclare vouloir faire taire certaines rumeurs.

Le Gouvernement dispose à ce jour, secteur par secteur, de l'évaluation du coût des accords du non-marchand. Ils ont été réalisés au sein de l'administration, secteur par secteur. Un(e) conseiller(ère) chef(fe) de service a été désigné(e) pour coordonner cette évaluation du non-marchand. Les chiffres ont ensuite été validés par les cinq cabinets.

Cette validation doit être particulièrement suivie au sein du secteur des personnes handicapées. Il y a un retard dans le calcul des soldes et le Gouvernement en est conscient.

M. Didier Gosuin (MR) déclare que la réponse de la ministre en charge du Budget n'était pas aussi claire. Il regrette que le secteur des personnes handicapées pose problème car il représente 80 % du coût des accords.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) rappelle que l'informatisation a été lancée pour gérer ce problème.

M. Christos Doukeridis (président) rappelle que les réponses aux questions écrites adressées à la ministre en charge du Budget sur ce point seront jointes au rapport. Si d'autres documents peuvent compléter ces réponses, ils peuvent également être joints.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) signale que le justificatif des allocations de base consacrées au non-marchand dans l'initial 2006 figure dans celui du deuxième ajustement. Il s'agit d'une erreur d'impression.

En ce qui concerne l'embauche compensatoire aux ACS, il rappelle que l'accord 2000-2005 s'applique au personnel du cadre subsidié. L'extension s'est faite à ce jour au secteur insertion socioprofessionnelle doté d'un accord com-

plémentaire. Dans ce secteur, l'embauche compensatoire aux ACS se fait. Dans les autres, elle se fera sur base de la nouvelle allocation de 500.000 € dont la répartition doit encore faire l'objet d'une décision du Gouvernement.

A propos du remplacement des agents détachés dans les cabinets, il faut savoir qu'il n'a pas eu lieu systématiquement. Il a fallu prouver la nécessité du remplacement pour pouvoir y prétendre.

En ce qui concerne le portail internet, c'est le CIRB qui, dans le cadre de son mandat, est chargé de cette tâche. Il utilisera la carte d'identité électronique pour les contacts individuels et pour l'administration à domicile. Le projet en est à ses débuts mais devrait être concrétisé au cours de l'année 2006.

Relativement à la politique de l'égalité des chances, le Gouvernement avait un projet de crèche dont le montant n'avait pas été estimé dans sa totalité et qui, en outre, ne dépendait pas uniquement de la Commission communautaire française mais aussi de l'ONE.

Le montant avait été prévu de manière assez large alors que le projet de l'ONE n'était pas finalisé. Il y a un mois, les montants se sont révélés moins importants que prévus.

Pour ne pas perdre ces crédits à la fin de l'année, 9.000 € ont été conservés au deuxième ajustement et 40.000 € ont été inscrits à l'initial 2006. Il n'est pas exclu que la Commission communautaire française puisse obtenir plus de places au cours de l'exercice 2006.

En outre, quelques autres moyens pourraient être dégagés dans le cadre d'une étude qui devrait être commanditée l'année prochaine dans le cadre de la problématique de l'égalité des chances.

Le projet de guichet unique sera examiné concomitamment à celui du nouveau portail internet. Celui-ci pourra constituer un guichet unique de type virtuel. Il devra également être doté d'une structure réelle.

A propos du montant de 125.000 € figurant à l'ajusté 2005 et au budget 2006, il s'agit d'un litige dans lequel la Commission communautaire française a été condamnée à des dommages et intérêts particulièrement lourds, de l'ordre du million d'€, par le Tribunal de première instance.

Plutôt que d'interjeter appel de cette décision, il a été choisi de négocier et de transiger à raison de deux fois 125.000 €.

C'est la nomination d'une directrice générale qui avait été cassée au Conseil d'Etat qui a fait l'objet de ce litige.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) rappelle son souhait d'avoir quelques éclaircissements sur les points soulevés antérieurement :

- la question relative à la poursuite de l'aide et du contrôle de l'utilisation des subsides par les a.s.b.l. ;
- la création d'un service transversal de contact avec l'INAMI, telle que prévue dans l'accord de majorité.

M. Philippe Henry de Generet (cabinet du ministre-président) signale qu'en ce qui concerne l'aide et le calcul des subsides, la solution sera trouvée dans le cadre de l'informatisation des services, et plus particulièrement, l'informatisation du calcul des subsides suite aux accords du non-marchand dont les deux derniers secteurs ont été réalisés en 2005 (service des personnes handicapées et service d'aides à domicile).

En outre, il existe des AB dans les différentes divisions concernées qui visent l'informatisation des secteurs eux-mêmes, ce qui permettra un échange de données informatiques entre les services et l'administration. Celui-ci facilitera à la fois le calcul des subsides mais aussi les planifications à opérer pour les projections pluriannuelles ou les hypothèses dont il faut tenir compte en cas d'augmentation de barèmes dans les conventions collectives de travail, ...

A propos du lien avec l'INAMI, l'informatisation de l'administration implique que le nouveau système informatique « parle » avec d'autres systèmes informatiques existants, notamment la Banque-Carrefour Sécurité sociale. Plus tard, dans le cadre de l'e-gouvernement, il faudra faire en sorte que les différents systèmes informatiques des différentes administrations se « parlent » entre eux. Il existe des difficultés techniques à résoudre.

Un choix a été posé de privilégier l'informatisation interne de l'administration avant de traiter l'informatisation tournée vers l'extérieur sachant que l'une ne doit pas empêcher l'autre et sachant que les informatisations des autres administrations évoluent aussi.

Il ne faut pas omettre que certains continuent à utiliser des logiciels payants tandis que la Commission communautaire française privilégie les logiciels libres.

Le portail internet et l'utilisation de la carte d'identité électronique participeront à ce processus.

M. Serge de Patoul (MR) réclame des réponses à ses questions relatives, d'une part, au coût du site internet de l'administration et aux économies réalisées par l'utilisation de logiciels libres et, d'autre part, à l'hébergement du catalogue de la bibliothèque.

M. Philippe Henry de Generet (cabinet du ministre-président) signale que le coût de ce site figure dans l'AB 21.00.12.05 consacrée à l'informatisation de l'administration. Celle-ci se réalise via une convention-cadre avec le CIRB. Il n'est pas exclu que ce dernier puisse trouver d'autres sources de financement, ce qui serait tout bénéfique pour la Commission communautaire française.

M. Serge de Patoul (MR) précise que les économies réalisées par l'utilisation des logiciels libres pourraient faire l'objet d'une évaluation à terme.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) rappelle que le catalogue de la bibliothèque est une compétence de Mme Françoise Dupuis. Vérification sera faite.

M. Didier Gosuin (MR) reprend le rapport de la Cour des comptes qui indique qu'au 14 novembre 2005, rien n'a été signé quant au plan Magellan. Qu'en est-il ? La signature d'une convention est-elle prévue pour 2005 ? Qu'en est-il du montant prévu à l'initial 2005 et conservé à l'ajusté ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement) signale que tout est en ordre du côté de la Commission communautaire française pour que les conventions puissent être signées. Quant au montant fixé en 2005, il a été consigné chez un notaire pour éviter sa perte.

5. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 10 des projets de règlements et les divisions 21 et 30 des projets de décrets contenant, d'une part, le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de l'année 2005 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2006 et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 3 voix contre.

6. Lecture et approbation du rapport

A l'unanimité des 10 membres présents, le rapport a été approuvé.

La Rapporteuse,

Anne-Sylvie MOUZON

Le Président,

Christos DOULKERIDIS

7. Annexes

Annexe 1

Tableau de répartition du montant de l'AB 30.00.33.01

Allocation	Associations	Montants alloués au 23/11/2005
30.00.33.01		
	Treplins	3.099€
	SMES-Europa	3.099€
	CERCAL	695€
	Dynamo international	3.099€
	Maison de la Famille	716€
	PAC-Evere	1.160€
	Le Bazar	3.000€
	GAMS-Belgique	2.750€
	S.L.A.J-V.	3.099€
	Tels Quels	274€
	FMMCSF	207€
	ANAHM	840€
	Projet LAMA	180€
	Modus Vivendi	780€
	Interstices CHU Saint-Pierre	270€
	Fondation Hodie Vivere	1.262€
	PAC - Evere	300€
	Tels Quels	200€
	Université des Femmes	3.099€
	Société de Sexologie Universitaire de Belgique	2.627€
	Centre Communautaire Laïc Juif	2.000€
	Prospective Jeunesse	382€
	Interstices CHU Saint-Pierre a.s.b.l.	649€
	SMES-B	649€
	Modus Vivendi	247€
	Femmes Prévoyantes Socialistes	3.099€
	Bruxelles-Laique	2.936€
	Institut Européen des Relations Internationales	3.099€

Annexe 2

Répartitions hommes/femmes par niveau

	Hommes	Femmes
Rangs 13,14,15,16	22	16
Rangs 10,11	67	92
Niveau 2+	49	105
Niveau 2	86	91
Niveau 3	191	196

Annexe 3

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les renseignements complémentaires demandés lors de la discussion en commission du budget :

1. répartition hommes / femmes (voir tableau en annexe 2);
2. nombre d'emplois déclarés vacants sous l'actuelle législature : 73 dont 39 entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre 2005;
3. nombre d'agents admis au stage sous l'actuelle législature: 56 dont 47 travaillaient déjà à la Cocof comme contractuels, les 9 autres étant des lauréats extérieurs. Pour la période du 1/1/05 au 1/11/05, les chiffres sont respectivement 30, 25 et 5;
4. divers examens de recrutement ont été organisés par SELOR pour la Cocof, à savoir : assistant en 2002, adjoint en 2003, gradué, infirmier et assistant social en 2004 et attachés/psychologues, ingénieurs, médecins et ingénieur industriel/architecte en 2005;
5. Pour ce qui concerne la formation, un nouveau plan pluriannuel est à l'étude. Les sommes consacrées à la formation et l'information du personnel se retrouvent aux allocations de base 10.00.12.03 et 21.00.12.04.

Bien à vous,

Martine Hollay
Attachée Cocof/Fonction publique
Cabinet de M. Benoît CEREXHE

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire
par M. Mohamed AZZOUZI

SOMMAIRE

I. Division 11 – Culture, Jeunesse, Education permanente, Audiovisuel et Enseignement. Programmes 1 et 2 (Activités 1 et 3).	
Division 25 – Transport scolaire.	
Division 26 – Formation professionnelle.	
Division 29 – Enseignement.	
1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture, du Transport scolaire, de la Formation professionnelle et de l'Enseignement	18
2. Discussion générale et examen des tableaux	22
II. Division 11 – Programme 2 – Activité 2 – Sport.	
Division 28 – Equipements sportifs.	
1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Sports	24
2. Discussion générale et examen des tableaux	24
III. Division 24 – Tourisme.	
1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme	25
2. Discussion générale et examen des tableaux	26
IV. Avis	28
V. Approbation du rapport	28
VI. Annexes	29

Membres présents : MM. Mohamed Azzouzi, Jacques De Coster, Serge de Patoul, Mme Céline Delforge, M. André du Bus de Warnaffe (supplée M. Joël Riguelle), Mmes Isabelle Emmerly, Nathalie Gilson (remplace Mme Marion Lemesre), Véronique Jamoulle (présidente), M. Bertin Mampaka Mankamba, Mmes Olivia P'tito (supplée M. Alain Leduc) et Viviane Teitelbaum.

Membres absents : M. Alain Leduc (suppléé), Mme Marion Lemesre (remplacée), M. Joël Riguelle (suppléé) et Mme Jacqueline Rousseaux (excusée).

Ont également participé aux travaux : M. le député Alain Daems, Mme la ministre Françoise Dupuis, M. le ministre Emir Kir et Mme la ministre Evelyne Huytebroeck, M. Laurent Delvaux, Mme Silvana Pavone, MM. Robert Manchon et Jean-Pierre Landrain (cabinet de la ministre Françoise Dupuis), Mme Pascale Pensis et M. Paul Leroy (cabinet du ministre Emir Kir), M. Patrick Balcaen (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck), Mme Marie Delvoye (collaboratrice du groupe PS), Mme Carine Gol (collaboratrice au groupe MR) et M. Michel Peffer (directeur général de Bruxelles Formation).

Mesdames,
Messieurs,

La Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 21 novembre 2005, la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26 et 29 des projets de décrets contenant d'une part le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 et, d'autre part le budget général des dépenses pour l'année budgétaires 2006.

M. Mohamed Azzouzi est désigné en qualité de rapporteur.

La commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustements du budget 2005 et des projets de budget 2006.

I. Division 11 – Culture, Jeunesse, Education permanente, Audiovisuel et Enseignement – Programmes 1 et 2 (Activités 1 et 3)
Division 25 – Transport scolaire
Division 26 – Formation professionnelle
Division 29 – Enseignement

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire

Division 11 – Culture, Jeunesse Education permanente, Audio-visuel et Enseignement – Programmes 1 et 2 (Activités 1 et 3)

La ministre présente à la commission les grandes lignes du budget de la culture de la Commission communautaire française, tant en ce qui concerne l'ajustement 2005 que le budget 2006.

Malgré un contexte budgétaire délicat, c'est une augmentation de plus de 8 % des crédits culturels qui peut être annoncée pour 2006. Il faut y voir la volonté du Collège de réaffirmer l'importance qu'il accorde au développement de la présence culturelle francophone à Bruxelles et à sa diffusion au sein de toutes les couches de la population.

En toute logique, les commissaires découvriront, à la lecture des documents budgétaires, que les crédits permettent prioritairement de développer les axes politiques repris dans la Déclaration de politique communautaire présentée au mois d'octobre à l'Assemblée.

C'est la traduction en chiffres de ces grands axes à laquelle va s'atteler la ministre dans ce bref exposé, et elle répondra naturellement aux questions plus précises que les parlementaires ne manqueront pas de poser lors de l'examen des tableaux budgétaires.

La Commission communautaire française poursuit bien évidemment son soutien aux bibliothèques reconnues par la Communauté française conformément à ses obligations décrétales et aide aussi celles qui ne le sont pas encore, à atteindre les critères de reconnaissance.

Par ailleurs, un nouveau crédit de 100.000 € sera consacré, comme le gouvernement l'a annoncé, à favoriser l'équipement des bibliothèques communales en livres en langues étrangères. Cette contribution à la politique culturelle et socioculturelle des communes doit aussi se lire en relation avec le soutien accru aux Maisons des cultures et de la cohésion sociale. 200.000 € y sont en effet consacrés en 2006 pour permettre à ce projet, qui contribue à développer les ressources créatrices des habitants des quartiers, de prendre son réel envol.

Dans cet esprit de promouvoir l'intégration par la culture, des crédits supplémentaires à concurrence de 25.000 € sont prévus en éducation permanente ce qui permettra de répondre à l'augmentation des demandes et de développer encore les politiques d'alphabétisation.

Un accent tout particulier visera aussi la mise en valeur des activités artistiques et culturelles francophones dans les petites infrastructures d'accueil, qui sont le tremplin des nouveaux talents qui émergent ou qui n'ont pas accès aux circuits institutionnalisés.

Dans ce même esprit, un renforcement des crédits de l'allocation de base consacrée au « théâtre jeune public » croît de 16.000 € en 2006.

La ministre est particulièrement heureuse de la hausse de crédits affectés au programme « Anim'action – projets d'école » qui est l'un des piliers de l'accès à la culture pour la jeunesse.

Pour rappel, le programme ANIM'ACTION de la Commission communautaire française vise à intégrer la dimension culturelle dans l'enseignement. Un appel à projets permet annuellement, tant aux écoles qu'aux associations culturelles et artistiques, de développer un partenariat dans le domaine de la lecture, de la culture et de l'éducation permanente. Photos, objets, dessins, extraits de vidéos, DVD ou encore théâtre témoignent de la créativité des jeunes et de l'ouverture des écoles à la culture et aux arts.

Chaque année, des projets de qualité ne peuvent être retenus en raison de moyens budgétaires insuffisants. Ainsi en 2005, sur 131 projets rentrés, seuls 50 ont pu être effectivement retenus. L'effort supplémentaire de 111.000 € devrait permettre d'aller bien au-delà en 2006, au plus grand profit de nos écoles francophones et de l'initiation culturelle et artistique de nos enfants.

Citons également un renforcement des moyens affectés à CFC-Editions en vue de lui permettre de renforcer ses activités.

Ces moyens permettront à cette association de poursuivre son action dans l'intérêt de Bruxelles, de rester un espace vivant de la diffusion et de la promotion du livre sur la place de Bruxelles et enfin, de soutenir les jeunes auteurs de notre Région

Il n'échappera pas non plus aux commissaires que des moyens importants ont été dégagés en faveur de Télé-Bruxelles, tant à l'ajustement que pour le budget initial de 2006.

Ces moyens n'induisent pas un renforcement structurel des moyens dégagés par le Collège en faveur de Télé-Bruxelles si ce n'est le partenariat rédactionnel avec Le Soir et Radio Bruxelles.

L'ajustement permettra de solder les sommes engagées par TLB pour couvrir les élections régionales de 2004 qui n'avaient pas été budgétisées par le Collège précédent, alors que le Contrat de gestion de TLB prévoit expressément que ces montants ne sont pas compris dans la dotation « ordinaire » de l'institution.

Par ailleurs et à concurrence de 70.000 €, la Commission communautaire française soutiendra les festivités organisées par TLB en décembre dans le cadre de son vingtième anniversaire.

En 2006 et toujours en ce qui concerne TLB, le Collège a prévu – outre les montants destinés aux politiques habituelles de TLB - les sommes nécessaires à la couverture des élections communales.

Une participation financière régionale serait cependant la bienvenue pour diminuer l'intervention de la Commission communautaire française dans la couverture de cet événement essentiel à la démocratie.

Division 25 – Transport scolaire

La politique des transports scolaires relevant de la Commission communautaire française concerne tant le transport des enfants qui fréquentent en Région de Bruxelles-Capitale, tous réseaux confondus, l'enseignement spécialisé, que le transport interne des enfants des établissements scolaires de la Communauté française.

La prise en charge du transport des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé couvre, selon le cas, l'organisation des circuits de transports spécifiques ou les abonnements scolaires pour ces enfants.

Les affectations budgétaires pour l'ajustement 2005 et l'initial 2006 sont marquées par un accroissement significatif des moyens consacrés à la politique des transports scolaires. En effet, le budget total de cette division connaît une augmentation de plus de 20 %. Cet accroissement permet de répondre de manière adaptée aux réalités et aux besoins des enfants qui fréquentent les établissements spécialisés.

Application de la règle un enfant/une place

Le budget ajusté 2005 pour les frais de transport est augmenté. Celui-ci permet de financer 12 circuits supplémentaires pour répondre d'une part, à la règle un enfant/une place et d'autre part, à l'augmentation des inscriptions des élèves au 1^{er} septembre 2005, c'est-à-dire une cinquantaine d'élèves supplémentaires. Le crédit alloué pour 2006, connaît une augmentation de 874.000 €, ce qui correspond à un accroissement de 16 % par rapport à l'initial 2005. Ce crédit couvre l'organisation de 159 circuits véhiculant plus de 2.780 enfants.

Un convoyeur pour chaque trajet

Le budget ajusté 2005 pour les frais d'accompagnement est augmenté. La réglementation des transports scolaires exige un convoyeur pour chaque trajet. Pratiquement, celui-ci doit veiller à ce que le transport se déroule dans les meilleures conditions pendant toute la durée du déplacement. Il répond également aux questions et inquiétudes des parents.

Depuis plusieurs années, on tend à appliquer cette règle. Les moyens alloués pour 2006 permettent d'assurer pour la première fois un accompagnement sur chacun des 159 circuits. Ce crédit alloué pour 2006, connaît une augmentation de 430.000 €, correspondant à un accroissement de 28 % par rapport à l'initial 2005.

Le transport interne des élèves

Enfin pour assurer le transport interne des élèves qui fréquentent les établissements de l'enseignement de la Communauté française, un crédit spécifique de 100.000 € est alloué en 2006 pour couvrir les frais de location de bus sans chauffeur.

Ce crédit permet de remplacer les bus défectueux, hérités de la Communauté française.

Division 26 – Formation professionnelle

La ministre en charge de la formation professionnelle tient à poursuivre et à consolider les actions de formation professionnelle qui contribuent au recyclage et au perfectionnement des chercheurs d'emploi, au développement de nouveaux socles de compétences et à l'acquisition d'aptitudes professionnelles en adéquation avec le marché de l'emploi. Le Collège de la Commission communautaire française en a fait sa priorité.

Le budget ajusté 2005 de la division 26 – formation professionnelle – ne connaît pas d'évolution significative. Il est marqué par la seule adaptation de certains crédits sur base des besoins réévalués de manière précise à l'échéance du 31 décembre 2005. Concrètement, la ministre cite la mise à

zéro du crédit de 3.400.000 € prévu pour le préfinancement « Fonds Social Européen » des organismes d'insertion socioprofessionnelle, préfinancement dorénavant assuré par la Communauté française, ou encore, une augmentation de 16.000 € de l'allocation de base destinée aux publications pour l'actualisation et la réédition de la brochure « la formation : un atout pour votre avenir ».

Le budget 2006, par contre, traduit des évolutions notables.

Mieux accompagner les stagiaires en entreprise

En 2006, la ministre a tenu à débloquer un crédit spécifique de 500.000 € pour le développement de diverses mesures de formation s'inscrivant dans la logique du Contrat pour l'Economie et l'Emploi. Des actions telles que la formation professionnelle individuelle en entreprise, la validation des compétences, les échanges linguistiques avec la Flandre et les stages d'achèvement en entreprise pour les demandeurs d'emploi qui terminent une formation qualifiante, seront amplifiées. Ces actions visent une meilleure transition entre la formation et le monde de l'entreprise.

Application intégrale de l'accord du non marchand aux travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle

Des moyens nécessaires ont également été dégagés pour assurer la réalisation intégrale de l'accord du non marchand aux travailleurs du secteur de l'insertion socio professionnelle.

Des crédits supplémentaires d'un montant de 730.000 € sont alloués pour financer les heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté aux tâches d'insertion socioprofessionnelles.

Pour en faciliter la gestion, la ministre a également tenu à ce que cette activité, précédemment financée en Division 21 – Administration, soit désormais gérée au départ de la division 26 – Formation professionnelle.

Poursuite des politiques renforcées de Bruxelles Formation

L'effort budgétaire consenti en 2005 a permis, à ce jour, d'augmenter l'offre de formation de Bruxelles Formation de plus de 110 000 heures, ce qui représente un accroissement de 15 %. Le nombre de stagiaires a lui augmenté de 450 unités (+ 14 %).

Pour ce qui est du partenariat avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les moyens budgétaires ont permis de mettre en place 100.000 heures de formation supplémentaires destinées à 206 nouveaux stagiaires et l'engagement de 5 formateurs supplémentaires.

Les affectations budgétaires 2006 permettent de consolider et de mieux structurer l'offre de formation disponible afin

que celle-ci soit pleinement effective et réponde au mieux aux attentes des publics peu qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail.

Modernisation du service public

Les crédits alloués permettent de poursuivre le processus de statutarisation du personnel de Bruxelles Formation suite à l'augmentation du cadre administratif décidé en 2005. De même, l'introduction de primes à projets et d'un nouveau rang administratif permettra à l'Institut de mieux structurer les missions qui sont les siennes.

Consolidation de l'offre de formation

Le développement de l'offre de formations en langues « orientées métiers » est maintenu, essentiellement pour le néerlandais et le français langue étrangère. Un module d'apprentissage fonctionnel de la seconde langue nationale est prévu dans toutes les formations qualifiantes, quel que soit le secteur d'activité.

De même, l'offre structurelle de formation axée sur l'utilisation des outils informatiques à destination des publics les moins qualifiés est amplifiée.

Une attention particulière est maintenue quant au développement ou à la réorientation de formations vers les secteurs d'activité porteurs d'emploi. Bruxelles Formation formera plus de chauffeurs, plus de caristes, plus de maçons, plus d'employés notamment pour mieux répondre aux besoins de main d'œuvre avérés.

Redéploiement de Carrefour Formation

Les nouveaux locaux de Carrefour Formation seront accessibles aux demandeurs d'emploi dès ce 1^{er} décembre : ils pourront y être accueillis nettement mieux que ce n'était le cas à la rue des Chartreux. Par ailleurs, les crédits alloués permettront de développer de nouveaux partenariats avec les acteurs de l'enseignement et de l'emploi tels que l'Orbem, les centres PMS et l'enseignement de promotion sociale.

Une formation des Classes moyennes remise à flot

Le budget affecté aux classes moyennes s'inscrit dans les suites de la réorganisation engendrée par la scission de l'IFPME.

L'enseignement des Classes moyennes est aujourd'hui doté d'une nouvelle direction désignée au sein de l'a.s.b.l. Espace Formation PME.

Le Collège prend appui sur ce changement de direction et l'implication des partenaires des PME et des Classes moyen-

nes pour moderniser résolument cet important outil de formation.

Ce nouvel élan est également rendu possible par l'affectation, lors de l'ajustement 2005, d'un montant de 1.066.000 € à la résorption des dettes de l'a.s.b.l.

Par ailleurs, un montant de 136.000 € provenant d'une allocation de base spécifique est ajouté pour la promotion des activités du centre de formation.

L'encadrement des jeunes a été renforcé, la priorité étant toujours de soutenir l'apprentissage.

D'autres crédits, 191.000 €, permettent de soutenir les projets des associations oeuvrant pour la formation des indépendants ou favorisant l'esprit d'entreprise.

Enfin, le poste le plus important est bien évidemment la dotation au service à gestion séparée, qui se voit octroyer 7.480.000 €.

Cet AB permet au service à gestion séparée d'accomplir ses missions et d'assurer le fonctionnement du service.

Il intègre les montants repris auparavant sous d'autres allocations de base, notamment les actions de promotion des formations organisées à l'Espace Formation PME, ainsi que la subvention pour la formation des apprentis, des chefs d'entreprise et des indépendants comprenant :

- les frais liés aux rémunérations et honoraires des formateurs, des chargés de cours et des éducateurs;
- les frais liés au fonctionnement de la formation de base (apprentis et chef d'entreprise);
- les frais exceptionnels liés à la formation de base ou engendrés dans le cadre de projets pédagogiques européens liés à la formation de base
- les frais liés à l'infrastructure (charges immobilières et réfections).

Les modalités de subventionnement du centre de formation sont par ailleurs en passe d'être profondément revues pour permettre une meilleure gestion des moyens affectés à la formation assurée par l'a.s.b.l. Espace Formation PME.

Enfin, dans un souci de consolidation des actions de l'a.s.b.l., 188.000 € ont été dégagés pour assurer le préfinancement de celles liées notamment à l'Objectif 3 du Fonds Social Européen.

Cette intervention est indispensable car l'a.s.b.l. ne bénéficiera pas du préfinancement actuel assuré par la Communauté française pour les porteurs dits faibles.

Division 29 – Enseignement

Dans le secteur de l'enseignement, l'ajustement du budget 2005 se traduit par des adaptations de crédits, mais également par un effort particulier pour les bâtiments scolaires :

- efforts sur le site de l'Institut Redouté-Peiffer (pose des châssis, finition de l'aile droite du bâtiment ainsi que des travaux imprévus comme l'enlèvement de deux citernes à mazout et la décontamination des terres);
- efforts sur le site du Ceria quant à la stabilité des façades et le remplacement des châssis, ainsi que la poursuite du désamiantage des locaux scolaires.

Un crédit d'ordonnancement à l'ajustement 2005 permet à l'Ecole supérieure des Arts du cirque, dans le cadre de projets européens, d'obtenir sur 3 ans un subventionnement de 228.000 € qui concrétise le rayonnement de cet enseignement.

D'autre part, afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, un transfert interne au budget « enseignement » de 42.000 € a été réalisé au profit des transports scolaires et une diminution de l'ordre de 350.000 € sur les rémunérations des personnels de l'enseignement est de fait rendue possible par les délais nécessaires à l'engagement différé de certains membres du personnel.

L'augmentation des subventions de la Communauté française est la conséquence des très bonnes rentrées d'élèves et d'étudiants dans notre enseignement (dans les établissements en rénovation, notamment), passage de 7.000 à 7.500 élèves au 1^{er} octobre 2005.

L'ajustement 2005 au complexe sportif permet, par un paiement unique, de rattraper des retards dus aux hausses tarifaires en matières énergétiques.

En 2006, le budget du « Complexe sportif » est marqué par la prise en compte de l'indexation des salaires et la poursuite de la statutarisation du personnel.

Grâce à une augmentation de 40,22 % des budgets, les travaux se poursuivront, notamment par la rénovation des façades suite au décollement et à la chute sur la voie publique des faïences de celles-ci, ainsi que le projet de rénovation de la toiture du bâtiment.

Le caractère multifonctionnel de cette infrastructure sera donc encore renforcé de même que son rôle socio-éducatif.

Dans le cadre de l'activité enseignement, (activité 3), le budget de la Commission communautaire française assure la scolarisation de plus de 7.500 élèves et étudiants.

Les chiffres d'indexation des traitements tiennent compte des crédits « personnel » réellement dépensés en 2005, l'estimation ayant été légèrement surévaluée.

Mais c'est au niveau des infrastructures que l'effort important de rénovation est mené, par la poursuite des travaux liés à la sécurité, au désamiantage et à la rénovation des façades et des ateliers sur le site du CERIA ainsi qu'à la dernière phase importante de rénovation des bâtiments de l'Institut Redouté-Peiffer.

Le crédit « bâtiments » est augmenté cette année de 44, 42 % passant de 6.000.000 € à 8.665.000 €.

Avec plus de 33.500.000 €, le Collège entend donc maintenir un haut niveau d'investissement dans le secteur de l'enseignement organisé par la Commission communautaire française.

Cet investissement, que l'aridité des allocations de base illustre mal, permet de traduire la poursuite de quelques solides ambitions.

La spécialité de nos écoles, qui fonde leur haute réputation, est la qualification professionnelle : notre enseignement secondaire technique et professionnel, tant ordinaire que spécial, est reconnu dans toute notre Communauté pour sa qualité.

Notre enseignement de promotion sociale est estimé pour ses formations pointues dans les métiers de bouche, de formations en langues, de graduats en guide touristique ou en biochimie et en pédagogie. La Haute Ecole enfin, forme des professionnels de grande qualité dans des spécialités porteuses d'emplois.

Le maître mot de notre enseignement est sa qualité, reconnue de tous.

Deux axes continueront de rester prioritaires. Le premier précisément sera de maintenir, voire d'amplifier encore, cette qualité de formation, propre à notre pouvoir organisateur. Le second est bien de donner la priorité de l'adaptation de l'offre d'enseignement aux réalités du marché du travail dans notre Région.

Enfin, dans l'enseignement tout comme dans le secteur de la formation professionnelle, le renforcement de l'enseignement des langues sera à l'ordre du jour. Nous devons profiter de la spécificité de la Région de Bruxelles-Capitale, donc de la proximité des écoles pour établir des partenariats linguistiques et culturels avec les écoles néerlandophones.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Division 11 – Programme 1, 2 (activités 1 et 3), 3, 4 et 6 – Culture, Jeunesse, Education permanente et activités socioculturelles, Activités à caractère pédagogique

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaite avoir des précisions quant aux centres culturels que la ministre compte aider

dans le cadre des subventions aux associations du secteur privé (AB 11 11 33 01).

Mme Céline Delforge (Ecolo) souhaite avoir des précisions sur les objectifs et le fonctionnement des Maisons locales des Cultures (AB 11 11 33 02 et AB 11 11 43 20). En ce qui concerne l'aspect culturel, l'aspect transversal sera-t-il pris en compte ? En ce qui concerne les associations culturelles qui y joueront un rôle, le gouvernement compte-t-il privilégier les associations recevant déjà des subsides ou plutôt des associations qui émergent ? Et enfin, cette commissaire souhaite connaître les critères qui présideront au choix de ces associations.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) souhaite également savoir quels seront les critères objectifs d'octroi de subventions aux associations choisies pour travailler au sein des Maisons locales des Cultures (AB 11 11 43 20) et quel en seront le principe général et la procédure ?

Monsieur Serge de Patoul (MR) aimerait connaître, pour les années budgétaires 2005 et 2006, la liste des associations subsidiées dans le cadre des subventions aux associations du secteur privé (AB 11 11 33 01) des programmes 1 et 3 ainsi que dans le cadre du soutien à la création des Maisons locales des Cultures (AB 11 11 33 02).

Ce commissaire souhaite également attirer l'attention de la commission et de la ministre sur les problèmes liés à l'informatisation des bibliothèques communales (AB 11 13 43 22 et 63 21 du programme 1). La mise en réseau exige l'utilisation du même programme informatique qui est actuellement le programme VUBIS. Celui-ci est-il le meilleur choix, les problèmes se résolvent-ils en vue d'une mise en réseau totale de toutes les bibliothèques ?

En matière de folklore (AB 11 14 33 01) ainsi que pour les arts plastiques et les musées (AB 11 15 33 01), les associations subsidiées restent-elles les mêmes en 2006 qu'en 2005 ?

L'intervenant souhaite encore s'informer sur l'évolution de l'équilibre financier de Télé-Bruxelles ainsi que sur son partenariat avec Radio Bruxelles et le Soir (AB 11 16 33 04).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture), fait remarquer aux commissaires que les mêmes montants inscrits au budget n'impliquent pas nécessairement que les subventions iront aux mêmes associations que les années antérieures. Ainsi en 2006, des subsides iront à la Roseraie, au Centre culturel d'Auderghem (Association artistique d'Auderghem), au Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre (Art et Culture), à l'Association artistique d'Uccle, au Centre culturel de Bruxelles (situé à Neder-Over-Hembeek) et à la Ferme rose. La ministre souligne néanmoins qu'elle ne souhaite pas créer de déséquilibre dans ce secteur, mais au contraire le stimuler.

En réponse aux questions sur les Maisons locales des Cultures, la ministre précise que les deux lieux qui se mettent

en place (l'un à Molenbeek, l'autre à Saint-Gilles), auront des politiques différentes.

Ce seront néanmoins, pour les deux premières Maisons locales des Cultures, des lieux où les cultures devront se rencontrer et où il faudra donc mettre en place des opérations interculturelles ayant pour objectif de favoriser les phénomènes d'intégration.

Si la ministre reconnaît que les montants actuels restent modestes, il n'en reste pas moins qu'ils permettent de commencer ce travail interculturel dans les différents quartiers. La ministre souligne encore que le rayon d'action de ces centres culturels ne se limitera pas seulement aux communes où ils sont situés.

En réponse aux questions sur la situation de Télé-Bruxelles, la ministre rappelle le dossier pendant du précédent gouvernement, dossier concernant l'apurement de la dette de Télé-Bruxelles. Il en résulte que le gouvernement rembourse cette dette à hauteur de 90.000 € par an, afin de rétablir l'équilibre financier.

Cela étant, la ministre souhaite inscrire un crédit de soutien (dans l'ajustement comme dans le budget) à Télé-Bruxelles, ce qui lui permettrait d'assurer également une bonne couverture des élections communales et régionales.

Pour ce qui concerne le partenariat avec le Soir et Radio BXL, il a été mis en place, il y a un an seulement et un comité d'accompagnement a été créé pour suivre et évaluer ce partenariat. La ministre se promet d'informer la commission de ce suivi.

La ministre informe ensuite les commissaires que pour leur transmettre des listes de subsides comparés pour les années 2005 et 2006, il faut un peu de temps et qu'elles ne pourront être jointes au présent rapport.

En réponse à Mme Céline Delforge, sur la politique culturelle, la ministre expose que son but n'est pas de tout réinventer. Les projets « Anim'action » sont renforcés, « Chantons Français » est une activité de qualité qui entraîne la collaboration de nombreuses petites salles bruxelloises et qui permet aux jeunes artistes de se produire sans toutefois grever le budget. Si ces activités ne sont pas nécessairement transversales, elles permettent l'éclosion de la créativité culturelle de qualité. Ce qui n'empêche pas d'essayer de faire émerger également des activités transversales, vidéo par exemple et impliquant de nouvelles techniques.

La ministre en vient ensuite aux bibliothèques communales : la bibliothèque centrale de Bruxelles connaît bien le réseau informatique VUBIS et a la ferme volonté de bien le faire connaître à toutes les autres bibliothèques et de rendre ce système performant. Un montant de 54.000 € est inscrit à cet effet à l'AB 11 13 43 22 (Subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales).

Mme Viviane Teitelbaum (MR) propose que la commission ait un débat sur le travail du Comité d'accompagnement de BXL.

En réplique à la ministre, sur les bibliothèques, M. Serge de Patoul (MR) exprime sa crainte d'une dépendance à un seul type programme informatique, dépendance qui peut se solder par un gouffre financier.

Ce commissaire souhaite également obtenir la liste des associations subsidiées dans le cadre des AB 11 11 33 02 et 03 de l'activité 1, (soutien à la création des Maisons locales des Cultures – soutien en faveur des arts du cirque), de l'AB 11 12 33 01 de l'activité 2 (dépenses de promotion, diffusion, publication en matière de danse, musique et théâtre), des AB 11 14 12 02 et 33 01 de l'activité 4 (dépenses de promotion, diffusion, publication – subventions aux associations en matière de folklore et de tourisme), et de l'AB 11 16 33 01 (subventions aux associations en matière d'audio-visuel).

La ministre promet de fournir ces éléments, mais peut-être pas en annexe au présent rapport étant donné la brièveté du délai.

Division 25 – Transports scolaires

Les commissaires ne font d'observations.

Division 26 – Formation professionnelle

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) souhaite savoir s'il existe une croissance en matière de formation professionnelle.

M. Serge de Patoul (MR) souhaite avoir des précisions sur l'AB 26 10 33 02 (décret du 27.04.1995, agrément et fonctionnement de base) et l'AB 26 10 33 09 (financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle). Qu'en est-il de l'embauche compensatoire dans le cadre de la fin de l'application des accords non marchands ?

L'intervenant souhaiterait obtenir un historique de la situation entre 2000 et 2005 et pour 2006, notamment en termes budgétaires.

Mme Céline Delforge (Ecolo) s'informe auprès de la ministre du montant consacré à la formation professionnelle des personnes handicapées.

M. Serge de Patoul (MR) souhaite connaître l'évolution du Service à gestion séparée (SGS) du Service PME entre 2004 et 2006 (croissance et gestion administrative) et avoir des précisions sur les AB 26 30 43 05 et 06 (Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et les actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire – subvention accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariats avec des acteurs

privés ou publics). Où en sont les consommations des crédits 2005 et quelle est la justification de la croissance ?

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond qu'en 2005, la formation a connu une hausse sensible du budget pour permettre une augmentation de l'offre de formation. Il est en effet important de satisfaire au mieux toutes les demandes et plus particulièrement encore pour ce qui concerne les fonctions critiques (chauffeurs, caristes, secteur HORECA notamment).

Il fallait également financer les formations transversales comme l'apprentissage des langues (le néerlandais et français langue étrangère) et l'informatique.

La ministre explique qu'on ne peut pas parler de consommation de crédits pour la formation : il s'agit d'un « monitoring mensuel » (nombre de formateurs, nombre de stagiaires ...) qui ne pourra être évalué qu'à la fin de l'année. Néanmoins, l'activité de formation a augmenté de 14 à 16 % et s'est également améliorée d'un point de vue qualitatif.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la formation Classes moyennes, la situation est la même, il faut tenter de couvrir l'ensemble des demandes de formation : la formation des formateurs, le renforcement des services d'accompagnement (engagement d'un éducateur) et les projets.

Il ne s'agit donc pas de consommation des crédits mais d'évaluation de l'outil et celle-ci se fera au fil du temps, notamment pour le nombre de demandes de formation et plus tard par le nombre d'emplois occupés suite à la formation.

En réponse à la question de Mme Céline Delforge, la ministre informe les commissaires que le montant alloué à la formation pour les personnes handicapées est de 636.502 €, ce qui représente 31.482 heures de formation et un ensemble de partenariats avec des associations spécialisées.

En réponse à la demande de précision sur le décret du 27.4.1995, concernant l'agrément et le fonctionnement de base, la ministre précise que cette allocation de base soutient l'ensemble des activités de formation développées par les organismes d'insertions socioprofessionnelles (OISP). Les montants des AB 26 10 33 09 et 10 représentent les sommes allouées pour le financement de l'embauche compensatoire dans le cadre des accords non marchands.

La ministre précise encore que ces AB réintégreront l'AB 26 10 33 02 concernant le décret du 27 avril 1995, et que les accords du non-marchand sont donc totalement respectés en matière de formation.

Division 29 – Enseignement

Les commissaires ne font pas d'observations.

II. Division 11 – Programme 2 – Activité 2 Division 28 – Equipements sportifs

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge du Sport

C'est avec plaisir que le ministre présente les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière sportive.

Plus que jamais, les contraintes budgétaires auront été omniprésentes dans les discussions relatives à l'élaboration du deuxième ajustement 2005, d'une part, et à la confection du budget 2006, d'autre part.

Pour ce qui concerne le programme 2 (activité 2) de la division 11, Sports et Jeunesse, le budget initial 2005 n'a pas été ajusté. De même, les montants inscrits au budget 2006, quant à eux, sont identiques à ceux de l'initial 2005.

Le ministre assure aux commissaires que la politique sportive sera poursuivie. Les associations et clubs sportifs continueront d'être soutenus et il continuera bien évidemment à inciter autant que possible les jeunes à pratiquer une discipline sportive.

Le ministre Emir Kir met particulièrement l'accent sur un élément fondamental en matière de pratique sportive: la lutte contre le racisme et les discriminations.

D'autre part, il poursuivra son objectif de favoriser l'accès aux infrastructures existantes à des groupes cibles spécifiques : les jeunes de 12 à 18 ans, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes.

Par ailleurs, afin de pallier le départ de Bruxelles du centre de prêt de matériel sportif de l'Adeps, il soutiendra de nouveaux projets de mise à disposition de matériels sportifs et d'animation.

Pour la division 28 consacrée aux petites infrastructures sportives privées, le montant prévu pour 2006 est augmenté de 84.000 € afin de corriger la dépense imprévue en 2005 du même montant. Ce montant est dû au Royal Léopold Club de Uccle suite à la condamnation de la Commission communautaire française au nom de la Communauté française dans un dossier remontant à plus de quinze ans.

2. Discussion générale et examen des tableaux

M. Jacques De Coster (PS) rappelle que la Commission communautaire française est copropriétaire du Centre sportif de Woluwe, l'une des plus belles infrastructures de Bruxelles, et se réjouit que le ministre se soit enfin soucie d'y mettre en place un programme d'intégration par le sport et compte encore l'amplifier. Ce commissaire souhaite avoir des précisions sur les actions qui y seront menées.

M. Emir Kir (ministre en charge des sports) répond qu'une de ses priorités était de rationaliser les installations sportives existantes et d'y mener des projets pilotes afin que les jeunes puissent accéder à plus d'activités sportives. L'objectif est d'organiser des manifestations à certains moments de l'année pour ensuite les généraliser et les étaler sur toute l'année. Son public cible pour ces initiatives sont les jeunes, les handicapés et les femmes !

M. Jacques De Coster (PS) se réjouit encore de voir cet outil utilisé par la Commission communautaire française.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) demande au ministre quelles seront les conséquences de la délocalisation du centre de prêt de matériel sportif, de la Région bruxelloise vers la région wallonne.

M. Emir Kir (ministre en charge des Sports) annonce aux commissaires qu'il s'attelle à la mise en place d'une association bruxelloise qui assurera ce service de prêt de matériel, en deux lieux à Bruxelles : Anderlecht et Molenbeek.

III. Division 24 – Tourisme

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme

Dans la concurrence forte qui caractérise les relations entre les destinations touristiques, Bruxelles se doit de développer une stratégie touristique concertée et à moyen terme. C'est le caractère transversal du tourisme qui l'exige. Il y va par ailleurs des retombées économiques et des emplois créés et à créer dans le secteur touristique, gros pourvoyeur d'emplois bruxellois.

Répondre à ses défis est le sens du processus des Assises 2005 du tourisme lancé en janvier dernier. Si les Assises du Tourisme de 1995 ont permis d'orienter la politique touristique de la décennie passée, il s'agit ici de faire un pas plus loin en réunissant les acteurs privés et publics autour d'objectifs et de chantiers prioritaires à mener dans les dix prochaines années. Le processus des Assises 2005 se clôturera en décembre 2005 après une phase d'études et de participation des acteurs.

Garantie de son aboutissement, le processus est suivi par un comité d'accompagnement composé de représentants du cabinet de la ministre du Tourisme, du cabinet du Ministre-Président de la Région, du cabinet du Ministre de l'Economie, en charge du tourisme de congrès, et du ministre de la Mobilité.

Au terme du processus et des recommandations effectuées, le gouvernement sera en mesure d'effectuer les choix en terme d'atouts de Bruxelles à valoriser, en terme de vente de la destination, de publics cibles, de chantiers prioritaires à mener dans les prochaines années. Le tout sera repris dans le cadre d'un plan tourisme 2006-2016.

Sans préjuger des résultats définitifs des Assises, quelques pistes de travail peuvent déjà être pointées :

- l'extension de l'offre touristique à l'extérieur du Pentagone, afin de valoriser des quartiers « animés et tendance » qui reflètent l'identité bruxelloise;
- la nécessité de s'appuyer sur les nombreux publics présents à Bruxelles en raison de son statut européen et international (stagiaires, fonctionnaires européens, députés européens, etc.) afin d'en faire des vecteurs de la promotion touristique de Bruxelles, dans un secteur où le bouche-à-oreille est primordial.
- la nécessité de se fixer des indicateurs et des objectifs clairs permettant un suivi permanent de la politique touristique.

Non moins important, les recommandations des Assises devront également permettre de valoriser Bruxelles ville européenne, non seulement siège des institutions européennes, mais lieu où l'Europe se vit au quotidien. La dimension de Capitale européenne attire de plus en plus de touristes à Bruxelles. Pour beaucoup d'entre eux, c'est ce qui la rend différente d'autres destinations.

2006 verra la poursuite de la coordination des différents partenaires bruxellois du secteur touristique. Le soutien au BI-TC sera ajusté en fonction des nécessités en matière de mise sur pied et de promotion de l'année « Mode 2006 ». Il s'agira également de contribuer au financement de « Bruxelles tournage », mis sur pied en 2005. Pour rappel, l'objectif de « Bruxelles tournage » est de faciliter les démarches administratives lors de tournages de films qui se déroulent à Bruxelles, mais aussi de promouvoir Bruxelles et ses différents lieux et décors auprès du secteur.

Le début de la législature a été mis à profit pour améliorer les relations entre l'OPT et le BI-TC. Ceux-ci ont collaboré de manière rapprochée dans le cadre de l'année « Bruxelles 2005, Vivre l'Art Nouveau ». Ils font de même dans le cadre de la préparation de « Mode 2006 », qui sera le thème prioritaire de la promotion de Bruxelles en 2006. Cela permettra une promotion plus efficace sur les marchés étrangers et permettra de faire connaître nos créateurs à l'étranger, valorisant ainsi l'image de « Bruxelles qui bouge ».

A un niveau plus organisationnel, toujours dans le cadre des relations OPT-BI-TC, il a été décidé de multiplier les contacts entre Bruxelles et les bureaux à l'étranger. Des rencontres régulières auront lieu désormais entre les bureaux à l'étranger et le BI-TC, afin de s'accorder sur les choix en matière de vente de la destination. De manière plus générale, l'OPT verra progressivement son travail recentré sur sa mission principale, à savoir la promotion à l'étranger.

En matière de promotion de la destination touristique, tout en continuant à promouvoir Bruxelles comme destination de tourisme urbain de court séjour et comme destination de congrès, l'accent a été mis et continuera à être mis sur le tourisme jeune. A ce sujet, une brochure spécifique destinée à ce public a été éditée en 2005 par le BI-TC et « Loger

Jeunes », avec l'appui de la Commission communautaire française.

Un soutien important a été apporté à l'organisation et la promotion de l'année 2005 consacrée à l'Art Nouveau et notamment à l'association « Voir et Dire Bruxelles » pour l'organisation de la biennale art nouveau en octobre 2005.

Une évaluation de l'année « Bruxelles 2005, vivre l'Art Nouveau » est actuellement menée par l'Observatoire afin de tirer les leçons pour l'organisation future d'évènements à caractère international à Bruxelles, mais aussi pour envisager les modes de promotion et de valorisation futures de l'Art nouveau bruxellois.

A ce stade, on peut déjà noter que le rassemblement des opérateurs touristiques (OPT, BI-TC) et des acteurs de l'Art Nouveau bruxellois au sein d'une plate forme spécifique (en l'occurrence Thema) a permis une véritable « mise en tourisme » de l'Art nouveau. Cette collaboration doit se poursuivre, sous une forme qu'il reste à définir.

C'est dans ce contexte – et celui des chantiers prioritaires que définiront les Assises – que sera étudié le projet de Centre d'Interprétation de l'Art Nouveau.

Outre le suivi des Assises du tourisme, la plate forme gouvernementale pour le tourisme bruxellois s'attelle à la définition des évènements d'envergure internationale dans des délais requis par la promotion touristique. Ainsi, la mode bruxelloise sera au coeur de la promotion touristique en 2006. Avec le 50^{ème} anniversaire du traité de Rome, c'est l'Europe qui sera logiquement mise à l'honneur en 2007. Fin 2005 enfin, les thèmes des années ultérieures devront être entérinés. La mise à l'honneur de la BD est une des pistes envisagées pour l'avenir. Il s'agit d'un atout important de Bruxelles, ville phare de la tradition BD, mais aussi ville orientée vers la BD du futur avec ses écoles et ses différents métiers. Il est temps de mettre ce pilier du « *city marketing* » à l'honneur, une année entière.

Il s'agira également de prendre des orientations en matière de tourisme durable. Cette dimension doit être développée, non seulement dans le sens d'une valorisation des espaces verts de la Région d'un point de vue touristique (notamment du Jardin des Fleuristes et de la promenade verte), mais également dans la mise en avant de la préoccupation environnementale dans les multiples dimensions de l'accueil du touriste. Un souci particulier sera apporté au contact avec les promoteurs du projet « Polaris », mené par la Fondation Polaire sur le site de l'ancienne école vétérinaire de Cureghem. Il s'agira de s'assurer autant que faire se peut de la « mise en tourisme » de ce projet de centre européen du développement durable, dont l'ouverture est prévue en 2007. Il s'agira là d'un outil important pour l'attractivité de Bruxelles et la valorisation de son image de ville durable. Le succès obtenu par l'attraction du Sortilège cette année dans le parc du Rouge Cloître, à la satisfaction des organisateurs et de l'IBGE, prouve qu'il est possible de développer un tou-

risme lié à l'environnement dans notre Région. L'expérience sera rééditée l'an prochain.

Enfin, Bruxelles se doit de valoriser ses atouts auprès des Régions voisines. L'expérience du Camping royal menée dans le cadre de la Journée sans voitures a montré que nous avons une belle carte à jouer dans la modification du regard de nos amis flamands et wallons sur Bruxelles, qui n'est pas uniquement la ville où l'on se rend pour travailler. En ce sens, nous étudions avec le Ministre Président l'opportunité d'attirer davantage de touristes belges lors d'évènements organisés par la Région, et en particulier la fête de l'Iris.

En ce qui concerne l'accueil des touristes à Bruxelles, le début de la législature a été l'occasion de mener une étude sur l'offre sur l'hébergement jeune à Bruxelles. Plus que jamais, il apparaît que Bruxelles accuse un important retard en matière d'offre d'hébergement jeune, par rapport à des villes comme Anvers ou Amsterdam, par exemple. Avec des taux d'occupation moyen de plus de 80 %, le niveau de l'offre est largement en deçà de la demande. La capitale de l'Europe, qui attire notamment en masse les jeunes des nouveaux pays adhérents à l'Union, doit offrir les hébergements adéquats à ce public. Si la mise sur pied d'un nouveau projet d'hébergement reste à terme nécessaire – des budgets privés et des budgets européens devront être recherchés à cet égard – des premiers pas peuvent déjà être établis via une collaboration plus étroite entre Loger Jeunes et un nombre certain d'hôtels 1 ou 2 étoiles bruxellois qui ont marqué leur intérêt pour se recentrer vers le public jeune.

C'est ce qui ressort notamment d'une étude demandée par la Commission communautaire française à l'IGEAT sur les conditions de développement de l'hébergement jeune à Bruxelles.

Par rapport aux autres destinations, Bruxelles doit également développer son secteur de chambres d'hôtes. La diversification de l'offre d'hébergement constitue le meilleur moyen d'augmenter l'attractivité globale de la destination. En collaboration avec « Bed en Brussels », une campagne d'information sur l'octroi de primes à l'installation ou la rénovation de chambres d'hôtes sera effectuée.

Les projets réalisés, les chantiers en cours ont donc pour objectif de maintenir et développer l'attrait pour la destination en gardant à l'esprit le formidable réservoir d'emplois que constitue le tourisme à Bruxelles. Bruxelles reste aux yeux des touristes étrangers une ville accueillante et agréable, à nous de conjuguer nos efforts afin de maintenir et de développer les atouts de la destination.

2. Discussion générale et examen des tableaux

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) souhaite savoir où en est la mise en place de « Bruxelles Tournage » et quelle est la part de subside dans la dotation au BI-TC (Bureau International – Tourisme et Congrès).

M. Serge de Patoul (MR) aimerait connaître la raison de la baisse du montant de l'AB 24 00 12 02 (promotion, publication, diffusion) en 2006 par rapport au budget initial de 2005. Il aimerait également connaître la liste des associations subsidiées dans le cadre de l'AB 24 00 33 02 (subventions aux associations actives en matière de tourisme), ainsi que la liste des chambres d'hôtes et le nombre de celles-ci qui sont visées par l'AB 24 00 53 01 (primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes). Il souhaite enfin avoir accès au règlement en vigueur pour l'obtention de primes en cette matière.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaite également connaître la raison de la diminution de 56.000 € des crédits alloués aux dépenses de promotion, publication et diffusion ainsi que la diminution de 284.000 € (retour au montant du budget initial de 2005) des subventions allouées aux associations actives en matière de tourisme. Elle s'interroge également sur l'augmentation de 54.000 € à l'AB 24 00 43 01 (subventions de fonctionnement à l'OPT). Mme Evelyne Huytebroeck dit vouloir amplifier le tourisme à Bruxelles, mais diminue, dans le même temps, les subsides aux organismes bruxellois actifs en matières touristiques pour augmenter le budget de l'OPT.

M. Jacques De Coster (PS) souhaite savoir si la diminution du montant de l'AB 24 00 63 04 (subventions d'équipements touristiques – secteur public) et l'augmentation du montant de l'AB 24 00 70 01 (investissement indications touristiques) sont liées au souhait de la ministre de mieux développer le tourisme hors du pentagone.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) se réjouit de la tenue des assises du tourisme, qui sont l'occasion privilégiée de réunir et d'impliquer l'ensemble de forces vives qui travaillent à l'image touristique de Bruxelles. Cela ne pourra engendrer qu'un accroissement de l'accueil ainsi qu'une meilleure rationalisation des moyens. Ce commissaire ajoute encore que le secteur HORECA ne manque pas de moyens et que c'est bien le rôle du politique d'organiser la concertation.

Pour ce qui concerne les assises proprement dites, l'intervenant demande à la ministre si les conclusions seront examinées pour en extraire des axes prioritaires, comme cela avait été le cas pour les assises qui se sont déroulées en 1995. Sept points d'action avaient été déterminés et mis sur pied par une structure ad hoc, mais certaines priorités ont été peu suivies d'effet, dont notamment des problèmes de signalisation, ou encore d'information.

Ce commissaire s'interroge encore sur le rôle des bureaux à l'étranger dans les synergies que la ministre veut créer.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme), en réponse aux questions sur la diminution des crédits pour les publications, expose qu'il s'agit d'inscrire ces dépenses dans un cadre plus global : il faut essayer de créer des synergies et plus de coordination entre les différents acteurs du tourisme et notamment entre le BI-TC et l'OPT.

Les nombreuses publications actuelles seront en diminution dans l'attente des conclusions des assises et peut être jusqu'au prochain ajustement budgétaire.

La ministre estime qu'il peut être moins important de multiplier le nombre de publications que de mieux pouvoir les cibler et en assurer la distribution.

En ce qui concerne les chambres d'hôtes, 6 nouvelles demandes de primes ont été introduites pour 2006, ce qui fixe le nombre total de chambres agréées à une centaine. Quant au règlement qui en fixe les conditions il est disponible sur le site de « Bed and Brussels » (www.bnb-brussels.be/membres.asp).

A Mme Teitelbaum qui l'interroge sur la diminution des subventions aux associations, la ministre répond que le montant de l'AB 33 02 est équivalent à l'initial 2005. Il n'y a donc pas de diminution. Par ailleurs, il faut créer une plus grande cohérence entre les divers projets et notamment une plus grande collaboration avec et entre les bureaux à l'étranger. De plus, il faut se réjouir du fait que pour la première fois, la Région interviendra dans le cadre de la mise sur pied de l'année thématique, en l'occurrence « Mode et design 2006 ». Il s'agit là d'un point important qui va dans le sens des synergies que recherche la ministre et permet une plus grande cohérence en matière de valorisation et de promotion de Bruxelles par l'ensemble des départements concernés. Les subventions à l'OPT ne sont pas en augmentation si ce n'est l'indexation. Par ailleurs, interrogée sur la question, la ministre estime que Bruxelles n'est pas en perte de vitesse au sein de l'OPT.

« Bruxelles-Tournage » qui traite les demandes de Tournage, depuis septembre de cette année, a bénéficié pour son lancement d'un budget de 40.000 € en 2005. Le BI-TC y consacra un montant plus important en 2006, les discussions quant au budget 2006 du BI-TC sont en cours.

Sur le souhait d'élargir le tourisme au-delà des limites du pentagone, la ministre répond par l'affirmative et espère le réaliser grâce notamment, à la création de « Bruxelles Tournage » et à la mise en place de nouveaux circuits Arts nouveaux. Par ailleurs, dans le cadre de l'année Mode et Design, des quartiers bruxellois situés hors pentagone seront mis en valeur. Peu de demandes lui sont parvenues à ce jour des différentes communes bruxelloises, en matière de signalisation touristique, ce qui explique la diminution des crédits sur ce poste.

La ministre en vient ensuite aux Assises du tourisme pour souligner d'abord, que les Assises de 1995 avaient eu lieu en fin de législature contrairement aux assises actuelles (21, 22 et 23 novembre 2006). Ainsi programmées, ces assises 2006 permettront au gouvernement en place d'en tirer les conclusions et d'agir en conséquence, en retenant des objectifs et des chantiers prioritaires pour les dix années à venir.

Pour ce qui concerne le tourisme des jeunes, l'idéal serait d'ouvrir une nouvelle auberge de jeunesse, ce que le bud-

get ne permet pas actuellement. Suite à une étude commandée à l'IGEAT (ULB), ce qui ressort en premier lieu de l'étude en cours de finalisation, est qu'un partenariat avec certains hôtels 1 et 2 étoiles qui se montrent enthousiastes, constitue une des premières actions à mener.

Quant au rôle des bureaux de tourisme à l'étranger, il n'est pas exclu que de nouvelles antennes puissent voir le jour dans certains pays émergeant (notamment en Europe de l'Est). La ministre rappelle que les contacts entre le BI-TC et les bureaux à l'étranger sont renforcés depuis cette année et informe les commissaires qu'elle a visité le bureau de Londres et qu'elle a pu remarquer l'importance de ces bureaux à l'étranger pour « vendre » Bruxelles.

M. Alain Daems (Ecolo), annonce que son groupe soutiendra les projets budgétaires. Il ajoute qu'en entendant les réponses de la ministre en charge du tourisme, il est convaincu qu'en effet, la situation ne peut pas évoluer par le seul apport d'argent public. Le politique doit essentiellement établir la cohérence, entre l'OPT et le BI-TC notamment, et définir les lignes directrices. Et malgré les divergences quelquefois anciennes entre certains acteurs, il faut, sans désespérer, continuer de tenter de rapprocher les points de vue.

Pour ce qui concerne le tourisme des jeunes, ce commissaire pense qu'il est important d'en améliorer l'accueil et les conditions, même si ces efforts ne sont pas « payants » à court terme. Car ces jeunes sont les adultes qui demain reviendront avec des moyens financiers plus importants, dans les lieux où ils se sont sentis accueillis.

L'intervenant souhaite ensuite mettre l'accent sur le développement durable qui est également une valeur porteuse en matière touristique. Dans les pays baltes, par exemple, les grands hôtels ont un grand souci d'économie d'énergie : ils mettent ainsi en avant leur modernité et leur prise de conscience d'objectifs plus globaux à poursuivre.

Et enfin, ce commissaire attire l'attention sur les problèmes de propreté de la région bruxelloise. Les visiteurs y sont sensibles et s'en plaignent. Il y aurait donc, dans ce domaine également, des synergies à créer.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) interroge la ministre sur les incidences du déménagement du Bureau parisien du tourisme. Ce dernier quitte les beaux bâtiments qu'il occupait seul, pour être intégré, et peut-être noyé, au sein du Centre Wallonie-Bruxelles.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme), informe encore les commissaires que dans le but de favoriser les synergies, les années à thème seront dominées par un seul thème, et plus 5 ou 6. Le premier exemple en est « Mode et design 2006 », financé également par la Région bruxelloise.

En ce qui concerne le tourisme des jeunes, la ministre attend les conclusions d'une étude commandée à l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire).

Quant au « tourisme vert », il est évident qu'il devient un atout, et les nouveaux pays de l'Europe de l'Est l'ont bien compris. Il est donc essentiel de faire vivre les espaces verts, de faire connaître le label écodynamique autant aux hôtels qu'aux auberges de jeunesse : c'est un choix économique, mais également un accueil qui agréé les clients.

Pour en revenir au Bureau du Tourisme à Paris, conformément aux accords passés sous la précédente législature, la Commission communautaire française prend en charge sa part dans le montant de la redevance emphytéotique soit 45.000 €, l'OPT n'ayant plus de loyer à payer. Prenant en compte les évolutions au niveau des habitudes touristiques, il n'y aura pas d'accueil au bureau de Paris (comme il n'y en a pas non plus à Londres).

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) interroge la ministre sur les objectifs chiffrés qui ont été fixés en termes de croissance.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme), répond que ces objectifs seront fixés au terme des conclusions des Assises du tourisme, en nombre de nuitées bien sûr, mais aussi de façon plus globale tenant compte d'autres critères.

IV. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28, 29 des projets de décrets contenant, d'une part, le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2006, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 8 voix pour et 2 contre.

V. Approbation du rapport

A l'unanimité, la commission fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Mohamed AZZOUZI

La Présidente,

Véronique JAMOULLE

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
	Théâtre Les Tanneurs	18.592€
	Bellone Brigittines	18.592€
	Charleroi Danses	18.592€
	Théâtre de la Balsamine	18.592€
	Théâtre Marni	18.592€
	Théâtre Varia	18.592€
	Contredanse	26.029€
	Fondation Gueux	5.000€
	Atelier Dolce Vita	3.500€
	Ars Musica	12.395€
	Choeur de l'union européenne	1.500€
	Kunsten	8.000€
	Gestes et création	1.500€
	La Nuit détend	5.500€
	da capo 2000	868€
	La Soupape	9.916€
	musique village	2.479€
	Côté Village	6.000€
	Printemps baroque du Sablon	5.000€
	Festival des musiques de Bruxelles	10.000€
	Biennale	70.000€
	Rallye chantons français	38.000€
	Le Café	9.916€
	fulmar	3.099€
	La Samaritaine	14.874€
	Café théâtre Toison d'Or	1.000€
	Opus 3	3.718€
	Le Jardin de ma sœur	3.718€
	l'os à moelle	3.099€
	Music productive	3.000€
	Théâtre de la Place des Martyrs	4.958€
	cabaret aux chansons	3.099€
	Voix Voies	7.437€
	Hip hop family	500€
	Rock n'rasme	1.000€
	Zinneke	12.395€
	Choeur union européenne 2006	3.000€
	Ars musica 2006	12.400€
	Brosella 06	6.000€
	La rue	1.000€
	Rallye préparation	6.000€
	Musiques Mosaïques	12.000€
	Squeeze me	3.000€
	Oratorio	14.000€
	Maison du Spectacle - La Bellone	89.242€
	Union des Artistes	5.000€
	Théâtre martyrs	158.736€
	Ligue d'improvisation belge	10.000€
	Equinoxe	12.500€
	La Bellone	1.000€
	Théâtre en-chanteurs	3.789€
	Magasin d'Ecriture Théâtrale	7.437€
	Article 27	30.000€
	Théâtre de poche	2.000€
	CIFAS	114.527€
	Fondation Jacques Huisman	4.000€

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
	Ratinet	2.000€
	Perruchet	2.000€
	Coeur de bois	2.000€
	Prix du théâtre	4.000€
	Dossier charge du rhinocéros	5.000€
	Terribles enfants	3.000€
	CTEJ	9.300€
	Comédie compagnie	3.000€
	A.B.C.D	12.400€
	A.B.C.D	23.800€
	Comédie Claude volter	6.197€
	Théâtre en animation	6.197€
	Théâtre Contregriffe	6.197€
	Théâtre de la Clarencière	6.197€
	Théâtre Varia	6.197€
	Ardent lévier	6.197€
	Théâtre en liberté	6.197€
	Albertine a.s.b.l.	6.197€
	Compagnie entre chiens et loups	6.197€
	Cpie point zéro	6.197€
	Théâtre balsamine	6.197€
	La Clarencière	6.197€
	Rideau de Bxl	4.403€
	Théâtre de poche	2.202€
	Théâtre Varia	8.806€
	Utopia II	8.806€
	Théâtre du Sygne	3.669€
	Théâtre intranquille	3.649€
	Sfurmaturation stavagante	1.825€
	Compagnie F Dusenne	913€
	L'Anneau	1.825€
	Théâtre de la pythie	1.825€
	Théâtre méridien	5.474€
	Rideau de Brxl	4.000€
	LA trap	8.211€
	Cie de la casquette	2.479€
	Charge du rhinocéros	2.479€
	Cie orange sanguine	2.479€
	Cie sac à dos	2.479€
	Théâtre océan nord	2.479€
	Spectacles Charles Kleinberg	2.479€
	Cie Mossoux-bonté	2.287€
	Théâtre du Grand Midi	2.479€
	Les Colyriques	2.479€
11.12.33.02	Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse -CTEJ	12.600€
	Tournées art & vie	26.800€
	spectacles à l'Ecole	55.000€
	Planète Théâtre	5.000€
	Centre théâtre jeune public (pierre de lune)	54.600€
11.13.33.01	Cidmy	1.000€
	Cidmy	1.239€
	Fondation Maurice Carême	1.239€

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
	Fondation Charles Plisnier Café littéraire La Clarencière Plaisir du texte Maison de la Francité Maison du conte Fondation Michel de Ghelderode Midis de la Poésie FAR Théâtre montagne magique La Foire du Livre Maison internationale de la poésie Mots et merveille culture et solidarité le port du livre	1.239€ 3.100€ 2.500€ 210.709€ 52.500€ 2.500€ 4.958€ 1.000€ 14.000€ 29.621€ 4.958€ 20.000€ 7.000€ 22.500€
11.13.33.02	Inspection publique ville bxl Bibliothèques locales de Woluwé-Saint-Lambert Bibliothèques locales de Jette Bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe Bibliothèque spéciale des Hôpitaux de la Croix-Rouge Bibliothèque spéciale de la Ligue Braille Bibliothèque spéciale de l'Oeuvre Nationale des Aveugles Bibliothèque communale Saint-Henri Bibliothèque communale adoptée Saint-Lambert Bibliothèque communale Sainte-Famille Bibliothèque communale du Kapelleveld Bibliothèque des Florales Bibliothèque communale De Naeyer Bibliothèque communale Cardinal Mercier Bibliothèque communale Culture et Loisirs a.s.b.l. Bibliothèque A. Vermeulen Bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe Bibliothèque communale du Christ-Roi Bibliothèque Notre-Dame Bibliothèque Uccle Tomberg a.s.b.l. Bibliothèque Club de Jeunesse a.s.b.l. Bibliothèque communale Jeunesse Ganshoren Bibliothèque Libre du Centre de Traumatologie et Réadaptation a.s.b.l. Bibliothèque de la Ligue Braille Bibliothèque de l'Oeuvre Nationale des Aveugles Séminaire Paul Hurtman Amis de la bibli de bxl ville Ibby journal d'info Ourim et Toumim Ligue des famille Prix Versele Ruche au livre Prix ado lisant	1.000€ 8.910€ 5.940€ 2.970€ 8.910€ 5.940€ 5.940€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 4.900€ 1.320€ 1.320€ 1.320€ 1.320€ 1.320€ 1.320€ 1.320€ 1.320€ 1.320€ 1.000€ 1.000€ 8.676€ 2.500€ 3.800€ 1.000€ 4.493€ 1.900€ 1.500€
11.13.43.22	Bibliothèque Principale Bruxelles I Bibliothèque Principale Bruxelles II Bibliothèques locales de Schaerbeek Bibliothèques locales de Woluwé-Saint-Pierre Bibliothèques locales d'Etterbeek Bibliothèques principales et locales de Watermael-Boitsfort	29.700€ 29.700€ 17.820€ 8.910€ 5.940€ 7.425€

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
	Bibliothèque locale de Koekelberg	2.970€
	Bibliothèque locale d'Anderlecht	11.880€
	Bibliothèques locales d'Uccle	7.425€
	Bibliothèque locale de Saint-Gilles	5.940€
	Bibliothèque locale de Saint-Josse-Ten-Noode	2.970€
	Bibliothèque locale d'Evere	4.455€
	Biblio centrale fonctionnement	110.000€
11.13.36.21	Bibliobus de Watermael-Boitsfort	1.320€
	Bibliothèque communale Pédagogique	1.320€
	Bibliothèque Radium	1.320€
	Bibliothèque technique de la Ville de Bruxelles	1.320€
	Bibliothèque Charles Janssen	4.900€
	Bibliothèque communale Adolphe Max	4.900€
	Bibliothèque communale Brand Whitlock	4.900€
	Bibliothèque communale Breughel	4.900€
	Bibliothèque communale d'Ixelles «G. Mundeleer»	4.900€
	Bibliothèque communale de Boitsfort – Centre	4.900€
	Bibliothèque communale de Haren	4.900€
	Bibliothèque communale de Koekelberg	4.900€
	Bibliothèque communale de Neder-Over-Hembeek	4.900€
	Bibliothèque communale de Saint-Gilles	4.900€
	Bibliothèque communale de Saint-Josse-Ten-Noode	4.900€
	Bibliothèque communale de Uccle Centre	4.900€
	Bibliothèque communale de Uccle Montjoie	4.900€
	Bibliothèque communale de Watermael – Centre	4.900€
	Bibliothèque communale de Woluwé-Saint-Pierre (centre)	4.900€
	Bibliothèque communale du Chant d'Oiseau	4.900€
	Bibliothèque communale du Joli-Bois	4.900€
	Bibliothèque communale du Mutsaard	4.900€
	Bibliothèque communale Fernand Brunfaut	4.900€
	Bibliothèque communale Helmet	4.900€
	Bibliothèque communale Hergé	4.900€
	Bibliothèque communale Jean Muno	4.900€
	Bibliothèque communale Suzanne Lippens	4.900€
	Bibliothèque locale de l'Espace Maurice Carême	4.900€
	Bibliothèque locale de Laeken	4.900€
	Bibliothèque locale des Riches-Claires	4.900€
	Bibliothèque Romain Rolland	4.900€
	Bibliothèque Thomas Owen	4.900€
	Bibliothèque principale de Bruxelles I	21.000€
	Bibliothèque principale de Bruxelles II	21.000€
	Bibliothèque principale du Sud-Est de Bruxelles	21.000€
	Bibliothèque communale de Ganshoren	4.900€
11.14.33.01	Union d'études graphiques	250€
	Volontaires de Bruxelles 1830	1.500€
	Cercle d'histoire de Bruxelles	500€
	Assoc folkloriques grand place	1.500€
	Fondation Marinus	1.500€
	Cercle histoire Evere	500€
	Cercle histoire Uccle	500€
	Cercle histoire St gilles	500€
	Anderlechtensia	500€

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
	Cercle histoire de Jette	1.250€
	HISCI	500€
	Cercle histoire Woluwé St Lambert	500€
	Société royale archéologie	2.500€
	Cercle Molenbeek	500€
	Cercle histoire royal études	500€
	Cercle histoire Forest	500€
	Neuf Nations	500€
	Schaerbeek la dynamique	500€
	OGHB	1.000€
	SCEGDB	1.000€
	Galas du Folklore	1.250€
	Chevaliers St Michel	500€
	Confrérie St Arnould	500€
	Quartier Saint jacques	500€
	Commune libre îlot Sacré	250€
	Fête de Bruegel	500€
	Ordre du faro	250€
	Ordre des Kuulkapers	250€
	Confrérie gastronomique de la griotte	250€
	Ordre de la Caricolle	250€
	Compagnons du Witloof	250€
	Volontaires de Bruxelles 1830	500€
	Amis de Charles de Coster	500€
	ATC Auderghem	1.250€
	Grand serment arbalétriers/bxl	3.100€
	Grand serment sablon	3.100€
11.15.33.01	Gatti de Gammond	2.500€
	Brxl Bravo	6.000€
	Musée juif de Belgique	2.500€
	La ferme rose	1.000€
	CBM	25.000€
	Jeunesse et art plastique	20.000€
	Wolu culture	6.200€
	Fondation Hamesse	4.000€
	Jacques Franck	1.250€
	Art en marge	82.700€
	Festival Marionnettes	2.000€
	Musée arts spontanés	5.000€
	square Steurs	2.500€
	GPOA	44.700€
	Atelier Grapoui	2.500€
	MACC	2.500€
	Iselp	124.000€
	Contretype	22.310€
	Office d'art contemporain	3.700€
	Beneflux	1.000€
	Expo Charles Plisnier	1.000€
	la part de l'œil	6.200€
	Centre Rouge Cloître	2.479€
	Permanence Jur. pour artistes	12.395€
	Maison Erasme	2.000€
	Parcours d'artiste	25.000€
	9e art BD	6.000€

Allocation	Associations	Montants alloués au 23/11/2005
	ADISC Ceraca Wiels Croiseregard Espace Parallèle Yvon Lammans Atelier Razkas Centre Rouge Cloître	2.500€ 5.000€ 2.500€ 2.500€ 2.500€ 5.000€ 500€ 6.200€
11.16.33.01	Peymey Folioscope Art film Nuit et jour Fac Racc Un soir un grain Ciné culture La médiathèque Balsamo Libération film Icaf CVB CBA Confédération parascolaire Fonds Henri Storck Tels quels Centre du film sur l'art Movy club Cinédit Libération film Cinergie Centre multimédia ACSR Imaj Transculture Festival Gay et Lesbien CBA Peymey Afrique taille XL	13.000€ 14.874€ 4.958€ 4.958€ 14.874€ 17.350€ 5.000€ 10.421€ 11.155€ 5.000€ 2.500€ 9.916€ 118.989€ 44.621€ 19.831€ 4.958€ 3.700€ 4.958€ 4.958€ 14.100€ 15.000€ 7.437€ 600€ 5.000€ 3.000€ 6.000€ 3.700€ 10.000€ 4.000€ 1.500€
11.17.33.01	Centre culturel Bruxelles Nord Centre culturel d'Anderlecht Centre culturel d'Etterbeek Centre culturel d'Evere Centre culturel de Berchem Centre culturel J. Franck Foyer culturel de Ganshoren Foyer culturel de Jette Foyer culturel de Schaerbeek La Vénérie Wolu-Culture	14.601€ 28.706€ 37.011€ 28.086€ 14.601€ 36.391€ 14.601€ 29.326€ 14.601€ 37.011€ 29.326€
11.21.33.01	Amis de la morale laïque	1.250€

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
	Tremplins	56.000€
	Promo jeunes	3.000€
	Place aux enfants	25.000€
	Reso-J	1.250€
	Scientothèque	5.000€
	Promo jeunes	30.000€
	Atout projet	22.310€
	Siep	2.500€
	E=MC2	30.000€
	IDJ	7.437€
	Siep	6.693€
	Kiosque	7.636€
	Infor jeune centre	8.627€
	Infor jeunes Schaerbeek	8.627€
	Infor jeunes bxl nord	8.627€
11.21.33.01	Ludothèque «L'Oasis»	1.806€
	La Boîte à Joujoux	1.565€
	Le Cirque aux 1000 Jeux	843€
	La Maison des Enfants d'Anderlecht	1.745€
	LuAPE	1.685€
	Maison des Enfants de Saint-Gilles	1.565€
	Ludothèque d'Etterbeek	1.625€
	Alpa-Ludismes	903€
	Ludothèque «Le Moulin à Jeux»	1.625€
	Ludothèque «La Toupie»	1.384€
	Ludothèque du GRICCA	1.324€
	Diabolo	1.625€
	Ludocontact – La Caverne d'Ali Baba	1.806€
	Ludober	1.083€
	Ludothèque des Marolles	1.926€
	Ludothèque du Centre Communautaire Crousse	1.384€
	Ludothèque de Forest	1.384€
	Ludothèque de la Ligue Braille	1.505€
	«La Toile de Jeux»	1.083€
	Ludothèque d'Uccle	1.565€
	Ludothèque de Boistfort-Centre	1.444€
	Ludothèque de Watermael-Centre	1.444€
	Ludothèque «Touche à tout» de l'ONA	1.926€
	Ludothèque «Notre coin de quartier»	1.083€
	Ludothèque «Mosaïque-XL»	1.023€
	Ludothèque «Walala»	1.685€
	Ludothèque de l'a.s.b.l. Ludo	963€
11.21.33.03	Ré.S.O.J	4.000€
	CIDJ	3.000€
	REFORM	1.500€
	CNAPD	3.000€
	COJ	2.250€
	Centre communautaire laïc juif	2.500€
	FCJMP	4.000€
	RNC	4.000€
	Club de Jeunesse	1.000€
	Quinoa	1.000€

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
	CJD Compagnons dépanneurs Confédération parascolaire MJ la clef CEDAS XLJ	1.000€ 500€ 3.000€ 2.000€ 4.500€ 2.500€
11.30.33.01	Anim 'Action Centre théâtre jeune public (pierre de lune) Théâtre la Montagne Magique Ecole n° 1 Molenbeek Collège Saint Pierre	250.000€ 12.000€ 9.800€ 4.000€ 5.610€
11.41.33.01	LHAC Power flower Libération Films Centre Paul Duvigneaud Maisons des enfants	1.000€ 5.000€ 8.680€ 5.000€ 37.000€
11.41.33.02	CCLJ Bxl laïque Videp CCLJ Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) 29 Rue Blanche Ages et transmissions CCLJ Centre Culturel Arabe Centre féminin d'Education permanente Confédération des enseignants Ciep du Moc Clara Courants d'Ages Entr'Ages Fédération Libérale des Pensionnés du brabant Fondation Auschwitz Fondation Jacques Gueux Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle Ifac CEMEA Fédération Indépendante des Seniors La Ligue des Droits de l'Homme La Ligue des Familles Collectif alpha Le Pivot Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente Lire et Ecrire Le Gsara a.s.b.l. Le Silex Maison Culturelle belgo roumaine - Arthis Mrax Université des femmes Vie féminine	3.000€ 5.000€ 2.500€ 2.000€ 61.973€ 3.500€ 7.500€ 12.500€ 20.000€ 4.500€ 2.500€ 24.800€ 2.500€ 12.500€ 7.000€ 2.500€ 12.000€ 10.000€ 22.500€ 3.000€ 18.000€ 8.700€ 16.500€ 5.500€ 22.500€ 12.500€ 20.000€ 25.000€ 15.000€ 7.000€ 7.000€ 7.500€ 3.800€ 4.200€

Allocation	Associations	Montants alloués en 2005 (au 21/11)
11.61.33.01	CEDD ISPB Tremplins Propéd.EP*FC-ULB Sc Propéd.EP*FC-ULB ScA Propéd. FUSL Propéd. UCL Tutorat CETL Centre METHODAPP Centre méthodo ULB Propéd. HELDB LE SOUFFLE CIRQU'CONFLEX Ecole de Cirque Forum Innov. Educ. Ecoles de devoirs CAA Ligue des droits de l'Homme Ligue de l'enseignement	20.000€ 60.000€ 5.000€ 7.514€ 1.785€ 5.330€ 4.300€ 37.200€ 6.250€ 3.000€ 4.750€ 5.000€ 6.000€ 6.200€ 6.000€ 2.500€ 111.600€ 2.000€ 9.500€ 2.500€

Annexe 2

Formation

**Complément d'information
sur l'AB 26.10.33.02 relatif au décret du 27/4/1995
– Chapitres III et IV –
Agrément et fonctionnement de base des organismes
d'insertion socioprofessionnelle**

*Tableau récapitulatif du budget initial
de l'AB 26.10.33.02*

2000:	1.536.000€
2001:	1.956.000€
2002:	2.663.000€
2003:	3.253.000€
2004:	3.749.000€
2005:	4.519.000€
2006:	4.654.000€

Annexe 3

Tourisme (liste des chambres d'hôtes)

titre	nom	prénom	rue
Madame	Bailly	Vinciane	rue de
Madame	Ben Oliel – Hazard	Monique	rue Emile
Monsieur	Bergeret	Luc	chaussée de
Madame	Caiarelli	Evelina	chaussée de
Madame	Couteau – Garré	Evelyne	avenue Gustave
Madame	Danneel	Claude	avenue
Madame	David	Charlotte	rue
Madame	Davreux – Alghisi	Geneviève	chaussée de
Monsieur	De Coppin	Bernard	rue Louis
Monsieur	De Decker	Pierre	avenue
Monsieur	De Meurs	Philippe	avenue
Madame	De Mulder – Moignot	Aline	chaussée de
Madame	de Neuville	Claire	rue de la
Monsieur	Debeer	Luc	drève des
Madame	Delaude	Françoise	rue de la
Madame	Delvaux de Fenffe – Nicaise	Isabelle	avenue
Madame	Demilecamps – Keller	Viviane	avenue Edouard
Madame	Devroede – Reginster	Bernadette	avenue de la
Monsieur	Dieu	Jean	rue de la
Monsieur	d'Ocquier	André	avenue
Madame	Dubois	Claire	drève de
Monsieur	d'Ursel	Damien	avenue Jean
Madame	Evrard – Waeles	Marie-Françoise	rue Père
Madame	Fantin	Eléonore	rue François
Madame	Franssen	Geneviève	chaussée de
Monsieur	Gaspard	Emmanuel	avenue du
Madame	Georges	France	rue des
Madame	Hennart	Nathalie	clos
Monsieur	Henrard	Paul	rue de
Madame	Jacquemotte	Michèle	rue de l'
Madame	Kestens	Viviane	clos des
Madame	Kloeck	Johanna	rue de
Madame	Langlois Van Ophem	Géraldine	rue Antoine
Monsieur	Larsimont	Frédéric	chaussée de
Madame	le Maire	Christine	chaussée
Madame	Lehouck	Frederika	avenue de

Tourisme (liste des chambres d'hôtes)

	adresse	c.p.	commune	nb.ch.	nb.pers.
	Boetendael 51	1180	Uccle	1	2
	Heylens 16	1082	Berchem-Sainte-Agathe	1	2
	Boondael 287	1050	Ixelles	1	2
	Louvain 617	1030	Schaerbeek	2	4
	Latinis 97	1030	Schaerbeek	1	2
	Capitaine Piret 51 /4	1150	Woluwe-Saint-Pierre	2	3
	Veydt 55	1050	Ixelles	1	2
	Tervuren 115	1160	Auderghem	2	3
	Marcx 16	1160	Auderghem	1	2
	Broustin 36	1090	Jette	1	2
	Marie-José 165	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1	2
	Haecht 31	1210	Saint-Josse-ten-Noode	3	7
	Station de Woluwe 136	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1	2
	Maricolles 89	1082	Berchem-Sainte-Agathe	1	2
	Filature 10	1060	Saint-Gilles	1	2
	Gisseleire Versé 16	1082	Berchem-Sainte-Agathe	3	6
	Bénès 126 bte 9	1080	Molenbeek	1	2
	Bugrane 124	1020	Laeken	2	4
	Démocratie 70	1070	Anderlecht	1	2
	Vandersmissen 10	1040	Etterbeek	1	2
	Touraine 21	1180	Uccle	1	2
	Volders 9a	1060	Saint-Gilles	2	3
	de Deken 60	1040	Etterbeek	1	2
	Bossaert 67	1030	Schaerbeek	1	4
	Haecht 1214	1140	Evere	1	2
	Mont Kemmel 3	1190	Forest	2	4
	Compagnons 33	1030	Schaerbeek	2	3
	Montagne des Lapins 44	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1	2
	Haerne 118	1040	Etterbeek	2	4
	Abdication 41	1000	Bruxelles	1	2
	Charmes 10	1150	Woluwe-Saint-Pierre	2	3
	Livourne 141	1050	Ixelles	1	2
	Labarre 27	1050	Ixelles	2	4
	Vleurgat 165	1050	Ixelles	2	4
	Saint-Pierre 41	1040	Etterbeek	1	2
	Jette 96 /h	1081	Koekelberg	3	6

Tourisme (liste des chambres d'hôtes) (suite)

titre	nom	prénom	rue
Monsieur	Linder	Théodore	rue du
Monsieur	Ma	Huu Duy	avenue
Madame	Mancel	Caroline	rue du
Madame	Mertens de Wilmars	Chantal	rue de la
Madame	Moreira – Rombout	Adriana	rue
Madame	Nicolas	Geneviève	
Monsieur	Noël – Soupart	Eric	chaussée de
Madame	Pieters	Marie-Andrée	rue du
Madame	Pinpurniaux	Paule	boulevard
Madame	Piret	Michèle	avenue
Madame	Poelleman – Lees	Danielle	rue Alexandre
Madame	Poupart – Van Hecke	Cécile	avenue Léopold
Madame	Rabaioli – Apostoli	Bianca	rue de l'
Monsieur	Raz	Adi	rue
Monsieur	Richelle	Bernard	avenue du
Madame	Ryon	Danielle	avenue des
Monsieur	Santkin	Thierry	rue Jean
Madame	Servranckx	Martina	rue
Monsieur	Sexton	Michael	rue
Monsieur	Sterpin	René	chaussée d'
Monsieur	Struyf	Marc	rue Charles
Monsieur	Terlinden	Alexandre	rue Pierre
Madame	Uyttenhove	Isabelle	
Madame	van den Belt – Singh	Anoushka	avenue Louis
Monsieur	Van Innis	Bernard	boulevard
Madame	Van Wilderode	Solange	
Monsieur	Voogt	André	avenue Bourgmestre

Tourisme (liste des chambres d'hôtes) (suite)

	adresse	c.p.	commune	nb.ch.	nb.pers.
	Marché au Charbon 118	1000	Bruxelles	3	6
	Jean Sobiesky 70	1020	Bruxelles	3	6
	Lombard 81	1000	Bruxelles	1	1
	Cambre 145	1150	Woluwe-Saint-Pierre	3	5
	Gillon 44	1210	Saint-Josse-ten-Noode	2	4
	Petite rue de l'Eglise 15	1150	Woluwe-Saint-Pierre	2	3
	La Hulpe 305	1170	Watermael-Boitsfort	1	2
	Melon 47	1190	Forest	1	1
	Clovis 14	1000	Bruxelles	1	4
	Lambeaux 13	1060	Saint-Gilles	1	2
	Markelbach 23	1030	Schaerbeek	1	2
	Wiener 70	1170	Watermael-Boitsfort	3	6
	Amazone 59	1060	Saint-Gilles	2	4
	Verhas 11	1030	Schaerbeek	2	5
	Vert Chasseur 3	1180	Uccle	1	2
	Cyclistes 10	1150	Woluwe-Saint-Pierre	1	1
	Paquot 14	1050	Ixelles	1	2
	Copernic 93	1180	Uccle	1	2
	Stuyvenbergh 26	1020	Laeken	2	4
	Alsemberg 32	1060	Saint-Gilles	2	4
	Van Lerberghe 15	1030	Schaerbeek	1	2
	De Cock 1	1150	Woluwe-Saint-Pierre	2	4
	Dieweg 28 bte 3	1180	Uccle	1	1
	Bertrand 87	1030	Schaerbeek	3	5
	Brand-Witlock 79	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2	6
	Dieweg 54a	1180	Uccle	1	2
	Demunter 26	1090	Jette	1	2

Annexe 4

Tourisme (AB 24.00.33.02)

a.s.b.l.	Montant	Montant	Adresse
a.s.b.l. Conseil Bruxellois des Musées	75.000,00	75.000,00	rue des Bouchers, 46
a.s.b.l. Maison Autrique	0,00	72.500,00	chaussée de Haecht, 266
a.s.b.l.A.R.A.U.	34.000,00	29.413,00	Boulevard Adolphe Max, 55 boîte 2
a.s.b.l.ITINERAIRES	34.000,00	21.913,00	rue Hôtel des Monnaies, 157
a.s.b.l.LA FONDERIE	34.000,00	21.913,00	rue Ransfort, 27
a.s.b.l.LE BUS BAVARD	34.000,00	21.913,00	rue des Thuyas, 12
a.s.b.l.LARKADIABE	34.000,00	21.913,00	rue du Roseau, 21
a.s.b.l.PROVELO	34.000,00	54.913,00	rue de Londres, 15
a.s.b.l.B.I.T.C.	850.000,00	570.000,00	rue de la Violette, 18-20
a.s.b.l. Loger Jeunes	58.220,00	40.000,00	Rue Van Orley, 4
Fondation pour les Arts	90.000,00	120.000,00	Place Flagey, 18 bte 15
a.s.b.l.Attractions & Tourisme	7.500,00	14.500,00	Grottes de Han
a.s.b.l. Thema	23.000,00	194.000,00	rue Saint-Bernard, 30
a.s.b.l. Bed & Brussels	5.000,00	0,00	rue Kindermans, 9
a.s.b.l.B.D.L.F.	40.000,00	66.000,00	rue Kindermans, 9
a.s.b.l. Luizenmolen	1.500,00	1.500,00	Boulevard Sylvain Dupuis, 146
a.s.b.l.A.M.T.	5.000,00	0,00	rue Auguste Renoir, 5/4
a.s.b.l. Bruxelles B.D.	30.000,00	0,00	13, grand'place
a.s.b.l. Mont des Arts	35.000,00	0,00	rue du Musée, 5
a.s.b.l. Laeken Découverte	5.000,00	0,00	rue de la Royauté, 34
a.s.b.l. Théâtre Royal de Toone	15.000,00	12.500,00	Petite rue des Bouchers, 21 (impasse Schuddeveld, 6)
a.s.b.l. La Manivelle	0,00	45.000,00	rue Faider, 70
a.s.b.l. Bruxelles-Bravo	0,00	30.000,00	quai du Commerce, 18
Musée d'architecture	20.000,00	0,00	place Royale, 1-2
a.s.b.l.E=mc ²		0,00	boulevard du Triomphe, CP 225
a.s.b.l. TourRes		0,00	Mont des Arts, 28
a.s.b.l. Bruxelles By Water	5.000,00	0,00	quai des Péniches, 2bis

Tourisme (AB 24.00.33.02)

	Code postal	Ville	Téléphone	E-mail	Nom responsable
	1000	Bruxelles	02/512.77.80	cbm-bmr@tiscalinet.be	Mme Leen OCHELEN, Directrice
	1030	Bruxelles	02/515.66.00	info@autrique.be	Mme Cécile JODOGNE, Administratrice
	1000	Bruxelles	02/319.33.45	arau@wol.be	Mme Isabelle PAUTHIER, Directrice
	1060	Bruxelles	02/534.30.00	info@itineraires.be	Mme Pascale de Callatay, Présidente
	1080	Bruxelles	02/410.39.85	info@lafonderie.be	M. Guido VANDERHULST, Administrateur délégué
	1170	Bruxelles	02/673.18.35	busbavard@skynet.be	M. Philippe BAYENS, Président
	1180	Bruxelles	02/537.67.77	info@a.s.b.l.-arkadia.be	M. Luc Zuyten, Présidente
	1050	Bruxelles	02/517.17.67	info@provelo.org	Mme Cécile Dubois, Directrice
	1000	Bruxelles	02/513.89.40	tourism@brusselsinternational.be	M. Georges RENDERS, Directeur
	1000	Bruxelles	02/209.03.00	info@logerjeune.be	M. Annick EMPAIN, Président
	1000	Bruxelles	02/218.78.07	info@agenda.be	M. Guy de Bellefroid, Directeur
	5580	Han-Sur-Lesse	084/37.77.32	att.tourisme@attractions-et-tourisme.be	M. Michel VANKEERBERGHEN, Administrateur délégué
	1060	Bruxelles	0496/67.56.39	valgobbe@hotmail.com	Mme Valérie GOBBE, Administratrice-déléguée
	1050	Bruxelles	02/646.07.37	info@bnb-brussels.be	M. Olivier POULAERT, Président
	1050	Bruxelles	02/646.26.24	bdlf@attglobal.net	Mme Laurence Dekeijser, Présidente
	1070	Bruxelles	02/520.80.77	fmiroir@tomas.irisnet.be	Mme Fabienne MIROIR, Administratrice
	1140	Bruxelles	02/705.03.48	magmaybe@hotmail.com	M. Miguel Guerez, Administrateur-délégué
	1000	Bruxelles	02/279.48.12	magda.dimitriadis@brucity.be	M. Philippe DECLoux, Vice-Président
	1000	Bruxelles	02/507.84.32	Brigitte.DeClercq@bozar.be	M. Jean-Pierre de Bandt, Président
	1020	Bruxelles	0479.39.77.15	herve.cnudde@coditel.net	M. Hervé CNUdde, Auteur de projet
	1000	Bruxelles	02/513.54.86	woltje@skynet.be	M. José GEAL, Administrateur
	1050	Bruxelles	02/647.60.29	christian.mesnil@skynet.be	M. Christian MESNIL, Président
	1000	Bruxelles	02/513.66.28	info@brxlbravo.be	M. Roger CHRISTMANN, Président
	1000	Bruxelles	02/649.86.65	info@fine-arts-museum.be	M. Michel DRAGUET, Directeur général
	1050	Bruxelles	02/549.60.64	benoit.remiche@tempora.be	M. Henri EISENDRATH, Président
	1000	Bruxelles	02/241.85.67	Toures2002@yahoo.com	Mme Pierina NICOLLSI, Présidente
	1000	Bruxelles	02/203.64.06	bbw@scaldisnet.be	M. David CUBORN, Coordinateur

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé
par M. Rachid MADRANE

SOMMAIRE

I. Division 23 – Santé Programmes 1, 2 et 5	
1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement, en charge de la Santé	48
2. Discussion générale et examen des tableaux	51
II. Avis	57
III. Approbation du rapport	57
IV. Annexes	58

Membres présents : MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Vincent De Wolf (président), Willy Decourty, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Ktibi, Paul Galand, Rachid Madrane (supplée Mme Fatiha Saïdi), Mmes Fatima Moussaoui, Souad Razzouk, M. Mahfoudh Romdhani (supplée Mme Amina Derbaki Sbaï), Mmes Jacqueline Rousseaux, Carine Vyghen (supplée Mme Magda De Galan).

Membres absents : Mmes Magda De Galan (supplée), Amina Derbaki Sbaï (supplée), Fatiha Saïdi (supplée).

Ont également participé aux travaux : Mmes Dominique Braeckman, Anne-Sylvie Mouzon et M. Emin Ozkara (députés), M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Gouvernement, en charge de la Santé), Mmes Viviane Van Gelder (experte du groupe PS), Anne Marcus-Helmons (experte du groupe cdH), M. Claude Belleflamme, Mme Michèle Grégoire, MM. Philippe Henry de Generet, Christian Lamouline, Mme Dominique Maun (cabinet du ministre-président du Gouvernement, M. Benoît Cerexhe).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 23 novembre 2005, les projets de décrets contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 et contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2006 de la Commission communautaire française.

M. Rachid Madrane est désigné en qualité de rapporteur.

La commission a décidé d'en joindre la discussion générale et l'examen des tableaux.

I. Division 23 – Santé – (Programmes 1, 2 et 5)

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement, en charge de la Santé

Dans le domaine de la santé, en une dizaine d'années, le ministre estime qu'on peut réellement parler d'une autre génération. Du nouveau matériel et de nouveaux médicaments apparaissent, les attentes des patients mais également des prestataires en sont modifiées. Ces attentes sont également profondément influencées par les découvertes et leurs promesses, par les valeurs, véhiculées par les publicités et les médias qui incitent à rester jeunes, devenir plus beaux, être plus performants physiquement, etc.

En outre, il constate une tendance croissante à médicaliser des problèmes sociaux. Une certaine angoisse existentielle, une baisse de moral, même temporaire, fait penser à une dépression. Il y a évidemment des personnes réellement malades et il convient alors d'intervenir médicalement mais pour une majorité, les besoins relèvent plus de l'attention humaine, de l'organisation de la société et des valeurs qui y sont défendues.

En ce sens, la politique de santé de la Commission communautaire française doit être guidée par le concept d'état de santé tel que défini par l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'année passée, le ministre avait précisé que les conséquences d'une telle définition étaient multiples. Aujourd'hui, il souhaite saisir l'occasion qui lui est donnée pour approfondir la notion de déterminant de la santé.

La santé de la population résulte de l'interaction des déterminants qui agissent à la fois sur les individus, les familles et les communautés. Ces déterminants de la santé, très liés les uns aux autres, sont autant d'angles d'analyse ou de prises, directes ou indirectes, pour orienter l'action en santé publique. Ils peuvent être classés dans cinq catégories : les prédispositions biologiques et génétiques, les habitudes de

vie et les autres comportements reliés à la santé, les conditions de vie et les milieux de vie, l'environnement physique, l'organisation des services ainsi que leur accès.

Les prédispositions biologiques et génétiques font partie des déterminants de la santé. Elles peuvent jouer en faveur de la santé comme facteurs de protection; il est également possible d'en prévenir les effets négatifs ou de les atténuer.

Les habitudes de vie et les autres comportements reliés à la santé se répercutent particulièrement dans les domaines des maladies chroniques, infectieuses et des traumatismes non intentionnels. D'importants gains en santé peuvent être obtenus en agissant sur le tabagisme, l'alimentation, les comportements sexuels, l'hygiène dentaire, la consommation d'alcool et de drogues, les comportements reliés à la sécurité et l'utilisation des services de prévention comme le dépistage, la vaccination ou encore l'exercice physique.

Les liens qui existent entre le statut socio-économique, la scolarité, le logement ou l'emploi et la santé sont bien connus depuis longtemps. Bien que les leviers pour modifier ces conditions de vie appartiennent à d'autres secteurs que celui de la santé, il souligne la grande influence que ces conditions exercent sur la santé et le bien-être. Elles sont également indissociables des milieux de vie dans lesquels évoluent les personnes et qui constituent, à leur tour, des déterminants importants de la santé. La famille, le milieu de garde, l'école, le milieu de travail et la communauté sont autant d'environnements sociaux qui, selon les valeurs et les normes qu'ils véhiculent, exercent une influence. La stabilité sociale, la sécurité, la reconnaissance de la diversité, l'harmonie dans les relations interpersonnelles et la cohésion sociale composent un ensemble de conditions qui ont un effet protecteur sur la santé.

La qualité de l'environnement physique n'est pas sans rapport avec la survenue d'un ensemble de maladies et de traumatismes. Il reconnaît également l'influence de l'aménagement du territoire sur la santé, la sécurité et la qualité de vie des personnes. La qualité des aliments constitue un autre exemple de préoccupation grandissante au sein de la population.

Enfin, l'organisation des services de santé ainsi que l'accès aux soins est un autre déterminant de la santé. Le fait qu'un problème soit détecté tôt et que l'on s'en occupe le plus rapidement possible, l'usage éclairé des techniques diagnostiques et thérapeutiques – incluant les médicaments, dont les antibiotiques –, l'offre de services adaptés, une meilleure intégration des services de première ligne, la complémentarité des différents niveaux dans l'organisation des services, l'interdisciplinarité, la compétence des professionnels ainsi que la participation des personnes malades et de leurs proches aux soins sont autant d'éléments qui contribuent à la qualité. Certains groupes de la population sont davantage tributaires des soins et des services pour le maintien de leur santé et de leur qualité de vie. Il cite l'exemple des personnes âgées en perte d'autonomie ou encore des per-

sonnes atteintes de graves troubles mentaux et de leurs proches. Par ailleurs, l'accès à un ensemble de services et de ressources de soutien, d'entraide ou de défense des droits ajoute au plein développement du potentiel des individus et des communautés.

En conclusion, cet aperçu des principaux problèmes de santé et des déterminants les plus importants de ces problèmes fait ressortir un certain nombre de constats qui constituent autant d'enjeux en santé publique pour les prochaines années.

A la suite de cette introduction conceptuelle, le ministre présente une brève description de l'état de santé des bruxellois. Cette description se base sur le tableau de bord réalisé en 2004 par l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social.

Trois informations positives méritent d'emblée, selon lui, d'être mises en exergue : la Région bruxelloise est une région en pleine croissance dont le taux de natalité est le plus élevé du pays (14,7 %, 74 % de la population bruxelloise se sent en bonne santé et la mortalité continue de diminuer, de même que la mortalité foeto-infantile tandis que l'augmentation de l'espérance de vie se poursuit.

Plusieurs grands problèmes de santé sont toutefois à pointer.

Pour les hommes, le cancer du poumon et les cardiopathies ischémiques restent les principales causes de décès prématuré. Par ordre d'importance, on enregistre ensuite l'alcool puis le suicide (qui augmente avec l'âge).

Pour les femmes, la première cause de mortalité est le cancer du sein. Le cancer du poumon vient en deuxième position, suivi du suicide (qui augmente avec l'âge).

A côté de ces grands problèmes de santé, il pointe une spécificité bruxelloise. Si une part importante de la population immigrée bruxelloise vit dans des conditions sociales précaires, les adultes non belges ont moins de risque de décéder prématurément. Ces différences s'expliquent en grande partie par des habitudes de vie plus favorables à la santé (tabagisme moins précoce, moindre consommation d'alcool, alimentation méditerranéenne, allaitement).

Enfin, il faut tenir compte d'autres facteurs.

Les accidents domestiques ne sont pas à sous-estimer comme cause des décès principalement aux âges extrêmes.

10 % des Bruxellois souffrent de dépression.

L'obésité est un problème croissant à Bruxelles. Elle est liée à une alimentation trop riche et à une diminution de l'activité physique qui est plus importante à Bruxelles que dans les autres régions.

Le logement a une incidence importante sur la santé.

Il y a enfin des inégalités en matière de santé dont la santé périnatale et infantile est moins bonne en l'absence de revenus professionnels dans la famille. Les habitants des communes les plus pauvres ont d'une espérance de vie de 3 ans inférieure à celle des habitants des communes les plus riches. Chez les personnes à faible niveau d'instruction, la dépression est deux fois plus fréquente et le diabète 3 à 5 fois plus courant. Enfin, les Bruxellois en situation précaire ont plus de mal à adopter des habitudes de vie saines.

Après cette brève description, le ministre présente les priorités de la politique de santé de la Commission communautaire française dont la traduction se marque dans la division 23 du budget. Ainsi, le ministre n'est pas peu fier de pouvoir annoncer que les crédits en moyens de paiements, c'est-à-dire l'addition des crédits non dissociés et des crédits d'ordonnancement, de la division 23 du budget pour l'année 2006 augmentent d'un peu plus de 7 % par rapport aux crédits du budget initial de l'année 2005. Cela correspond à une augmentation de 1.558.000 € en passant de 21.815.000 € à l'initial 2005 pour atteindre 23.373.000 € à l'initial du budget 2006.

Le ministre présente le deuxième feuillet d'ajustements du budget de l'année 2005.

Essentiellement, en cette matière, il a choisi d'effectuer une opération technique d'ajustement aux prévisions réelles d'utilisation des crédits budgétaires.

Dès lors, au programme 1, l'allocation de base consacrée aux « initiatives en santé » augmente. Elle permettra de financer, pour toute l'année 2005, l'ensemble des projets déjà financés l'année passée. C'est la concrétisation de ce que le ministre avait annoncé en séance plénière du Parlement. Il a également augmenté l'allocation intitulée « subventions pour des initiatives de promotion de la santé », ce qui permettra de soutenir le projet européen Interreg de l'association Bruxelles Ville Région en santé. Ce projet participe également au renom de la Région de Bruxelles-Capitale non seulement au sein de l'Europe mais également au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Au programme 2, le montant prévu pour le financement des services de santé mentale a été augmenté substantiellement. Cette augmentation permettra de payer les engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis de ce secteur, à savoir le financement de l'indexation qui a eu lieu en septembre 2005 et l'augmentation de la subvention à la Ligue bruxelloise de santé mentale pour son centre de documentation « psychendoc ». Enfin, des adaptations à la baisse ont été faites pour compenser les augmentations précitées et correspondre au besoin réel estimé par l'administration.

De même en programme 5, le crédit d'ordonnancement a été ajusté pour répondre aux besoins réels de cette année.

En ce qui concerne le budget initial 2006 de la division 23. L'augmentation se marque principalement dans le program-

me 2. Au programme 1, intitulé « support de la politique générale », il faut se rappeler que l'augmentation des crédits a eu lieu lors de la confection du budget initial 2005. L'année passée, en effet, le ministre annonçait que les crédits avaient été fortement augmentés, tant dans le cadre de l'ajustement fin 2004 que dans le cadre du budget initial 2005. Il rappelle l'évolution des crédits : 793.000 € en initial 2004, 905.000 € en ajustement 2004, soit 12 % d'augmentation et 990.000 € en initial 2005, soit encore 9 % d'augmentation, ou quasi 25 % d'augmentation par rapport à l'initial 2004.

Les priorités pour ce programme 1 sont dans la continuité, à savoir l'accompagnement des exclus des soins de santé, le soutien à la parentalité, l'alternative thérapeutique à l'hôpital et les enfants gravement malades.

Le ministre présente, ensuite, le budget pour l'année 2006. Le programme 1 augmente pour assurer le financement de la cellule générale politique drogue instaurée par un accord de coopération. Le projet de ratification de cet accord de coopération sera déposé très prochainement.

Bien entendu, les crédits prévus à ce programme 1 garantissent tous les autres projets.

Ainsi, l'initiative lancée par le Gouvernement réuni et le Gouvernement régional bruxellois qui a inscrit Bruxelles dans le réseau des Ville-santé de l'OMS garde tout le soutien de la Commission communautaire française. Une ville en santé, ce n'est pas seulement une ville qui affiche le mot santé comme un simple label ou un simple slogan. C'est une ville qui travaille à son développement social, dans un souci de citoyenneté vraie, c'est une ville qui est soucieuse de son environnement, qui est soucieuse de lutter contre toutes les formes de précarité.

C'est une ville qui est soucieuse de l'objectif principal du projet qui est de contribuer à l'amélioration de la santé par la mise en valeur et le développement de la participation. Toutefois, le ministre rappelle son souhait émis l'an passé de s'investir davantage dans ce projet, notamment sur le plan financier.

A cet effet, je rappelle que le Gouvernement est très attaché aux synergies. Il estime que ces liens entre les compétences doivent aussi être assurés entre les compétences régionales et celles de chaque ministre de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne les recherches en santé, il faut éviter de demander une énième recherche sur un thème déjà abondamment traité. Pour cela, la proposition de résolution qui sera votée prochainement par le Parlement aidera incontestablement. Il reste cependant le thème auquel il faut continuer à accorder une attention soutenue, c'est la problématique de la santé en milieu urbain.

A cet effet, le troisième protocole d'accord entre l'Etat fédéral et les entités fédérées concernant la politique de santé

à l'égard des personnes âgées aidera particulièrement bien en fournissant des moyens financiers non négligeables à la Commission communautaire française. Ce protocole prévoit la poursuite de la reconversion de lits dits de « maison de repos » en lits dits « de maisons de repos et de soins », c'est-à-dire offrant un meilleur encadrement en personnel infirmier et soignant. Ce protocole prévoit également des moyens budgétaires à affecter pour les formes alternatives de soins comme les centres de soins de jour, les hébergements de court séjour ou la coordination de l'aide et des soins à domicile, ou encore la garde itinérante de nuit. A terme, ce devrait être quasi 3.500.000 € que l'Etat fédéral injectera dans la politique de santé des personnes âgées de la Commission communautaire française.

Le ministre l'avait déjà souligné dans la déclaration de politique générale. Il est particulièrement heureux de signaler que Bruxelles a obtenu le double des moyens par rapport à ceux qui étaient initialement prévus en suivant les règles du protocole 2, signé lors de la législature passée, c'est-à-dire en appliquant mathématiquement les critères d'évolution démographique des personnes âgées. Ces moyens supplémentaires seront investis pour le maintien à domicile.

Parmi les projets soutenus par le biais du programme 1, et plus particulièrement en matière de recherche dans le domaine de la santé mentale, sera poursuivie la recherche-action du SMES-Bruxelles qui participe activement à ce que les personnes sans abri puisse avoir accès facilement, voire naturellement, aux professionnels de la santé mentale et ce, en synergie avec les associations actives auprès de ce public spécifique. Cette action participe à l'objectif général que puisse être soutenue toute initiative qui permet aux populations précarisées d'avoir accès aux professionnels de la santé.

Enfin, les crédits prévus au programme 1 permettront de garantir le financement de la plupart des projets qui avaient été financés en 2005. Concrètement, il s'agit de lieux de rencontre parents-enfants (maisons DOLTO), d'activités artistiques pour les enfants malades. Bien entendu, le ministre précise que si l'avis de l'administration sur un dossier est défavorable, le dossier sera revu à la lumière de cet avis.

Le ministre aborde le programme 2 qui s'adresse aux services ambulatoires.

Le programme 2 augmente de manière importante. En effet, en moyens de paiement, il passe de 19.873.000 € à l'initial du budget 2005 pour atteindre 21.341.000 € à l'initial du budget 2006, soit une croissance de 1.468.000 € ou, en pourcentage, une croissance de plus de 7 %.

Après avoir placé mes priorités, en 2004 et en 2005, principalement dans le programme 1, aujourd'hui, c'est dans le programme 2 que le ministre place ses priorités.

Premièrement, le soutien aux maisons médicales et plus précisément le financement complet du mi-temps pour la fonction en santé communautaire, fonction inscrite dans le

décret. Cette fonction lui paraît particulièrement bien répondre aux besoins actuels de la population bruxelloise. Elle permet notamment de replacer les problèmes exprimés à leur juste place en évitant soit la médicalisation des problèmes sociaux, soit l'hyper-médicalisation. En outre, elle redonne des compétences aux gens eux-mêmes. Le succès de la réussite, n'est-il pas d'abord d'avoir confiance en soi ? C'est donc une augmentation de plus de 10 %, presque 11 % que connaissent les crédits de l'allocation de base concernée.

Deuxième priorité : la poursuite, et ce pour la troisième année consécutive, du financement des réseaux de santé. Dix réseaux sont actuellement financés. L'année passée, une allocation de base spécifique avait été créée. Aujourd'hui, outre le passage à un financement sur la base d'une année civile, et donc fini les inquiétudes de fin d'année pour chercher des « queues » de budget, l'objectif sera de faire un bilan de ce type de projets et cela, le plus démocratiquement possible, c'est-à-dire en concertation avec les acteurs associatifs de la santé. Concrètement, l'allocation de base se voit créditée d'un montant de 550.000 €, alors qu'elle comptait 100.000 € l'année passée.

Enfin troisième et dernier objectif, l'action visera, d'une manière générale et de façon prioritaire, à mettre du lien dans le secteur de la santé en commençant par les fédérations que le ministre souhaiterait voir travailler en concertation, en y associant la Fédération des médecins généralistes bruxellois, soit la Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles (FAMGB). A cet effet, et après non seulement consultation mais aussi apaisement du secteur, il a décidé de réalimenter l'allocation de base relative aux Services Intégrés de Soins à Domicile (SISD). Son intention est d'en créer un en 2006. Il sera en effet nécessaire pour pouvoir mettre en exécution certains points du troisième protocole d'accord relatif à la politique de santé à l'égard des personnes âgées. Cela devient relativement urgent. Toutefois, il ne veut pas confondre urgence et précipitation. La création d'un SISD se fera dans le respect de tous les acteurs concernés, dont principalement les médecins de famille et les infirmières qu'elles soient indépendantes ou qu'elles travaillent dans un service organisé. Concrètement, il compte désigner un « monsieur bons offices » à cet effet. Bien entendu, la création du SISD se fera en pleine concertation avec l'Etat fédéral.

Parallèlement aux priorités, le ministre présente les quelques autres points marquants du programme 2.

Pour ce qui concerne les Services de santé mentale et les Services actifs en matière de toxicomanies, le budget permettra de poursuivre le financement des services actuellement agréés ainsi que l'indexation et la barémisation des salaires. Il se réjouit de la qualité démocratique des débats menés au sein de cette commission dans le cadre de l'évaluation ces deux décrets. Dès que cette évaluation sera terminée, il se dit prêt à envisager des changements éventuels dans ces deux secteurs.

En matière de centre d'accueil téléphonique, les deux services actuellement agréés verront leurs financements poursuivis.

Enfin, le budget prévu pour les services de soins palliatifs permettra également de prendre en compte l'évolution des salaires du secteur.

En ce qui concerne le programme 5 relatif au subventionnement des achats et constructions dans le secteur de la santé. Il passe de 460.000 € à 540.000 € en moyens de paiement. C'est une augmentation de 80.000 € ou de 17 %. Il ne pourra malheureusement répondre à toutes les demandes dont celles émanant des hôpitaux de la Commission communautaire française. Pour ces derniers, il formule des espoirs dans le cadre d'un financement alternatif ou dans le cadre d'un meilleur financement venant de l'Etat fédéral. Ce dernier a, en effet, organisé un re-financement des hôpitaux par le biais d'une meilleure intervention de sa part dans les investissements tant, en ce qui concerne les bâtiments, qu'en ce qui concerne l'équipement médical. Par ailleurs, une révision des pourcentages de subsidiation entre la partie prise en charge par les communautés et celle prise en charge par l'Etat fédéral est en cours au sein de la Conférence interministérielle de la santé. Partant de la constatation que les deux autres communautés et régions du pays sollicitent une meilleure intervention de l'Etat fédéral, le ministre garde un espoir raisonnablement optimiste.

Il remercie les membres de la commission pour leur attention.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) se réjouit de l'augmentation de 7 % des crédits en moyens de paiements de la division 23 du budget santé pour l'année 2006 par rapport au budget initial de l'année 2005.

Toutefois, elle estime que cette déclaration du ministre doit être relativisée eu égard au déficit budgétaire de la Commission communautaire française qui s'élève à 11,3 millions €.

Elle précise qu'il n'y a plus de trésorerie et qu'il n'est pas certain que le ministre obtienne les crédits nécessaires pour financer toutes les mesures envisagées dans la politique de santé pour l'année 2006.

Mme Mouzon soutient la politique du ministre qui tend à favoriser les synergies entre d'une part, le Gouvernement de la Commission communautaire française et les autres gouvernements des différents niveaux de pouvoirs et d'autre part, entre les compétences des ministres au sein du Gouvernement, dans la mesure où cette politique tend à induire de la cohérence et de l'efficacité dans le travail sans pour autant devoir impliquer nécessairement des moyens financiers supplémentaires.

Elle soutient également la politique de financement des réseaux qui est, selon elle, en augmentation de 45 % par rapport à l'année 2005 alors qu'aucune base décrétole ou réglementaire n'existe en la matière.

Mme Mouzon précise que le groupe socialiste votera le budget Santé de la Commission communautaire française pour l'année 2006 mais informe qu'il veillera, dans l'exécution du budget, à ce que la situation financière de la Commission communautaire française ne se dégrade pas.

M. Rachid Madrane (PS) se réjouit également de la pérennisation des réseaux santé pour l'année 2006.

Dans le programme justificatif des recettes et des dépenses pour l'année 2006, il s'étonne qu'aucun crédit ne soit ouvert pour rencontrer les conclusions de la commission de la Santé relatives aux auditions menées dans le cadre de l'évaluation des décrets en santé mentale et en toxicomanies après dix ans d'application alors que ces travaux ont été réalisés à la demande du ministre.

Mmes Dominique Braeckman (Ecolo) et Jacqueline Rousseaux (MR) s'associent à cette remarque.

M. Rachid Madrane (PS) déplore que le budget Santé pour l'année 2006 se limite à financer les associations déjà reconnues par le ministre de la Santé sous la précédente législature.

Il demande au ministre s'il a pris en compte les besoins des services de santé mentale et, plus particulièrement, le besoin en équipements pour les enfants et les adolescents qui constituent un public fragile et qui méritent, selon lui, davantage d'attention.

Des moyens financiers seront-ils dégagés pour la politique du logement dans le secteur de la santé mentale ?

Dans le secteur des toxicomanies, il s'interroge sur les possibilités d'agréer l'a.s.b.l. DUNE (Dépannage d'Urgence de Nuit et Echanges) et sur la reprise en charge des personnes toxicomanes par les médecins généralistes à travers les réseaux.

Concernant la problématique de la dépendance aux jeux de hasard, il demande au ministre si des actions sont envisagées dans ce domaine.

Il rappelle, à cet égard, l'interpellation de M. André du Bus de Warnaffe au ministre Benoît Cerexhe relative aux mesures de prévention à élaborer dans le cadre de l'ouverture prochaine du casino à Bruxelles, en réunion de la commission de la Santé du 9 novembre 2005.

Il constate que la Commission communautaire française est totalement absente des campagnes de prévention nutrition et tabac menées par le Gouvernement fédéral alors que

la problématique de l'obésité et de l'usage du tabac est de plus en plus préoccupante en région bruxelloise.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souligne, dans l'exposé du ministre, l'intérêt de l'analyse de la notion de déterminant de la santé et celle de l'état de santé des Bruxellois et demande les liens structurels qui seront mis en place à cet égard.

Elle constate que l'Observatoire de la Santé et du Social est un bon outil de travail qui aide le gouvernement à détecter les besoins et à déterminer les priorités en matière de santé.

Toutefois, elle demande comment rendre concrets les liens structurels entre cet organisme bicommunautaire et la Commission communautaire française qui est une institution monocommunautaire.

Elle s'interroge sur le montant du budget qui a été affecté pour rencontrer les exigences des accords non-marchands relativement à l'engagement d'agents contractuels subventionnés.

À l'AB 33.13 relative aux subventions pour des initiatives en matière de santé, Mme Braeckman constate que le montant de 990.000 € à l'initial 2005 passe à 1.051.000 € au deuxième ajustement 2005 mais retombe à 990.000 € à l'initial 2006.

Elle demande si cette diminution de budget aura pour conséquence que certains projets ne soient plus subventionnés à l'avenir.

Elle souligne la qualité du travail remarquable de ces associations et plaide, à cet égard, pour un financement à long terme par la conclusion de conventions pluriannuelles.

Elle déplore qu'il n'existe pas une allocation budgétaire qui constituerait une « réserve » et qui permettrait à la Commission communautaire française de participer à des initiatives intéressantes menées en collaboration avec le Gouvernement fédéral et les Gouvernements de communautés et de régions.

Elle cite, à cet égard, l'initiative de la Région wallonne et de la Communauté française qui ont publié pour les planings familiaux des plaquettes de prévention à destination des jeunes femmes qui doivent subir des grossesses précoces non désirées.

Mme Braeckman se réjouit également que les réseaux soient pérennisés et qu'un montant de 550.000 € soit inscrit au budget 2006.

Elle souhaite que le gouvernement mène une réflexion sur l'élaboration d'un projet de décret pour la pérennisation des réseaux comme il a décidé de le faire pour la cohésion sociale.

Elle insiste pour que ces réseaux obtiennent un subventionnement pluriannuel.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souligne la cohérence du budget santé de la Commission communautaire française pour l'année 2006 qui offre, selon lui, des perspectives intéressantes mais il estime que quelques questions restent ouvertes.

Il recommande au gouvernement la vigilance dans l'exécution du budget afin de ne pas aggraver la situation financière de la Commission communautaire française.

Au même titre que Mme Mouzon, il encourage les synergies mais il estime que le budget affecté à cette politique n'est pas suffisant et demande un refinancement de cette politique en Commission communautaire française.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) lui répond qu'un montant de cinq millions d'€ est prévu pour mener cette politique et que ce montant n'est pas négligeable.

Au programme 1 « Support de la politique générale », à l'AB 33.01 « Subventions pour recherches dans le domaine de la santé », M. du Bus de Warnaffe (cdH) demande si des axes thématiques de recherches sont en cours ou si des demandes sont en attentes. Il souligne, à cet égard, l'intérêt des recherches en matière de santé qui permettent au gouvernement de mieux identifier les déterminants de santé et de faire évoluer les politiques en la matière. Il rappelle qu'une proposition de résolution visant à coordonner et rendre accessibles les études relatives à la santé des Bruxellois aux organismes chargés de la collecte de données, déposée par M. Paul Galand, Mmes Magda De Galan, Souad Razzouk et lui-même a été adoptée à l'unanimité en réunion de commission le 9 novembre 2005.

En 2005, le ministre s'était engagé à mener une réflexion sur la pertinence du concept « Initiatives » en matière de santé et en matière de promotion de la santé à partir du moment où une initiative revêtait un caractère récurrent.

Il demande si des critères ont été établis ou si le concept « Initiatives » va se traduire prochainement dans un décret spécifique.

Il se réjouit que le projet Villes-Santé continue à être financé par la Région de Bruxelles-Capitale. Il estime que ce projet est porteur de sens pour la population et revêt également une valeur exemplative intéressante.

Il souligne que ce projet intègre d'autres compétences, notamment, celle de la cohésion sociale.

A cet égard, il demande au ministre s'il s'est concerté avec les autres membres du gouvernement en vue d'envisager un co-financement d'actions spécifiques qui s'intégreraient dans ce projet Villes-Santé.

Il souhaite savoir si des synergies sont envisagées entre le Gouvernement de la Commission communautaire française et celui de la Communauté française et, notamment, à travers le Centre local de la promotion de la santé, structure au sein de laquelle la Commission communautaire française est partenaire.

M. du Bus insiste sur la nécessité de travailler de concert avec la Communauté française sur les enjeux qui sont portés par les structures de la promotion de la santé.

Il se réjouit du soutien inconditionnel du gouvernement aux services ambulatoires qui sont consacrés au programme 2 de la division 23 du budget.

Au même titre que Mme Braeckman, il estime qu'une réflexion doit être menée pour l'avenir des réseaux en région bruxelloise et plus particulièrement sur le concept du réseau sans l'entacher d'un formalisme excessif qui risquerait de mettre en péril la créativité du réseau.

Il se réjouit du soutien apporté aux maisons médicales et souligne leur rôle important en tant qu'acteurs de première ligne ainsi que celui des médecins généralistes.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) se réjouit, au même titre que ses collègues, de la pérennisation des réseaux. Elle déplore que certaines priorités de santé publique relatives au tabac, à l'alcool, à l'obésité et à la souffrance psychosociale en région bruxelloise ne se retrouvent pas dans la politique de santé pour l'année 2006 et demande si des projets en la matière ont été déposés.

Elle constate qu'il n'y a pas de nouvelles priorités en recherches dans le domaine de la Santé et en Initiatives en matière de santé et que les montants inscrits aux AB 33.01 et 33.13 à l'initial 2005 sont maintenus à l'initial 2006.

Elle observe que la problématique du suicide qui touche tant les jeunes que les adultes autour de l'âge de 50 à 55 ans devient préoccupante et demande, à cet égard, que de nouvelles initiatives soient prises par le gouvernement.

Mme Rousseaux encourage les études et les recherches en la matière afin de trouver des signaux, des pistes qui permettraient, peut-être, de prévenir ce drame qui ne cesse de s'accroître avec le temps.

Elle déplore que certaines associations qui font un travail remarquable depuis de nombreuses années soient maintenues en « Initiatives ».

Elle cite, à cet égard, l'a.s.b.l. DUNE qui offre depuis 1999 un service d'aide aux personnes toxicomanes qui se trouvent dans la rue.

DUNE dispose également d'un comptoir d'échanges de seringues, le CLIP, où les personnes toxicomanes peuvent recevoir gratuitement des seringues et les ramener après usage.

Elle demande que cette association, au même titre que d'autres, se voie reconnaître leur travail et puisse bénéficier d'un statut à part entière.

Mme Rousseaux déplore qu'il n'y ait aucun article budgétaire qui soit consacré à la transversalité en vue de répondre au déficit des pratiques ambulatoires sociales/santé et des réseaux.

Elle dénonce le manque de structures d'hébergement et demande que des initiatives soient prises en la matière par le gouvernement.

Elle estime insuffisante l'augmentation de 2 % du plan pluriannuel prévue jusqu'en 2007 dans la mesure où le différentiel du budget santé sur un an est de 7,5 % et qu'il faut également tenir compte d'une inflation de 3 %.

M. Ahmed El Ktibi (PS) déplore que les services actifs en toxicomanies, contrairement à d'autres services, ne disposent pas de moyens financiers supplémentaires pour l'année 2006.

Il informe le ministre qu'il abordera la problématique du dépistage anonyme et gratuit du VIH/sida en séance plénière le 25 novembre 2005.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) précise qu'elle a également introduit une interpellation relative à la fermeture prochaine du centre Elisa en région bruxelloise à la Commission communautaire commune qui lui semble être l'endroit le plus approprié pour aborder la problématique du dépistage anonyme et gratuit en région bruxelloise.

M. Vincent De Wolf, président, invite le ministre à répondre aux différents intervenants.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement, en charge de la Santé, répond à Mme Mouzon qu'il appartient à Mme Evelyn Huytebroeck, ministre en charge du Budget, de surveiller l'exécution du budget en cours d'année et ajoute qu'il aura l'occasion de faire le point lors du premier ajustement budgétaire.

Il précise à Mme Mouzon que le budget accordé pour le financement des réseaux santé n'augmente pas de 45 % dans la mesure où ces réseaux étaient financés auparavant par des queues de budget.

Il informe qu'en novembre 2005, les représentants des réseaux ne savaient toujours pas si leur subventionnement serait renouvelé pour l'année 2006.

C'est la raison pour laquelle le ministre a souhaité leur garantir un financement durable et a inscrit au budget 2006 une allocation budgétaire spécifique intitulée AB 33.18 « Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé ».

Le ministre précise à Mme Rousseaux que les synergies entre le Gouvernement de la Commission communautaire française et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale existe et cite, à cet égard, le projet Bruxelles Ville-Santé, la plateforme environnement/santé et l'ambulance verte de l'Institut bruxellois de la Gestion de l'Environnement (IBGE).

Il répond à Mme Rousseaux que le budget de la santé mentale ne manque pas d'ambition et a augmenté de plus de 60 % en dix ans.

Il rappelle que le soutien aux réseaux, politique initiée par son prédécesseur M. Didier Gosuin, a le soutien du gouvernement actuel et continuera dans ce sens.

Il confirme que l'a.s.b.l. DUNE qui est actuellement financée en « Initiatives » pourrait être intégrée dans le décret toxicomanies.

Une autre piste serait d'envisager la renaissance du projet AITo sous la forme d'un réseau mettant en lien la Fédération des associations des médecins généralistes et les services actifs en toxicomanies agréés par la Commission communautaire française.

Le ministre précise à M. Madrane qu'il souhaite prendre connaissance des conclusions de la commission de la Santé avant d'envisager de nouvelles mesures en santé mentale et en toxicomanies. Il propose d'en débattre avec les membres de la commission santé avant d'envisager toute modification qui s'imposerait aux décrets.

Il répond également à M. Madrane que les équipes infanto-juvéniles, lors de la précédente législature, ont vu leur agrément augmenté à l'exception de trois demandes et que les deux services de santé mentale universitaires ont vu leur agrément complété pour satisfaire la demande par rapport au public des adolescents.

Le ministre entend la demande du secteur mais souhaite disposer d'informations complémentaires, à savoir des données anonymes, enregistrées par les services et qui concerne leurs patients, leurs consultants et la population de leur territoire, avant d'envisager d'affecter de nouveaux moyens financiers pour le secteur.

Concernant la problématique des assuétudes, le ministre informe que les Gouvernements de la Commission communautaire française, de la Région wallonne et de la Communauté française ont installé un collège d'experts qui a déposé ses conclusions fin juin 2005.

Le ministre précise que les collaborateurs des ministres des trois entités se rencontrent pour rendre opérationnel ce rapport et que pour l'instant, il n'y a donc pas encore d'impact prévu pour le budget 2006.

Il rappelle à Mme Rousseaux que le budget relatif au secteur de la toxicomanie de la Commission communautaire fran-

çaise est deux fois et demi supérieur à celui de la Région wallonne.

Concernant la problématique des dépendances aux jeux de hasard, le ministre répond à M. du Bus de Warnaffé que l'a.s.b.l. Pélican est un service agréé comme service actif en matière de toxicomanies.

Cette association a mis en place un groupe de parole pour les joueurs pour répondre à une demande en constante augmentation.

Des initiatives pourraient être prises dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois en vue de créer un réseau qui mettrait en lien les secteurs des assuétudes et de la santé mentale pour répondre à la problématique de la dépendance aux jeux.

Le ministre confirme à M. du Bus de Warnaffé que des contacts réguliers sont établis entre son cabinet et celui de Mme Fonck, ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse du Gouvernement de la Communauté française.

Le ministre précise qu'il existe des perspectives de synergies administratives autour de projets financés par les deux institutions qui sont en cours d'élaboration et le centre local de la promotion de la santé pourrait être partenaire.

Il souligne que des synergies entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale existent déjà et cite, à cet égard, l'a.s.b.l. Ville-Santé où les ministres pour les Gouvernements respectifs de la Commission communautaire française, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, de la Commission communautaire commune et de la Région de Bruxelles-Capitale sont représentés au sein du Conseil d'administration de cette association.

En vue d'appliquer les accords non-marchand relatifs à l'engagement d'agents contractuels subventionnés, il répond à Mme Braeckman qu'un montant de 500.000 € à l'AB 01.05 de la division 21 « Administration » a été prévu ainsi qu'un montant de 550.000 € à l'AB 00.01 à la division 22 « Aide aux personnes » en vue d'élargir cet accord au secteur de la cohésion sociale.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite savoir combien d'agents contractuels subventionnés seront visés par les montants dégagés par le gouvernement et plus spécifiquement pour le secteur de la santé et si l'ancienneté de ces travailleurs sera prise en compte.

Le ministre lui répond que la discussion doit encore être menée au sein du gouvernement et qu'il ne peut donc donner d'explications complémentaires à ce stade.

Concernant les subventions pour des initiatives en matière de santé, le ministre confirme que les moyens budgétaires sont suffisants pour la poursuite des projets en cours.

Toutefois, il précise que sa position pourrait être revue dans l'hypothèse où un projet recevrait un avis défavorable de l'administration.

Dans le cadre de la prévention nutrition et tabac, le ministre rappelle à M. Madrane que deux protocoles d'accord existent entre le Gouvernement de la Commission communautaire française et le Gouvernement fédéral dont l'objectif est de trouver des moyens financiers supplémentaires au niveau fédéral pour la Commission communautaire française et notamment via les droits d'accises.

Il précise qu'un plan national nutrition/santé est en cours d'élaboration dont les conclusions seront examinées en conférence interministérielle le 12 décembre 2005.

Le Gouvernement fédéral et les Gouvernements de communautés devront par la suite assurer la mise en œuvre de ce plan.

La Commission communautaire française ne manquera pas, à cette occasion, de mettre en avant les aspects positifs du comportement de l'alimentation méditerranéenne.

Le ministre précise que la Commission communautaire française n'est pas directement compétente en matière de prévention qui est une compétence de la Communauté française.

Concernant la problématique de la souffrance psychosociale et du suicide, le ministre informe Mme Rousseaux qu'un groupe de travail interministériel sur la problématique du suicide vient d'être créé. Il rappelle qu'une campagne fédérale en la matière débute actuellement.

Dès lors, il se demande si la Commission communautaire française doit encore intervenir dans cette politique alors que la Commission communautaire française connaît des difficultés financières importantes.

Le seul budget qui pourrait être dégagé est un montant de 3,5 millions € qui est consacré aux formes alternatives de soins visées par le protocole 3 et qui pourrait être utilisé pour des campagnes de prévention à destination des personnes âgées qui semblent être les plus concernées.

Le ministre précise que la Commission communautaire française finance le Centre de prévention du suicide.

Le ministre informe qu'il souhaite renforcer les recherches et les études menées en concertation entre la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire commune. Il cite, à cet égard, l'étude menée actuellement concernant la place de l'offre en santé et en social.

Le ministre ajoute que la résolution qui va être adoptée prochainement par le Parlement en vue de rendre accessibles les études de santé financées par les différents niveaux

de pouvoir va dans le même sens. Il précise que l'Observatoire de la Santé et du Social qui est une institution bicommunautaire intervient dans plusieurs dossiers transversaux dont notamment ceux qui concernent la plate-forme Environnement/Santé, le Sida et la prévention du cancer du sein.

Concernant le dépistage anonyme et gratuit du VIH/Sida, le ministre réserve sa réponse à la question orale de M. El Ktibi concernant la fermeture prochaine du centre Elisa pour la séance plénière du vendredi 25 novembre 2005.

Il précise toutefois que cette question orale aurait dû être posée en commission communautaire commune qui lui semble être l'endroit le plus approprié pour aborder la problématique du dépistage anonyme et gratuit du VIH/sida en région bruxelloise.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite que la politique de santé mentale qui vise, en général, les problèmes liés aux assuétudes, à la dépression et aux inadaptations sociales prennent également en compte les problèmes de santé dégénérative telles que les maladie d'Alzheimer, Huntington et autres.

Elle souhaite que les personnes souffrant de ce type de maladies puissent être aidées par les maisons d'accueil, les centres de soins de jour ou tout autre type d'hébergement de court séjour.

Le ministre lui répond que c'est l'objectif du troisième protocole d'accord entre l'Etat fédéral et les entités fédérées concernant la politique de santé à l'égard des personnes âgées qui aidera particulièrement bien en fournissant les moyens financiers nécessaires à la Commission communautaire française pour la poursuite de la reconversion de lits dits « maisons de repos » en lits dits de « maisons de repos et de soins » c'est-à-dire en offrant un meilleur encadrement en personnel infirmier et soignant. Il précise que ce protocole prévoit également des moyens budgétaires à affecter pour des formes alternatives de soins comme les centres de soins de jour, les hébergements de courts séjours ou la coordination de l'aide et de soins à domicile ou encore la garde itinérante de nuit. A terme, c'est un budget de 3,5 millions € que l'Etat fédéral injectera dans la politique de santé des personnes âgées en Commission communautaire française.

Le ministre précise à M. du Bus de Warnaffe qu'une évaluation est en cours avec l'administration sur le concept « Initiatives » afin d'envisager d'intégrer certaines initiatives dans les décrets en santé mentale et en toxicomanies.

Il précise toutefois qu'il existe un problème technique à savoir celle qui concerne de nombreux ACS qui doivent être payés à hauteur des accords non-marchand au cas où l'initiative entrerait dans le décret.

Concernant la problématique de l'assuétude aux jeux, le ministre lui répond que des contacts ont été pris avec l'a.s.b.l.

Pélican afin de définir ce qu'il y a lieu de faire par rapport à ce problème.

Mme Carine Vyghen (PS) demande si un budget sera dégagé pour mener des campagnes de prévention dans le cadre de l'implantation d'un casino en région bruxelloise qui ouvrira ses portes le 1^{er} janvier 2006.

La représentante du ministre, Mme Dominique Maun, répond qu'il existe déjà un service à l'hôpital Brugmann, la clinique du jeu qui est financée par le niveau fédéral et que l'idée est de contacter les services déjà existants sur le terrain et financés par la Commission communautaire française, à savoir le Pélican, avant de créer de nouvelles structures.

Le ministre répond à Mme Rousseaux que le montant de 990.000 € inscrits à l'AB « Subventions aux initiatives en matière de santé » à l'initial 2006 est un montant raisonnable qui est susceptible d'être ajusté dans le cours de l'année si de nouveaux projets étaient financés.

Il souligne que l'association « Le Baluchon Alzheimer » a reçu un crédit de 50.000 € pour l'année 2006.

A la demande de Mme Braeckman, le ministre communiquera à la commission la liste des associations subventionnées pour des recherches dans le domaine de la santé, pour des études et des initiatives originales en santé mentale ainsi que les initiatives en matière de santé et en matière de promotion de la santé afin que ces documents soient annexés au rapport.

Mme Souad Razzouk (MR) demande également l'historique de l'évolution par allocation budgétaire depuis l'année 2000.

Le ministre lui répond que ce travail doit être effectué par les groupes parlementaires et que les documents budgétaires sont, par ailleurs, disponibles sur le site du Parlement.

Le ministre informe M. Madrane que le Conseil d'administration de l'a.s.b.l. Bruxelles Ville-Santé déposera une note sur les perspectives de l'association dans le courant de l'année 2006.

Il confirme que l'inscription de Bruxelles Ville-Santé dans le projet Interreg – voisins d'Europe bénéficiera de moyens financiers supplémentaires, soit un montant de 50.000 € sur une période de trois ans allant de 2005 à 2007 dont la moitié, soit un montant de 25.000 €, sera financée par la Région de Bruxelles-Capitale.

Le thème du projet « Voisins d'Europe » met à disposition de la population une perspective d'analyses sur les vies de quartier.

Mme Fatima Moussaoui (cdH) se réjouit de la création d'une allocation budgétaire 33.06 d'un montant de 50.000 € qui permettra de subventionner un service intégré de soins à domicile.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande si le Centre Malibrans est toujours repris à l'AB 33.08 « Subventions aux centres de soins de jour ». Elle demande que soit joint également au rapport la liste des services de promotion et de développement sanitaire visés à l'AB 33.17.

Le ministre confirme que le Centre Malibrans est le seul concerné par l'AB 33.08 et qu'il n'y a pas d'autre demande à ce jour.

M. Willy Decourty (PS) s'interroge sur le montant de 50.000 € affecté aux services intégrés de soins à domicile.

Le ministre répond qu'en 2005 des contacts ont été pris avec des médecins généralistes et les centres de soins à domicile et que le montant de 50.000 € inscrit au budget 2006 correspond à un temps plein, ce qui représente 0,19 € par habitant selon une clé de répartition entre la Commission communautaire française (60), la Commission communautaire commune (20) et la Vlaamse Gemeenschapscommissie (20).

Le ministre précise que le Gouvernement fédéral ne remet pas en question ce temps plein.

M. Ahmed El Ktibi (PS) constate une augmentation des crédits à l'AB 33.10 « Subventions aux centres de coordination ».

Le ministre répond que le budget de cette allocation budgétaire a été augmenté en vue de faire face à d'éventuels litiges au plan civil suite au recours introduit au Conseil d'Etat par un service qui s'était vu refusé un passage de catégorie de 1 à 2 par le gouvernement.

M. Rachid Madrane (PS) demande au ministre si des contacts ont été pris avec M. Rudy Demotte, ministre de la Santé au Gouvernement fédéral concernant la problématique des soins palliatifs.

Le représentant du ministre, M. Philippe Henry de Genet, confirme que ce point a été abordé en conférence interministérielle en juin 2005 et qu'un groupe de travail a été créé à la demande des communautés et des régions afin de revoir la problématique des soins palliatifs dans une approche plus globale.

Il rappelle que l'INAMI a cessé de financer les centres de soins de jour de soins palliatifs et, qu'à cet égard, le protocole 3 relatif aux formes alternatives de soins prévoit des équivalents en maisons de repos et de soins qui pourraient être affectés au maintien des centres de soins de jour de soins palliatifs.

D'autres questions restent ouvertes, à savoir le sous-financement par l'Etat fédéral des plates-formes de soins palliatifs et l'ancienneté des travailleurs qui n'est toujours pas prise en compte.

Le Gouvernement de la Commission communautaire française attend les conclusions de ce groupe de travail pour l'année 2006 et envisagera toutes les pistes possibles pour financer la politique des soins palliatifs bien que la position actuelle du Gouvernement fédéral ne soit pas clairement définie.

M. Paul Galand (Ecolo) demande que la liste des services de soins palliatifs soit annexée au présent rapport.

Il précise que, depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 9 juin 1999 visant à garantir le droit d'accès aux soins palliatifs, le gouvernement doit, dans ses déclarations gouvernementales, faire le point sur ses avancées par rapport aux objectifs légaux.

Il constate, toutefois, que le Gouvernement fédéral est en défaut de le faire et demande au ministre de rappeler, lors d'une prochaine conférence interministérielle en Santé, cette obligation du Gouvernement fédéral en la matière.

Il constate également que la cellule qui dépend de l'Institut scientifique de santé publique (ISSP) et qui est chargée de mener une étude de santé sur l'évaluation des besoins interroge les offreurs de services et ne réalise pas par lui-même cette évaluation des besoins à partir de la population.

Il trouve anormal qu'une étude de santé publique place les offreurs de services en position de juge et partie.

Le programme 5 « Infrastructures » ne suscite aucun commentaire.

Le président, M. Vincent De Wolf, clôturera la discussion générale et l'examen des tableaux.

II. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 23, programmes 1, 2 et 5 du projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 et, en ce qui concerne la division 23, programmes 1, 2 et 5 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 4 abstentions.

III. Approbation du rapport

A l'unanimité, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

Rachid MADRANE

Vincent DE WOLF

IV. Annexes

Annexe I

Inventaire des projets

Service : SANTE Agent responsable : Pierre DELCARTE	N° article : 23.10.33.06 Dénomination : Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale
Montant : 84.000 €	

Date	Dénomination de l'association	Montant demandé par l'Association	Montant proposé par l'Administration	Solde	Date du Collège
24/03/2005	a.s.b.l. "S.M.E.S."	107.900 €	41.000 €	43.000 €	
09/06/2005	a.s.b.l. "Le Méridien"		43.000 €	0 €	

Service : SANTE Agent responsable : Pierre DELCARTE	N° article : 23.10.33.14 Dénomination : Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé
Montant initial : 105.000 €	

Date	Dénomination de l'association	Montant demandé par l'Association	Montant proposé par l'Administration	Solde	Date du Collège
15/02/2005	a.s.b.l. "Bruxelles Ville-Région en Santé"		40.000 €	65.000 €	
27/04/2005	a.s.b.l. "CLPS"		59.500 €	5.500 €	
19/08/2005	a.s.b.l. "Centre de Documentation Santé-Bruxelles"		5.500 €	0 €	

Service : SANTE Agent responsable : Pierre DELCARTE	N° article : 23.1.0.33.01 Dénomination : Subvention pour recherches dans le domaine de la Santé
Montant total (BEF) : 59.000 €	

Date	Dénomination de l'association	Montant demandé par l'Association	Montant demandé par l'Administration	Solde	Date du Collège
05/09/2005	"RAPA-L'Autre Lieu"	15.116 €	10.000 €	49.000 €	

Attention, ce dossier ne passe pas au Collège. Il reste donc 59000€

Service : SANTE Agent responsable : Pierre DELCARTE	N° article : 23.10.33.13 Dénomination : Subventions pour des initiatives en matière de santé
Montant : 990.000 €	

Date	Dénomination de l'association	Montant demandé par l'Association	Montant proposé par l'Administration	Solde	N° arrêté
31/01/2005	"Ulysse"	114.170 €	63.000 €	927.000 €	79
08/03/2005	"Dune"		119.000 €	808.000 €	178
22/03/2005	"Les Pissenlits"	47.205 €	33.000 €	775.000 €	235
23/03/2005	"Fables Rondes"	36.700 €	17.700 €	757.300 €	234
24/03/2005	"Fondation Françoise Dolto"	17.700 €	17.700 €	739.600 €	226
24/03/2005	"Une note pour chacun"	6.000 €	5.000 €	734.600 €	286
29/03/2005	"L'abordage"		6.000 €	728.600 €	282
30/03/2005	"Libr'Aire"	3.000 €	1.264 €	727.336 €	284
30/03/2005	"Rapa Autre Lieu"	77.235 €	72.000 €	655.336 €	293
30/03/2005	"La Maison Ouverte"	38.342 €	38.342 €	616.994 €	281
31/03/2005	"Fondation pour la prévention des allergies"	39.050 €	5.000 €	611.994 €	285
01/04/2005	"Alzheimer Belgique"	43.500 €	24.000 €	587.994 €	283
18/04/2005	"Espace Social Télé Service" SOS – Solitude		6.000 €	581.994 €	339
19/04/2005	"Espace Social Télé Service" enfants gravement malades	18.700 €	17.700 €	564.294 €	302
19/04/2005	"Pag-asa"	24.564,62 €	18.000 €	546.294 €	303
20/04/2005	"Le Gazouillis"	18.500 €	16.000 €	530.294 €	308
21/04/2005	"Les Messagers du Cœur"	7.500 €	5.500 €	524.794 €	306
26/04/2005	"Hopi' conte"	10.807 €	2.023 €	522.771 €	326

Date	Dénomination de l'association	Montant demandé par l'Association	Montant proposé par l'Administration	Solde	N° arrêté
02/05/2005	"Cahiers de psychologie clinique"	7.500 €	7.500 €	515.271 €	358
02/05/2005	"Le Patio"	30.590 €	6.000 €	509.271 €	341
04/05/2005	"La Maison Rue Verte"	24783,55 €	18.360 €	490.911 €	343
04/05/2005	"Espace P"	47.950 €	31.000 €	459.911 €	344
17/05/2005	"Sos Sectes"	22.383 €	3.000 €	456.911 €	403
17/05/2005	"La Guise"	32.010,16 €	24.500€	432.411 €	402
20/05/2005	"La Marelle"	6.500 €	6.500 €	425.911 €	426
23/05/2005	"Erreurs médicales"	5.000 €	5.000 €	420.911 €	463
23/05/2005	"Similes"	72.715 €	10.000 €	410.911 €	444
23/05/2005	"Maison des Diabétiques"	15.000 €	5.000 €	405.911 €	445
30/05/2005	"Liaison antiprohibitionniste"	26.461,04	14.000 €	391.911 €	460
09/05/2005	"Sos Viol"	55.000 €	55.000 €	336.911 €	325
01/06/2005	"HADAB"	35.000 €	6.200 €	330.711 €	470
07/06/2005	"SLAJ"	43.900 €	17.700 €	313.011 €	509
07/06/2005	"Les P'tits Pas"	18.216 €	16.187 €	296.824 €	512
09/06/2005	"Baluchon"	70.750 €	40.000 €	256.824 €	510
10/06/2005	"Maison des enfants de St-Gilles"	2.479 €	2.479 €	254.345 €	513
13/06/2005	"Itinéraires"	15.000 €	15.000 €	239.345 €	517
15/06/2005	"Passages"	14.135 €	6.000 €	233.345 €	525
17/06/2005	"Re-sources Enfances"	16.700 €	15.000 €	218.345 €	530
21/06/2005	"Fondation HODIE VIVERE"	25.000 €	12.500 €	205.845 €	537
22/06/2005	"Jour après jour"	35.000 €	30.000 €	175.845 €	538
23/06/2005	"Maison de la Famille"	2.975 €	2.975 €	172.870 €	552
30/06/2005	"Psymages"	7.500 €	6.000 €	166.870 €	663
05/07/2005	"ADEMAR"	107.215 €	12.643 €	154.227 €	606
06/07/2005	"AREAM"	83.073 €	10.000 €	144.227 €	614

Date	Dénomination de l'association	Montant demandé par l'Association	Montant proposé par l'Administration	Solde	N° arrêté
07/07/2005	"Plate-forme Prévention Sida"	135.005 €	4.500 €	139.727 €	612
08/07/2005	"Lapsus Lazuli"	40.000 €	6.200 €	133.527 €	613
26/07/2005	"Mouvement du Nid"	32.000 €	25.000 €	108.527 €	662
17/08/2005	"Sauvez mon enfant"	21.400 €	18.000 €	90.527 €	661
26/10/2005	"Liens de Quartier Petite Enfance"	6.000 €	6.000 €	84.527 €	

AB : 23.10.33.13

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Ulysse"	Fonctionnement d'une équipe d'accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès au secteur de l'aide en santé mentale pour les réfugiés ; ▪ Représenter, pour un temps, un service relais d'accompagnement psychosocial pour les réfugiés, auquel elles peuvent s'adresser ou être adressées, lorsque la question de leur souffrance psychologique est posée sans réponse satisfaisante ; ▪ Adapter au mieux le cadre de prise en charge des réfugiés en privilégiant une forme d'intervention souple, mobile, centrée sur une approche globale du suivi ; ▪ Développer la communication et la coopération entre les professionnels de l'accueil, de l'aide aux réfugiés, et les travailleurs de la santé mentale. 	63.000 €
"Dune"	Dépannages d'Urgences de Nuit et Echanges pour son travail de rue ciblant le public toxicomane et l'animation d'un comptoir d'échange de seringues.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre toute action visant directement ou indirectement la promotion et la réalisation d'un dispositif de suppléance en matière de réduction des risques liés aux usages de drogues en Région bruxelloise. 	119.000 €
"Les Pissenlits"	Santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les besoins et les ressources du quartier en matière de santé ; ▪ Promouvoir l'action collective et le travail communautaire ; ▪ Développer les capacités individuelles des habitants ; ▪ Permettre aux acteurs de la santé de s'interroger sur leurs pratiques et échanger leurs expériences ; ▪ Promouvoir une meilleure qualité de vie auprès des populations du quartier. 	33.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Fables Rondes"	"Clowns à l'Hôpital Erasme"	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux enfants atteints de maladies graves ou chroniques de bénéficier d'une présence régulière et amicale et d'un accompagnement thérapeutique de la part de comédiens/clowns ; ▪ Réduire le désespoir lié à l'hospitalisation chez les parents et les enfants, par l'introduction de personnages inattendus et bienveillants ; ▪ Etablir un lien de confidentialité entre les enfants et les clowns ; ▪ Offrir aux familles et au personnel soignant des moments de détente et de distraction, un regard différent sur l'enfant hospitalisé ; ▪ Dédratiser le milieu hospitalier en révélant aux enfants, à leur famille et au personnel soignant, que l'humour, la fantaisie et le rêve peuvent faire partie de la vie à l'hôpital ; 	17.700 €
"Fondation Française Dolto"	<p style="text-align: center;">Fonctionnement d'un espace parentalité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre un espace de réflexion à l'écoute des parents. ▪ Valoriser les rôles et les compétences des parents : responsabilité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant; ▪ Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination de professionnels pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. ▪ Développer une culture de la reliance. ▪ Accueillir, prévenir, potentialiser les capacités des parents et des enfants. ▪ Dédratiser les crises, soutenir le lien familial dans ses potentialités, valoriser les capacités de chacun. 	17.700 €
"Une note pour chacun"	Animation musicale dans les hôpitaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux enfants hospitalisés de suivre un enseignement musical ; ▪ Permettre aux enfants hospitalisés de mieux supporter cette période pénible, et soulager les parents. 	5.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"L'abordage"	Lieu de rencontres enfants-parents.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la socialisation des petits à travers le jeu et le contact avec des pairs et d'autres adultes ; ce qui prépare l'enfant et ses parents à la séparation lors de l'entrée de celui-ci en milieu d'accueil collectif (crèche, pré-gardiennat, maternelle...); ▪ Valoriser les "savoir-faire" et les "savoir-être" des parents ainsi que de leurs enfants afin de développer chez eux un sentiment de compétence dans un cadre sécurisant et avec la présence de professionnels ; ▪ Susciter les rencontres, les échanges et les partage d'expériences entre adultes et responsables de petits enfants afin de les sortir de l'isolement ; ▪ Rendre aux parents isolés une place d'acteurs dans la vie du quartier en les impliquant dès le départ dans la création et dans l'évaluation d'un projet qui les concerne, qui deviendra par conséquent le leur aussi et évoluera avec eux. Ceci en vue de développer des pratiques intégrées dans une perspective communautaire ; ▪ Assurer la pérennité du projet en collaborant avec des structures "de terrain" déjà existantes (ONE, halte-garderie, Services de Santé Mentale, Vie Féminine...) qui effectuent un travail quotidien avec ces familles afin de permettre, d'une part, un renouvellement des familles au sein de ce lieu de rencontres et, d'autre part, une continuité du travail au delà de l'espace-temps proposé par le projet. 	6.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Libr' Aire"	"Contes et marionnettes" en hôpital pédiatrique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et développer l'expression de soi et la créativité ; ▪ Continuer à approfondir et baliser le travail artistique avec l'enfant malade ; ▪ Promouvoir de manière générale, intergénérationnelle et interculturelle, la rencontre entre l'art, l'artiste et l'individu ; ▪ Offrir un lieu de rencontre qui permet à l'enfant de s'exprimer, de créer et de découvrir en soi des capacités parfois insoupçonnées. 	1.264 €
"Rapa Autre Lieu"	Organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique et pour son projet de maisons communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des projets alternatifs au circuit psychiatrique traditionnel; ▪ Offrir aux patients psychiatriques un cadre provisoire et extraordinaire où, dans les gestes et les mots de la vie quotidienne échangés, dans de nécessaires traductions entre systèmes de pensée et langages différents, ils pourront réinventer des modalités de communication avec autrui et recomposer de nouvelles figures de soi. ▪ Promouvoir la recherche sur les représentations sociales que la population porte sur les troubles psychiatriques et sur les modes de soins formels et informels auxquels elle peut faire appel. 	72.000 €
"La Maison Ouverte"	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir de jeunes enfants de moins de trois ans accompagnés d'un parent. Ils ont pour finalité d'aider l'enfant à atteindre l'autonomie en évitant les troubles de l'humanisation et de la socialisation que favorise la vie moderne. 	38.342 €
"Fondation pour la prévention des allergies"	Conseil, information, orientation et suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et soutenir les personnes atteintes d'asthme et d'allergies. 	5.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Alzheimer Belgique"	"Café Souvenirs" et pour la publication de son périodique bimestriel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à diffuser des informations fiables sur la maladie d'Alzheimer; ▪ Informer et soutenir les familles et les proches; ▪ Offrir un espace d'échanges et de contacts. 	24.000 €
"Espace Social Télé Service SOS-Solitude"	Aide aux personnes souffrant de solitude et/ou d'isolement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Venir en aide aux personnes souffrant de solitude et/ou d'isolement ; ▪ Etre un lieu d'écoute et de parole où la personne peut être entendue dans ses difficultés propres ; ▪ Etre un lieu et un temps de relais pour réfléchir, pour s'orienter et pour dépasser un moment de crise. 	6.000 €
"Espace Social Télé Services" enfants gravement malades	"Prendre un enfant par la main".	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comblent les manques d'infrastructures para-hospitalières et familiales en proposant un ensemble d'interventions ou de services ponctuels, prioritairement en faveur de l'enfant gravement malade et éventuellement en faveur de son entourage proche, de manière à favoriser au maximum la relation parents-enfants malades pendant le temps qui leur est compté et ce à la demande explicite de l'équipe socio-médicale des hôpitaux ou des services de soins de première ligne. 	17.700 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Pag-asa"	Aide et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir un accompagnement adapté aux victimes potentielles qui lui sont signalées. L'équipe est attentive aux diverses facettes de la problématique auxquelles les victimes sont confrontées. L'accompagnement juridique occupe une place importante. D'autre part, "Pag-Asa" effectue avec les victimes les démarches nécessaires pour régulariser leur situation administrative. Une attention particulière est également portée à leur santé tant physique que psychique. ▪ Communiquer des informations aux personnes et/ou instances impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains. ▪ Faire connaître les mesures juridiques et d'aide humanitaire prévues pour les victimes aux services compétents, est une priorité du travail de l'association. ▪ Former des bénévoles, qui tiennent des permanences dans la maison d'accueil Une collaboration avec des centres thérapeutiques spécialisés ou des centres hospitaliers lors d'admission en psychiatrie, est mise en place. 	18.000 €
"Le Gazouillis"	Action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir et de favoriser la relation des parents et des enfants. 	16.000 €
"Les Messagers du Cœur"	"Chemin d'Art" en service de pédiatrie.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider des enfants gravement malades à mieux vivre la maladie et les soins. 	5.500 €
"Hopi' conte"	Contes aux enfants hospitalisés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le bien-être de l'enfant ; ▪ Soutenir la famille et les proches ; ▪ Offrir des moments de détente et de rêve à l'enfant malade. 	2.023 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Cahiers de psychologie clinique"	Publication d'une revue de psychologie clinique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir à tous les praticiens diverses approches en psychologie clinique et en psychothérapie. 	7.500 €
"Le Patio"	Lieu de rencontre pour familles en rupture de lien.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux familles, malgré leurs difficultés psychosociales, de rester parents et enfants en relation. Parler des blessures de la rupture, de la fragilisation des liens, des difficultés familiales, aide à sortir de l'isolement et de la souffrance et instaure de nouveaux modes de relations au sein du tissu familial et social. 	6.000 €
"La Maison Rue Verte"	"Espace Enfants".	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir des enfants avec une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle ; ▪ Promouvoir un travail de prévention dès le plus jeune âge ; ▪ Soutenir le lien du parent avec son enfant et accorder une écoute privilégiée à l'expression des enfants. 	18.360 €
"Espace P"	Consultations médicales gratuites, de campagne de vaccination contre l'hépatite B et de recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer à assurer une présence médicale régulière auprès des femmes prostituées à Bruxelles; ▪ Poursuivre la vaccination contre l'hépatite B dans ce groupe défini comme étant "à haut risque"; ▪ Poursuivre la recherche épidémiologique commencée à Bruxelles en 1995. 	31.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Sos Sectes"	Aide aux victimes de sectes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition du public toute information concernant cette problématique ainsi que toute problématique analogue, c'est-à-dire, incluant des comportements relevant peu ou prou de la manipulation mentale ; ▪ Assurer l'accueil et la guidance psychologique, sociale et/ou juridique des ex-adeptes, des conjoints d'adeptes et des parents d'adeptes de sectes ; ▪ Mettre au point et éditer un support d'information, de prévention et/ou d'analyse scientifique dans le domaine précité ; ▪ Organiser des conférences, des colloques, des séminaires et d'autres supports de sensibilisation ou de formation d'intervenants susceptibles d'être confrontés à des victimes de sectes ; ▪ Organiser une recherche sur le sectarisme. 	3.000 €
"La Guise"	Animation et d'aide par la pratique psychomotrice en faveur des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte de la globalité de l'enfant par l'intermédiaire des référents corporels et proposer un lieu à l'enfant pour qu'il puisse être entendu dans toute son expressivité. ▪ Amener l'enfant via la séance de psychomotricité à un bien-être personnel, à une image positive de lui. ▪ Amener l'enfant à développer ses qualités de création, de communication et de décentration (l'enfant arrive à se mettre à distance de ses émotions, prend conscience d'une pluralité de paramètres du monde extérieur et est capable de classer, associer). 	24.500 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"La Marelle"	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecouter les parents parler de leurs enfants, de leurs difficultés, de leurs bonheurs... ; ▪ Parler aux enfants et mettre en paroles ce qu'ils vivent dans leur famille ; ▪ Organiser l'espace avec les enfants ; ▪ Favoriser les moments d'échanges et de plaisir des enfants avec leurs parents ; ▪ Faire prendre conscience aux parents qu'ils ont des ressources, que leurs enfants ont des compétences, des potentialités. 	6.500 €
"Erreurs médicales"	Aide aux victimes d'erreurs médicales.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter une aide psychologique aux personnes victimes d'erreurs médicales. 	5.000 €
"Similes"	Aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider et soutenir les familles éprouvées dans la défense des intérêts matériels et moraux de leurs proches souffrant de troubles psychiques ; ▪ Soutenir les personnes souffrant de troubles psychiques dans leur besoin de réintégration dans la société ; ▪ Informé, briser le tabou et aider à la diffusion de l'information concernant les problèmes de santé mentale ; ▪ Susciter la mise en place de mesures sociales en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques : au plan communautaire, national et international ; ▪ Contribuer à promouvoir la recherche scientifique dans tous les domaines ayant trait aux troubles psychiques. 	10.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Maison des Diabétiques"	Aide et de soutien aux patients diabétiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser la population à la maladie ; ▪ Apporter une aide et un soutien aux patients diabétiques ; ▪ Eduquer, former et informer les patients afin d'optimiser la prise en charge ; ▪ Réduire les complications liées à une méconnaissance de la maladie ; ▪ Offrir une structure d'écoute, de compréhension. 	5.000 €
"Liaison antiprohibitionniste"	Activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les drogues dans un cadre législatif clairement défini et l'organisation de la production, de la distribution, du transport et de la vente des produits en vue de la consommation personnelle. C'est dans ce cadre qu'est menée la réflexion sur la compatibilité d'une éventuelle légalisation des drogues avec les Conventions internationales, comme préalable à toute réflexion sur la légalisation au niveau national. ▪ Dépénaliser les drogues et la diminution de la répression de tous les usages de toutes les drogues. ▪ Elaborer un cadre éthique dans lequel les projets de légalisation viendraient s'inscrire et création d'un espace de réflexion, information des usagers, ...toutes actions contribuant à rendre à l'utilisateur sa place dans la société et à lui restituer sa dignité. 	14.000 €
"Sos Viol"	Aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à diffuser des informations fiables sur la maladie d'Alzheimer; ▪ Informer et soutenir les familles et les proches; ▪ Offrir un espace d'échanges et de contacts. 	55.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"HADAB"	"Hospitalisation à Domicile Auderghem et Watermael-Boitsfort" - (HADAB) pour son projet d'hospitalisation à domicile.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la qualité des soins à domicile ; ▪ Pouvoir proposer à des patients présentant actuellement des pathologies soignés en milieu hospitalier, mais ne nécessitant pas cette infrastructure, un suivi médical, kinésithérapeutique, infirmier et social de qualité au sein de son environnement habituel, son domicile ; ▪ Tenter de diminuer la charge financière du patient ; ▪ Faire une évaluation des coûts d'une hospitalisation à domicile versus hospitalisation en institution. 	6.200 €
"SLAJ"	Fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer le lien social et le sentiment d'appartenir, à une communauté pour les femmes victimes d'agression sexuelle ; ▪ Aider les victimes à intégrer psychologiquement l'expérience subie. 	17.700 €
"Les P'tits Pas"	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecouter les parents parler de leurs enfants, de leurs difficultés, de leurs bonheurs..... ; ▪ Parler aux enfants et mettre en paroles ce qu'ils vivent dans leur famille ; ▪ Organiser l'espace avec les enfants ; ▪ Favoriser les moments d'échanges et de plaisir des enfants avec leurs parents ; ▪ Faire prendre conscience aux parents qu'ils ont des ressources, que leurs enfants ont des compétences, des potentialités. 	16.187 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Baluchon"	Service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux aidants de prendre des vacances en toute tranquillité durant une ou deux semaines sans avoir à transférer leur proche dans un autre milieu que leur domicile ; durant l'absence de l'aidant, demeurer au domicile de la personne atteinte ; ▪ Soutenir les aidants dans l'accompagnement de leur proche en leur apprenant des stratégies d'intervention adaptées à leur propre situation ; ▪ Fournir aux aidants une personne "ressource" qui connaît bien leur proche à la suite de l'expérimentation du projet ; ▪ Offrir ce service à un plus grand nombre de familles en formant des intervenants. 	40.000 €
"Maison des enfants de St-Gilles"	Fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0 – 6 ans).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rompre l'isolement des familles fragilisées et faciliter les relations parents-enfants ; ▪ Eviter les troubles psychologiques chez l'enfant ; ▪ Lutter contre l'exclusion sociale. 	2.479 €
"Itinéraires"	Psychomotricité verticale "mini-grimpeurs" pour les enfants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser le sport-aventure et, en particulier, l'escalade comme outil d'intervention pédagogique. 	15.000 €
"Passage"	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider à la séparation parent-enfant dans la confiance et la sécurité ; ▪ Accueillir et permettre l'expression de la relation pour prévenir la souffrance psychique, la violence et le passage à l'acte dans la vie quotidienne ; ▪ Faciliter l'apprentissage et l'intégration dans d'autres lieux que l'enfant est amené à fréquenter en grandissant. 	6.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Re-sources Enfance"	Formation des professionnels de l'enfance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les compétences des professionnels de l'enfance ; ▪ Sensibiliser et former les professionnels en contact avec les enfants ; ▪ Améliorer le mieux-être de l'enfant. 	15.000 €
"Fondation HODIE VIVERE"	"Etude et la prévention des maladies de civilisation" pour son projet de développement d'un réseau de cliniques du Juste Poids à Bruxelles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place d'une formation à la nutrition et à la prise en charge des problèmes de surpoids et d'obésité destinée à forger de nouvelles équipes pluridisciplinaires aptes à renforcer le réseau. <p>Les praticiens seront certifiés de manière individuelle au travers d'une épreuve d'aptitude réalisée en fin de cycle.</p>	12.500 €
"Jours après jours"	Enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement d'une ludothèque ; ▪ Réalisation d'un journal pour enfants et parents ; ▪ Développement d'un site internet pour les enfants. 	30.000 €
"Maison de la Famille"	Fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés "Le Jardin Couvert".	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à l'enfant de rencontrer ses parents puisque issu de deux lignées; ▪ Retrouver des relations harmonieuses et solidaires. 	2.975 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Psymage"	Développement d'une base de données de productions audiovisuelles et multimédia en santé mentale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à tout utilisateur de prendre connaissance de l'ensemble des productions existantes dans le domaine de la santé mentale, de guider les choix des utilisateurs en leur proposant une documentation complémentaire aux documents filmiques ; ▪ Positionner "Psymages" comme un lieu d'échange, de réflexion voire d'animation sur des thèmes relatifs à la santé mentale : publication mensuelle, forum de discussion Internet, aide à la programmation pour des séminaires et des manifestations grand public, ... ; ▪ Ouvrir le site PSYMAGES, donnant accès à la base de données, consultable sur Internet, dans les centres de prêt de la Médiathèque et aux sièges des autres associations fondatrices (à Bruxelles et Namur), dans les CLPS et dans les centres de documentation partenaires. 	6.000 €
"ADEMAR"	Assistance psychosociale des enfants en insuffisance rénale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer de manière durable et significative au bien-être de l'enfant malade rénal et le mettre à l'abri d'une vie handicapée, par une intégration sociale à part entière. 	12.643 €
"AREAM"	Développement du centre de musicothérapie.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la motricité et la détente. ▪ Développer la communication, la créativité, la socialisation. ▪ Rétablir le lien social. ▪ Faire connaître le médiateur musical et ses possibilités dans le champ du handicap mental, de la santé mentale, du développement personnel, de la communication et de la prévention. ▪ Se proposer comme relais pour les institutions du secteur sanitaire (services de santé mentale, maisons médicales, ...). 	10.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Plate-forme Prévention Sida"	Organisation de la "Journée Mondiale de Lutte contre le Sida" du 1 ^{er} décembre 2005.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager le grand public à maintenir et/ou développer une attitude de vigilance face à la contamination de la maladie ; ▪ Informer le public sur les avancées thérapeutiques et sur leurs implications en matière de prévention ; ▪ Favoriser l'utilisation du préservatif ; ▪ Maintenir et développer l'accessibilité d'un dépistage de qualité, réalisé avec le consentement éclairé des personnes et accompagné d'un counseling ; ▪ Favoriser l'utilisation et le partage de seringues stériles ; ▪ Contribuer à lever les tabous et à banaliser l'usage du préservatif auprès des jeunes. ▪ Valoriser l'attitude de vigilance vis-à-vis du sida et maintenir une "conscience de fond" ; ▪ Favoriser l'adhésion à la valeur "se protéger, protéger les autres" ; ▪ Renforcer la notion de "solidarité" avec les personnes atteintes ; ▪ Démystifier le sentiment potentiel de sécurité dû aux informations au sujet des avancées thérapeutiques ; "trithérapie ne veut pas dire guérison" ; ▪ Engager des partenariats de long terme avec les médias, afin de faire de la prévention, une priorité. 	4.500 €
"Lapsus Lazuli"	Activités de clowns auprès des enfants malades.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir aux enfants hospitalisés de l'HUDERF la possibilité de rencontrer les clowns chaque semaine. 	6.200 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Mouvement du Nid"	Assistance médicale aux personnes victimes de la traite des êtres humains dans le milieu de la prostitution.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre l'accent sur l'autonomisation et la responsabilisation des personnes quant à leur prise en charge sur le plan de la santé – en ce compris la contraception – afin d'améliorer leur autonomie, notamment par rapport aux filières qui les exploitent ; ▪ Permettre aux personnes prostituées victimes de la traite des êtres humains et ne bénéficiant pas de couverture de la mutuelle pour le remboursement des soins de santé d'avoir accès à une information sur la contraception et la prévention des MST, ainsi qu'à une médecine de qualité par la tenue de permanences médicales de nuit en milieu hospitalier ; ▪ Effectuer auprès des personnes du groupe visé, un dépistage des MST et de l'hépatite B, et permettre aux personnes atteintes d'avoir accès à un traitement médical adéquat. 	25.000 €
"Sauvez mon enfant"	"Parents en deuil".	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer des différents mécanismes du deuil afin qu'ils comprennent mieux ce qu'ils sont en train de vivre. ▪ Offrir un lieu de parole où ils peuvent exprimer des sentiments parfois inavouables, leurs difficultés avec la fratrie, les tensions au sein du couple, leur colère, leur angoisse... ▪ Faire analyser leur mode de fonctionnement actuel avec l'entourage et leur faire prendre conscience des nouveaux rôles qu'ils mettent en place depuis la mort de l'enfant. ▪ Permettre de partager leur expérience avec d'autres parents ayant vécu un traumatisme similaire afin de sortir de cette solitude typique des parents ayant perdu un enfant. ▪ Soulager de l'équipe soignante par la prise en charge des parents pendant et après le décès de l'enfant. 	18.000 €

AB : 23.10.33.14

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Bruxelles Ville-Région en Santé"	Réalisation de son projet "Bruxelles Ville-Région en Santé" dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS.	<ul style="list-style-type: none"> • Assister les opérateurs locaux chargé de l'exécution de ces programmes. 	40.000 €
"CLPS"	Action de promotion de la santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un programme d'action coordonnées pluriannuel, respectant les directives du programme quinquennal. Ce programme est soumis à l'avis du Conseil Supérieur de promotion de la santé et à l'approbation du Gouvernement, dans les délais que celui-ci détermine ; • Coordonner l'exécution de ce programme d'actions au niveau des organismes ou de personnes qui assurent les relais avec la population ou les publics-cibles, sans distinction de tendances philosophique, politique ou religieuse, et ou tenant compte des spécificités du Plan communautaire de promotion de la santé ; • Mettre à la disposition de ces organismes ou personnes la documentation disponible en matière de promotion de la santé et de prévention ; • Transmettre chaque année au Conseil Supérieur de promotion de la santé, dans les délais et dans la forme qu'il détermine, l'évolution des besoins de la population et des publics-cibles qu'ils ont mis en évidence dans leur ressort territorial, et de collaborer au recueil de données épidémiologiques. 	59.500 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Centre de Documentation Santé-Bruxelles"	Activité documentaire dans le domaine de la santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un large éventail de services documentaires. Il est un lieu de recherche et de réflexion en documentation appliquée à la santé. Sa vocation est de participer au développement d'une gestion des connaissances tournée vers la recherche, la formation et l'information au sens le plus large ; • Mettre au service de ses utilisateurs une information scientifique rigoureuse et transparente. 	5.500 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
"Solidarité Nouvelles"	"Information juridique et santé".	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'accès au droit ; • Promouvoir une information juridique de qualité dans le domaine de la santé ; • Permettre aux travailleurs sociaux de mieux comprendre les arcanes des législations sanitaires ; • Eviter que des personnes en situation de précarité ne se retrouvent en marge de la société par défaut d'information ou moyens de défense ; • Lutter contre les mécanismes d'exclusion sociale via l'information et la formation. 	58.082 €
"Question Santé"	Réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé spécial, de support à la conception et la réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française et l'encadrement méthodologique des aspects de communication liés à différents projets.	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé dans la Région de Bruxelles-Capitale ; • Favoriser l'échange des pratiques mises en œuvre pour la promotion de la santé (recueil de données, animation, évaluation, relater les expériences de terrain...) ; • Apporter un éclairage méthodologique d'applications pratiques (en lien avec les écoles de santé publique) ; • Développer la connaissance de l'état de santé de la population bruxelloise (en lien avec l'observatoire de la santé, la fédération des maisons médicales, la plate-forme de santé mentale,...) ; • Faciliter le partage de l'information pour favoriser la mise en réseau des promoteurs de santé ; • Mettre en évidence l'intersectorialité des projets et expériences ; 	50.000 €

Nom de l'association	Projet	Présentation synthétique	Montant
		<ul style="list-style-type: none"> • Donner un écho et une visibilité à l'action des groupes locaux ; • Sensibiliser au concept de promotion de la santé (environnement, participation, éducation à la santé ...). 	
"CIRE"	Formation, d'encadrement et d'emploi d'interprètes dans le secteur de la santé mentale et dans le secteur des maisons médicales.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et d'amplifier la communication entre les utilisateurs (les demandeurs du service) et leurs bénéficiaires. L'interprète propose aux interlocuteurs en présence des moyens linguistiques et culturels pour arriver à mieux se comprendre. 	43.918 €

Annexe 2

**Liste des associations subventionnées
en matière de soins palliatifs**

a.s.b.l. « Cancer et Psychologie »
Monsieur Michel Nyssens
Avenue de Tervueren, 215/14
1150 Bruxelles

a.s.b.l. « Cam »
Madame Isabelle Castellano
Boulevard de Waterloo, 106
1000 Bruxelles

a.s.b.l. « CEFEM »
Madame Vanschoor Martine
Avenue Pénélope, 52
1190 Bruxelles

a.s.b.l. « Continuing Care »
Madame Chantal PLATEAU
Chaussée de Louvain, 479
1030 Bruxelles

a.s.b.l. « Aremis »
Madame Sylvie Gheysens
Chaussée de Boondael, 390
1050 Bruxelles

a.s.b.l. « Cité Serine »
Monsieur F. Mabrouk
Rue des Cultivateurs, 30
1040 Bruxelles

Annexe 3

Financement des fédérations en santé en 2005

- Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale : 213.608 €.
- Fédération des maisons médicales : 82.519 €.
- Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes : 79.854 €.
- Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles : 17.295 € pour 2004.
- Fédération bruxelloise pluraliste des soins palliatifs et continus : 8.700 € en 2004.

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales
par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

I. Division 22 – Aide aux personnes	
Programme 1 – Action sociale	
Programme 4 – Famille	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l’Action sociale, de la Famille et du Sport	86
2. Discussion générale et examen des tableaux	86
II. Division 22 – Aide aux personnes	
Programme 2 – Cohabitation des communautés locales	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale	91
2. Discussion générale et examen des tableaux	91
III. Division 22 – Aide aux personnes	
Programme 3 – Personnes handicapées	
Activité 2 – Service à gestion séparée « Centre Etoile Polaire »	
Activité 3 – Service à gestion séparée « Service bruxellois francophone des personnes handicapées »	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget, des Personnes handicapées et du Tourisme	93
2. Discussion générale et examen des tableaux	95
IV. Avis	101
V. Approbation du rapport	101
VI. Annexes	102

Membres présents : Mmes Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, Michèle Carthé, MM. Mohammadi Chahid, Willem Draps, Mmes Nadia El Yousfi, Céline Fremault, Nathalie Gilson, Fatima Moussaoui, Souad Razzouk (présidente), Jacqueline Rousseaux (supplée M. Michel Colson), Carine Vyghen.

Membre absent : M. Michel Colson (excusé et suppléé).

Ont également participé aux travaux : Mme Anne-Sylvie Mouzon (députée), M. Charles Picqué, Mme Evelyne Huytebroeck et M. Emir Kir (ministres), Mme Viviane Van Gelder (experte du groupe PS), M. Marc Loewenstein et Mme Nathalie Philippart, (experts du groupe MR), Mme Ileana Rosselli (cabinet de M. Charles Picqué), Mme Véronique Gailly et M. Olivier Petit (cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck), M. Paul Leroy et Mme Pascale Pensis (cabinet de M. Emir Kir).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné en sa réunion du 22 novembre 2005 les projets de décrets contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005 et le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2006 de la Commission communautaire française.

I. Division 22 – Aide aux personnes (Programmes 1, 4 et 5 *partim*)

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Pour la division 22, regroupant l'Action sociale et la Famille, les principes qui ont prévalu à l'élaboration tant du deuxième ajustement 2005 qu'à la confection du budget 2006, sont ceux que M. le ministre Kir a exposés hier en commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire.

En ce qui concerne le deuxième ajustement, afin de maintenir l'objectif budgétaire du budget initial 2005, M. le ministre estime avoir largement contribué à l'effort d'équilibre. Des montants relativement importants viennent en déduction du budget initial 2005 pour les programmes de l'Action sociale et de la Famille.

Il s'agit en l'occurrence de crédits de 2004 reportés en 2005 consacrés au paiement de soldes de subventions dus à diverses associations. Au terme des calculs de soldes, on peut constater qu'une partie de ces crédits reportés peuvent être considérés comme étant des crédits non consommés. Les montants peuvent paraître fort élevés mais ne représentent en réalité qu'un faible pourcentage des crédits prévus au budget initial 2004 (2,6 % du budget initial des CASG, 4,7 % pour les maisons d'accueil, 3,6 % pour l'aide à domicile et 2,6 % pour les centres de planning familial).

Cette non-consommation de crédits 2004 à des origines diverses :

1. une indexation budgétisée en année pleine n'est intervenue qu'en cours d'année;
2. une ancienneté inférieure à celle prévue pour du personnel qui a dû être remplacé;
3. un cadre pas tout à fait complet pour les maisons d'accueil dès lors qu'il restait 4,25 postes à pourvoir en termes d'équivalents temps plein;
4. enfin pour ce qui concerne les services d'aide à domicile, les problèmes structurels du service « Malibrans ». Ce service n'a pas été en mesure de prester le contingent d'heures qui lui était réservé. Toutefois des mesures de réorgani-

sation et de restructuration ont été prises par ce service depuis lors. La situation tend à se régulariser.

Dernier élément pour l'ajustement : la dotation au service à gestion séparée « Bâtiment » a été majorée de 85.000 €, cette augmentation de crédit doit permettre de couvrir les besoins supplémentaires en ordonnancement, découlant de la fin des travaux d'envergure réalisés à la crèche Louise Lumen, à Molenbeek.

Pour le budget initial 2006 et pour ce qui concerne les différents secteurs de l'Action sociale et la Famille, globalement la règle de la « politique constante » a été appliquée. Ainsi, si le gouvernement a décidé de ne procéder à aucun nouvel agrément en 2006, des indexations des frais de rémunérations ont été prévues. Cela représente un montant total de 1.137.000 € supplémentaires par rapport au budget initial 2005.

Ce budget 2006 se traduit également par des avancées.

Une nouvelle allocation de base a été créée en sein du programme 1. Elle est destinée à subventionner deux associations considérées comme « centres de références ». Il s'agit, d'une part, du GREPA qui dispense les formations de base et formations continuées rendues obligatoires par la législation en vigueur en matière de médiation de dettes. Jusqu'à cette année encore, le GREPA a bénéficié d'une subvention en initiatives sociales.

L'autre association référente est l'a.s.b.l. «Infor Home» qui consacre l'ensemble de ses activités au secteur de l'hébergement des personnes âgées et plus particulièrement aux maisons de repos pour personnes âgées.

Une autre avancée a trait aux deux services Espace Rencontre dont les crédits ont été augmentés afin de pouvoir subventionner de manière égale ces deux associations qui remplissent les mêmes missions. Jusqu'ici les subventions ont été calculées en fonction de ce que recevaient ces établissements lorsqu'ils dépendaient encore du pouvoir fédéral.

Enfin, les moyens d'action en infrastructures sociales croissent considérablement. Ils sont notamment destinés aux associations du secteur social (les CASG, les plannings, les maisons d'accueil, etc.). Ce sont essentiellement des crèches qui en bénéficieront.

2. Discussion générale et examen des tableaux

En ce qui concerne le programme 1 – Action sociale, AB 33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale et familiale, 3^{ème} âge –, Mme Dominique Braeckman (Ecolo) relève que les crédits budgétaires sont considérablement réduits (-35 %). Par ailleurs, les crédits relatifs aux CASG se limitent à la seule indexation des rémunérations alors qu'ils enregistrent déjà une nette réduction par rapport au budget initial

2005. Il en est de même pour les crédits affectés aux maisons d'accueil, limités eux aussi à une indexation.

Mme Braeckman demande au ministre les raisons de ces prévisions budgétaires. Elle rappelle, en ce qui concerne les services d'aide à domicile, que ces services ont connu des problèmes liés à la rémunération de leurs personnels et que le ministre s'est engagé à se baser sur l'ancienneté réelle avec les soldes de 2004 et à se concerter avec ce secteur. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les centres de planning familial connaissent eux aussi des difficultés. A leur égard, dit Mme Braeckman, M. le ministre Kir s'était engagé à consolider les équipes notamment par des changements de statut (passage du statut d'indépendant à celui de salarié), par des mesures pour compenser des réductions de moyens dont avaient pâti certaines structures de par le passé. Mme Braeckman demande au ministre comment il a pu rencontrer ces divers points dont elle ne voit pas la traduction dans le budget.

Mme Fatima Moussaoui (cdH) se réjouit de l'inscription de 30.000 € en faveur de l'a.s.b.l. GREPA (AB 33.08). Toutefois, elle se demande ce qu'il en est des services de médiation de dettes du secteur privé.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) ajoute que les centres de médiation de dettes dépendant des CPAS se sont vus supprimer leurs crédits budgétaires.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, suppose qu'aucun des membres de la commission n'ignore les temps difficiles que traverse la Commission communautaire française et le cadre étroit dans lequel le gouvernement a dû élaborer le budget pour l'année 2006 et l'ajustement du budget pour 2005. En cette occurrence, un effort conséquent a été fait pour maintenir toutes les politiques sociales liées à la famille. A titre personnel, le ministre a pris des engagements vis-à-vis de certains secteurs comme celui des centres de planning familial.

M. le ministre justifie la réduction importante de l'AB 33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^{ème} âge –, qui passe de 855.000 € au deuxième ajustement du budget 2005 à 500.000 € au budget initial 2006. Cette réduction s'explique par une nouvelle répartition des crédits entre le programme 1 – Action sociale – et le programme 4 – Famille – (AB 33.17) qui reçoit 251.000 €.

A la question relative aux maisons d'accueil, M. le ministre regrette qu'une erreur se soit glissée dans le texte du programme justificatif du budget pour l'année 2006 (1). Il faut lire que le crédit couvre non pas 86 % des rémunérations mais bien 100 %.

Le secteur des services d'aide à domicile fait actuellement un effort de restructuration pour bénéficier complètement des moyens octroyés.

M. le ministre reconnaît cependant des difficultés en ce qui concerne le calcul des rémunérations du personnel.

En ce qui concerne le GREPA, M. le ministre met en exergue l'augmentation de la dotation pour la formation du personnel des services de médiation de dettes.

Le ministre rappelle que la Commission communautaire française n'intervient que pour l'agrément et pour la formation du personnel de ces services de médiation de dettes. En toute occurrence, la modification récente du décret relatif au secteur permettra d'agréer plus de ces services. Ils pourront, en outre, bénéficier de subsides du gouvernement fédéral pour intensifier la lutte contre le surendettement.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande au ministre comment se fait l'articulation des compétences de M. le ministre Kir et celles assumées par M. Picqué.

Mme Gilson estime que le ministre Kir élude ce qui pourrait être source de confusion quand il a qualifié le GREPA de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille (AB 33.08). Cette qualification ne signifie nullement que le GREPA s'insère dans la politique de cohésion sociale, secteur que seul gère M. le ministre Charles Picqué.

Mme Nathalie Gilson souhaite savoir pourquoi les crédits budgétaires relatifs à des organismes d'aide sociale, familiale et 3^{ème} âge ont été partagés entre le programme 1 – Action sociale et le programme 4 – Famille. A ce titre, Mme Gilson souhaite que soit annexée au rapport la liste des organismes avec les montants de leurs crédits budgétaires respectifs.

Mme Gilson regrette, par ailleurs, la stagnation des moyens alloués en matière d'aide aux victimes et de planning familial. De manière plus générale, pour l'ensemble des secteurs relevant des compétences Action sociale et Famille, Mme Gilson souligne que l'application des accords du non-marchand s'accompagne d'une augmentation substantielle des crédits budgétaires à lui consacrer et demande au ministre de justifier l'évolution de ces montants.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande une explication relative à la réduction de l'AB 33.12 – Subventions aux services d'aide aux familles – qui passe de 22.500 € au premier ajustement du budget 2005 à 21.440 € au deuxième ajustement de ce budget. Elle souhaite également obtenir la ventilation des crédits affectés aux services d'aide à domicile.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que les accords du non-marchand ont été intégralement appliqués dans le champ de ses compétences.

(1) PFB 38 (2005-2006) n° 1, p. 31

A la question de Mme Gilson sur le partage des crédits budgétaires entre le programme 1 – Action sociale – et le programme 4 – Famille – relatifs à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^{ème} âge, M. le ministre Kir répond que ce partage est voulu par un souci de cohérence budgétaire.

M. le ministre joindra en annexe au rapport la liste de toutes les associations subventionnées dans le cadre de ses compétences.

En réponse à l'intervention de Mme Rousseaux, M. le ministre précise qu'un service d'aide à domicile confronté à des problèmes de gestion du personnel et de son organisation, n'a pas consommé en 2004 les crédits octroyés. Dès lors, ces crédits ont été recyclés et constituent en quelque sorte des recettes dans le cadre de l'effort de restructuration budgétaire pour l'année 2005.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) constate que les subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^{ème} âge, telles que réparties entre les programmes 1 et 4, subissent une réduction entre le deuxième ajustement du budget pour 2005 et le budget initial 2006 (de 855.000 à 751.000 €). Elle ne s'explique pas cette évolution qui semble aller à contresens des besoins réels. Elle souhaite savoir si cette diminution de subventions affecte toutes les associations concernées ou si elle se traduit par la suppression des subventions à l'une ou à l'autre d'entre elles.

Pour Mme Braeckman, les problèmes liés au secteur des services à domicile ne se résument pas aux difficultés qui touchent le centre « Malibrans ». Ainsi, à Schaerbeek, la commune a dû venir en aide à une autre association en mal de pouvoir payer son personnel.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande si le ministre compte allouer des subsides aux familles qui assument ce rôle d'aide familiale. C'est le cas des personnes qui se résolvent à rester au domicile pour aider et surveiller une personne handicapée mentale, plus précisément celles touchées par la maladie d'Alzheimer lesquelles rendent d'éminents services aux familles en attente de structures d'accueil plus importantes.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond à Mme Braeckman que le secteur des services d'aide à domicile connaît effectivement des difficultés et qu'il est nécessaire d'assurer la poursuite de leurs activités et ce, en tenant compte des limites financières de la Commission communautaire française. Le ministre précise que ces activités sont toutes des initiatives sociales pour lesquelles les associations rentrent des projets auprès du gouvernement via l'administration. La plupart de ces initiatives ont été reconduites d'année en année. Il conviendrait sans doute de les budgétiser autrement sur la base d'un agrément allant de pair avec leur pérennisation.

Le ministre précise que, pour 2006, il a été prévu l'indexation des rémunérations du personnel (1.137.000 €). En regard

des attentes exprimées par Mme Rousseaux, M. le ministre exprime son regret de ne pouvoir faire plus compte tenu des limitations budgétaires. Il précise cependant que l'accompagnement des patients Alzheimer relève de la compétence de M. Benoît Cerexhe, ministre-président en charge de la Santé. Il souligne, en outre, que l'objectif premier du gouvernement a été de maintenir ce qui existe et ensuite de dégager des moyens pour des engagements complémentaires dans la mesure du possible. Parmi les priorités figure la formation professionnelle à laquelle s'ajoute, cette année, un effort en faveur de l'aide aux personnes handicapées.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande un complément d'explication par rapport à sa question relative aux subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, et 3^{ème} âge (programme 1 – Aide sociale, AB 33.01 et programme 4 – Famille, AB 33.17). Elle se demande comment il est possible d'assurer une indexation des rémunérations du personnel alors même que le total des crédits affectés à ces deux postes budgétaires est en fin de compte inférieur à ce qui avait été budgétisé en 2005. Cette diminution des crédits se solde-t-elle par une réduction de l'enveloppe de chaque association ou par un arrêt de subventionnement de certains organismes ?

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'il faut bien garder à l'esprit que les deux postes budgétaires couvrent exclusivement ce qu'il est convenu d'appeler des initiatives qui, au départ, ne sont pas pérennes. Certaines font bien sûr l'objet d'une reconduction depuis plusieurs années.

Le ministre a pris pour ligne de conduite de renforcer les services existant depuis un certain temps et faisant l'objet de réglementations ou ayant une base décrétole mais ce, toujours en fonction des moyens budgétaires disponibles.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande au ministre quel est le pourcentage d'indexation des rémunérations.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'au départ il s'agit de 3 % mais ce pourcentage a dû être revu à la baisse selon la situation réelle des organismes subventionnés.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) objecte que l'inflation seule avoisine déjà les 3 %.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que s'il devait se vérifier que l'indexation n'est pas suffisante, le gouvernement ne manquerait pas de mettre tout en œuvre pour y affecter les moyens suffisants.

Mme Nathalie Gilson (MR) rappelle sa demande d'annexer au rapport une liste des organismes d'aide sociale, familiale et 3^{ème} âge correspondant aux AB 33.01 (programme 1 – Action sociale) et 33.17 (programme 4 – Famille). Cette liste devrait comprendre les montants des subventions octroyées.

En outre, elle constate que l'AB 33.03 (programme 1), consacrée aux centres de service social et d'action sociale globale (CASG), bénéficie d'une augmentation de 178.000 € par rapport au deuxième ajustement du budget 2005. Mme Gilson souhaite savoir si cette augmentation permet de prendre en charge deux emplois mi-temps supplémentaires qui devraient être affectés à deux CASG. Elle ajoute qu'à cet égard, le programme justificatif indique que « ce crédit prend en compte le financement des frais de personnel et de fonctionnement des dix centres d'action sociale globale agréés ainsi que la mutualité Saint-Michel ». Des modifications sont-elles intervenues à l'égard de cette mutualité dont il a déjà été question lors de précédents examens budgétaires ? Dans l'affirmative, Mme Gilson souhaite en connaître la raison.

Pour le même article budgétaire, Mme Gilson s'interroge sur la diminution de 58.000 € entre le premier et le second ajustement du budget 2005.

À l'endroit de l'AB 33.06 – Subventions aux maisons d'accueil –, Mme Gilson constate une augmentation de 468.000 €. Comment se ventile-t-elle ?

Mme Gilson demande que soit annexée au rapport la liste des maisons d'accueil subventionnées comprenant les montants des subventions octroyées.

Comme pour les CASG, Mme Gilson relève aussi une diminution de 41.000 € pour les maisons d'accueil entre le premier et le second ajustement du budget pour l'année 2005, diminution qu'elle souhaite voir expliquée.

En ce qui concerne l'AB 33.08 – Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille –, Mme Gilson a retenu du débat récent consacré au projet de décret modifiant le décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 1996 organisant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes que le crédit de 30.000 € était affecté à la formation continuée du personnel de ces institutions agréées. Il n'en reste pas moins qu'il convient, dit-elle, de justifier ce montant sachant qu'une intervention du gouvernement fédéral peut être sollicitée.

Mme Gilson demande aussi une explication sur l'AB 53.01 – Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale – et plus particulièrement quels sont les organismes concernés par ce crédit budgétaire.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) interroge le ministre sur le subventionnement des fédérations relevant tant du programme 1 – Action sociale – que du programme 4 – Famille – et demande que soit annexée au rapport une liste de ces fédérations et les montants des subventions octroyées.

En raison de l'obligation impérieuse de M. le ministre Kir de quitter la réunion, Mme Pascale Pensis, directrice de cabinet adjointe, est mandatée, ainsi que M. Paul Leroy, con-

seiller, pour donner aux commissaires les informations d'ordre technique qu'ils souhaitent recevoir.

Ainsi, Mme Pascale Pensis précise que pour l'AB 33.03 relative aux CASG, les montants supplémentaires ont été octroyés dans le courant de 2005.

En ce qui concerne la Mutualité Saint-Michel, il faut savoir qu'elle est le seul ancien centre de service social qui a décidé de ne pas se constituer en a.s.b.l. et qui, de ce fait, ne peut se prévaloir des dispositions du décret de 1997 relatif aux centres d'action sociale globale. Il relève de l'arrêté royal de 1978.

Par ailleurs, la diminution de 41.000 € pour cette même AB 33.06, sur lesquels s'interrogeait Mme Nathalie Gilson, sont en réalité un transfert réalisé en cours d'année vers l'AB 33.01 pour, d'une part, payer une partie du montant dû à la fédération des maisons d'accueil et, d'autre part, un supplément octroyé à une maison d'accueil qui avait un besoin ponctuel de personnel supplémentaire.

À la question posée au sujet de l'AB 33.08 – Médiation de dettes –, Mme Pensis précise que l'adoption récente du décret modifiant les conditions d'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes permettra d'agréer de nouveaux services. En outre, l'arrêté d'application prévoit pour tous les services une formation non seulement de base mais aussi une formation continuée. Ces formations sont dispensées par le GREPA.

En ce qui concerne l'AB 53.01 – Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale –, on retiendra qu'en 2005 en ont bénéficié les services d'aide à domicile et qu'il est prévu de répondre à des demandes émanant des centres d'action sociale globale ainsi que de mettre sur pied un projet pour les services agréés pratiquant la médiation de dettes leur permettant de disposer d'un logiciel traitant des données statistiques.

En réponse à Mme Braeckman sur les fédérations, Mme Pensis chiffre à 35.000 € le montant octroyé à chacune d'elles.

Mme Nathalie Gilson (MR) rappelle qu'elle a souhaité avoir une explication relative au montant de 468.000 € d'augmentation accordée pour 2006 aux maisons d'accueil.

M. Paul Leroy, conseiller de M. le ministre Kir, répond qu'il faut d'abord comparer le montant fixé à l'initial 2006 à celui de l'initial 2005. Pour 2006, les 7.804.000 € ont été calculés par l'administration de la Commission communautaire française et correspondant aux besoins réels du secteur. Il tient compte notamment de l'indexation des rémunérations de personnel.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande une explication pour la réduction des crédits repris sous l'AB 33.12 (programme 4 – Famille) – Subventions aux services d'aide aux fa-

milles –, lors du deuxième ajustement du budget et pour 2005 (- 810.000 €).

De même, Mme Gilson demande si la même évolution, mais dans une moindre mesure, constatée pour l'AB 33.13 – Subventions aux centres PMF –, correspond à une moindre consommation des crédits initiaux pour 2005.

En marge du décret strictement budgétaire, Mme Nathalie Gilson rapporte que selon une enquête 10 % des personnes qui s'adressent aux centres de planning familial sont porteuses de maladies sexuellement transmissibles (MST). Il n'empêche que des subventions devraient être utilisées en vue de renforcer les moyens d'information et assurer la prise en charge et le suivi de ces personnes.

D'autre part, selon Mme Gilson, l'association « SOS – Viol » ne pourra toujours pas être agréée. Il faut le déplorer parce qu'elle constitue un outil fort important dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme Fatima Moussaoui (cdH) demande ce qui justifie l'augmentation de 30.000 € des subventions à l'AB 33.15 – Formation d'aides familiales – sachant que le nombre de cycles de formation des aides familiales reste constant.

Elle fait la même remarque et pose la même question au sujet de l'augmentation de 39.000 € à l'AB 33.16 – Subventions aux services Espace-Rencontre.

Enfin, Mme Moussaoui souhaite avoir une ventilation des 251.000 € imputés à la nouvelle AB 33.17 – Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge.

En ce qui concerne les AB 33.12 et 33.13, M. Paul Leroy, conseiller budgétaire de M. le ministre Kir, répond à Mme Gilson qu'afin d'assurer l'équilibre du budget et sur la base des non-consommations avérées pour 2004, les montants correspondants ont été revus à la baisse mais il a été tenu compte pour le budget 2006 du budget initial 2005 augmenté de 3 % et adapté aux besoins réels estimés par l'administration.

Mme Pascale Pensis, directrice de cabinet adjointe de M. le ministre Kir, ajoute qu'en ce qui concerne notamment « SOS – Viol », le gouvernement a décidé de ne pas procéder à de nouveaux agréments en 2006. Néanmoins, cette association sera toujours soutenue en initiatives et sans réduction des subventions.

L'augmentation constatée par Mme Moussaoui de l'AB 33.15 – Subventions aux centres de formation d'aides familiales – doit se comprendre par un supplément de 40.000 € même si le nombre de cycles de formation reste maintenu à deux pour chacun des trois centres, cette augmentation doit leur permettre de passer des conventions avec les écoles de promotion sociale lesquelles octroient des certifications homologuées par la Communauté française. Cette mesure touche quelque 150 élèves.

M. Paul Leroy précise au sujet des services d'Espace-Rencontre que l'augmentation vise à subventionner de manière égale les deux services qui dépendaient auparavant du pouvoir fédéral, les deux services remplissant exactement les mêmes missions.

En rapport avec l'AB 33.14 – Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées –, Mme Nathalie Gilson (MR) demande comment il sera possible de subventionner un nouveau projet de centre d'accueil au sein de la cité de logements sociaux « Versailles » alors que les subventions prévues pour 2006 ne sont pas augmentées en conséquence.

Mme Gilson, se référant au commentaire repris dans le programme justificatif, demande où se situent les deux anciens centres cités.

Mme Pascale Pensis, directrice de cabinet adjointe de M. le ministre Kir, répond que l'un de ces anciens centres est « Aegidium ». L'a.s.b.l. ATOLL se trouve à Etterbeek, dans les anciens locaux du CPAS. « Versailles », lui, est établi à Laeken.

Mme Nathalie Gilson (MR) sur la base de ces réponses, demande que soit annexée au rapport une ventilation des crédits de cette AB 33.14 – Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé).

Interrogée par Mme Gilson sur le programme 5 – Infrastructures sociales –, et plus spécialement sur les glissements de crédits entre les AB 61.33 – Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale – et 61.37 – Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale –, M. Paul Leroy, conseiller budgétaire de M. le ministre Kir, répond que le glissement entre AB s'explique dans la mesure où le gouvernement a travaillé par crédits dissociés (ce et co). Mais on s'est rendu compte que cette technique budgétaire n'avait aucune utilité puisque les montants inscrits au budget correspondent aux moyens de paiement versés au service à gestion séparée SGS Bâtiment. Donc, il était plus avisé de travailler par crédits non dissociés, M. le ministre Kir a décidé de mettre l'accent sur ces infrastructures liées à l'Action sociale.

En réponse à une demande d'explication de Mme Nathalie Gilson relative à l'AB 63.24 – Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades –, M. Leroy précise qu'en 2005, une partie du crédit budgétaire a été utilisée pour réaliser un équilibre entre deux articles budgétaires sachant qu'il n'y avait pas de demande relative à cette AB et pour 2006 rien ne porte à croire qu'il y en aura. Donc, le poste budgétaire est maintenu à hauteur des crédits de 2005.

II. Division 22 – Aide aux personnes (Programmes 2 et 5 (*partim*))

1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

Le budget réservé à la cohésion sociale se traduit par une augmentation importante, passant de 8.462.000 € au budget initial 2005 à 9.667.000 € au budget initial 2006, soit une différence positive de 1.205.000 € représentant donc une augmentation en chiffres relatifs de 14 %.

Ainsi, une primo-inscription de 550.000 € à l'AB 00.01 – Dépenses de toute nature – relatives à l'application de l'accord du non-marchand au secteur de la cohésion sociale répond au besoin de revalorisation barémique des travailleurs en fonction de leur ancienneté dans ce secteur. Pour les années à venir et en fonction des disponibilités budgétaires, le ministre s'efforcera de prendre comme référence l'ancienneté réelle des travailleurs dans tout le non-marchand. De la même manière, on pourrait prévoir l'adjonction à ce poste des autres avantages du non-marchand (réduction du temps de travail en fin de carrière, formation continuée), permettant au secteur de la cohésion sociale de se hisser au même niveau que les autres secteurs du non-marchand.

Une autre augmentation de 117.000 € est prévue pour permettre au Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) d'exercer ses missions historiques de centre régional d'appui. A partir de 2006, le CBAI recevra 145.000 € pour ses missions et 200.000 € en tant que centre régional d'appui, le tout se soldant donc par l'augmentation de 117.000 €.

Autre augmentation, celle de l'AB 33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale –, 15.000 € destinés à un programme mis sur pied tant par l'Etat fédéral que par les Régions et Communautés, centré sur un projet-pilote de formation au droit international privé destiné aux travailleurs sociaux. Il vise spécifiquement l'assistance juridique aux femmes d'origine étrangère.

L'AB 33.09 – Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale –, a été pourvu d'un crédit de 427.000 € pour éviter que la fusion des anciennes enveloppes budgétaires et l'actualisation des critères de répartition entre les communes n'entraînent des pertes pour certaines d'entre elles, voire des licenciements dans le cadre de certains projets. L'évaluation s'est faite commune par commune des projets localisés sur leurs territoires (programme PIC, programmes d'insertion sociale, Eté-Jeunes, etc.). Il reste à ce sujet au gouvernement à fixer les enveloppes par commune, sachant qu'il faudra amortir la « sortie » de certains projets qui ne se conformeraient pas au décret.

Pour le reste, toutes les subventions ont été maintenues à concurrence des budgets initiaux. Il en est ainsi de la contribution de la Commission communautaire française dans le

FIPI (439.000 €) et de la poursuite du « Plan alphabétisation » (750.000 €).

2. Discussion générale et examen des tableaux

Mme Nathalie Gilson (MR) souhaite savoir comment a été évalué le montant inscrit à l'AB 00.01 – Application de l'accord du non-marchand au secteur de la cohésion sociale.

Par rapport à l'AB 12.02 – Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation –, Mme Gilson demande à M. le ministre de joindre en annexe au rapport la liste des études réalisées en 2005 avec le coût de chacune.

Par ailleurs, elle souhaite savoir quelle étude serait déjà programmée pour 2006.

Elle demande aussi la raison du retrait des 100.000 € prévu à l'AB 12.03 – Dépenses destinées à préparer le secteur de la cohésion sociale à l'application du non-marchand –, ces 100.000 € étant encore imputés au deuxième ajustement du budget pour 2005. Ont-ils été intégrés à l'AB 00.01 du budget initial pour 2006 ?

Mme Gilson relève que l'AB 33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale –, subit une diminution fort importante. Elle souhaite voir en annexe au rapport la liste des projets concernés, commune par commune, avec les montants y afférents, pour l'année 2006.

Mme Gilson pose la question de savoir si ces projets qui ne répondent pas au cadre décretaal seront encore maintenus dans les prochaines années.

Même souci de justification quant à l'AB 33.09 – Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale –, où sont imputés 427.000 €.

A propos du centre régional d'appui, Mme Gilson demande à M. le ministre s'il peut confirmer que le CBAI remplira ce rôle et comment s'est faite l'évaluation des subventions des AB 33.05 et 33.06 permettant au CBAI de remplir ses missions historiques et son rôle de centre d'appui régional dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale.

Mme Gilson interroge aussi le ministre Picqué sur l'articulation des a.s.b.l. en voie de constitution dans les communes et plus précisément la prise d'un arrêté de mise en œuvre du décret relatif à la cohésion sociale. Mme Gilson croit savoir que, pour la commune d'Ixelles, cet arrêté ministériel prévoit l'obligation pour la commune de créer une a.s.b.l. chargée à la fois de la coordination entre les différents projets de cohésion sociale et de la perception des subventions.

Or, auparavant en matière de politique d'intégration, ajoute Mme Gilson, la coordination des projets était confiée à un service communal. Faudra-t-il donc détacher des fonctionnaires communaux dans des a.s.b.l. communales ? Le contrôle démocratique de leurs activités par les mandataires communaux s'en trouvera perturbé. Leur conseil d'administration n'est pas toujours constitué selon la représentativité des groupes politiques locaux.

Mme Fatima Moussaoui (cdH) demande à M. le ministre la raison de la diminution de 228.000 € à 145.000 € imputés à l'AB 33.05 (missions historiques du CBAI), observant que l'AB 33.06 (mission de centre régional d'appui) reçoit 200.000 €.

En ce qui concerne l'inscription de 427.000 € à l'AB 33.09, Mme Moussaoui demande quel est l'état d'avancement de la fusion des anciens programmes « Cohabitation des communautés locales », « Insertion sociale » et « Été-Jeune » et de l'actualisation des critères socio-économiques servant de fondement à la répartition des moyens budgétaires entre communes éligibles. Elles souhaitent savoir quelles communes voient ou verront leurs pertes compensées.

Par rapport à l'AB 43.05, Mme Moussaoui souhaite connaître la raison du maintien de cette ligne budgétaire destinée exclusivement aux communes et sa répartition.

Mme Moussaoui conclut son intervention en soulignant que la Commission communautaire française n'est pas compétente pour les communes bruxelloises, institutions bilingues.

Mme Michèle Carthé (PS) retient de ce programme une augmentation globale de 14 %. Elle souligne que les 550.000 € destinés à l'application du non-marchand n'en constitue qu'une première phase. Cette application est appelée à être étendue aux autres travailleurs ACS, Maribel et autres statuts, d'où sa question sur l'estimation à terme de l'impact de cette extension.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, apporte les éléments de réponse souhaités.

L'AB 12.03 a permis de subventionner l'étude d'évaluation de l'application du non-marchand.

Le contrôle démocratique des projets de cohésion sociale, mis en doute par Mme Gilson, s'exerce, selon le ministre, lors de leur discussion en conseil communal.

Mme Nathalie Gilson (MR) rétorque que si l'a.s.b.l. décide de l'octroi des subsides et de retenir tel ou tel projet, la discussion de ces décisions peut très bien ne pas aller au-delà des instances propres de l'a.s.b.l. qui ne doit pas être un « outil de discussion politique » comme l'est un conseil communal d'autant que la majorité du moment est généralement surreprésentée dans l'a.s.b.l.

M. le ministre rappelle que rien n'empêche les services communaux d'être les acteurs de la coordination des projets de

cohésion sociale. Il ajoute que ce contrôle démocratique peut aussi s'exercer au niveau de la Commission communautaire française et plus spécifiquement par le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé.

Aux questions relatives au subventionnement des missions historiques du CBAI (AB 33.05), M. le ministre justifie la réduction de ce poste par la suppression de dépenses d'études ponctuelles qui n'ont plus leur raison d'être depuis que le CBAI est en plus le centre d'appui régional pour la cohésion sociale.

Sur les critères de répartition au niveau communal évoqués par Mme Moussaoui, M. le ministre s'engage à annexer au rapport la liste des projets, commune par commune.

En réponse à la question de Mme Carthé, M. le ministre pense que l'extension de l'application du non-marchand aux ACS et aux autres statuts pour la résorption du chômage pourrait être envisagée ultérieurement.

Mme Michèle Carthé (PS) fait observer qu'une information appropriée devrait être diffusée pour aider les associations notamment, à opérer la transition entre les anciens programmes d'intégration-cohabitation et le cadre décretaal relatif à la cohésion sociale.

Mme Carine Vyghen (PS) estime qu'au niveau des communes le coût de la coordination peut faire craindre un nombre important de recours. En conséquence, elle pose la question de savoir si une enveloppe est prévue pour assumer le coût de la coordination, sinon dans la plupart des cas, le montant relatif à cette coordination sera puisé dans l'enveloppe global consacrée aux projets de cohésion sociale.

Mme Nathalie Gilson (MR) rappelle sa question relative à la prise d'un arrêté ministériel pour l'application du décret relatif à la cohésion sociale et demande s'il y a vraiment obligation de constituer une a.s.b.l.

Par ailleurs, pour ce qui est des « politiques hors décret en matière de cohésion sociale », Mme Gilson souhaite savoir si toutes les associations qui dépendent de cette AB 33.04 sont amenées à disparaître. Mme Gilson prend l'exemple de l'association « Lire et Ecrire ».

Mme Nadia El Yousfi (PS), rapporteuse, demande au ministre de préciser, en ce qui concerne l'AB 33.08 – Subventions pour contrats communaux de Cohésion sociale –, les délais fixés pour la signature de ces contrats.

Mme El Yousfi souhaite, en outre, savoir ce qu'il en est de l'actualisation des critères socio-économiques prévus par le décret relatif à la cohésion sociale.

Enfin, se référant au débat budgétaire de l'an dernier, Mme El Yousfi interroge M. le ministre sur l'obligation faite aux communes de poursuivre leur subventionnement, obligation qui devait être objet de négociation.

Pour ce qui touche à l'AB 33.07 – Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale –, Mme El Yousfi souhaite savoir quels sont les projets concernés.

En réponse à la question de Mme Vyghen, M. le ministre Picqué estime que dans le cas de Bruxelles-Ville, la commune peut faire une proposition sur l'augmentation de l'enveloppe globale pour assurer la coordination et opérer ensuite la répartition entre les projets.

M. le ministre précise que tous les arrêtés ministériels sont pris si ce n'est celui relatif à la répartition entre communes.

En matière de transition entre les programmes, des moyens sont prévus pour les compensations destinées à éviter des licenciements, des ruptures d'action, etc. Mais cela n'exclut pas, ajoute le ministre, qu'en fonction des négociations et de l'observation des critères, il faille dans certains cas arrêter tel projet au terme de la période transitoire.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande à M. le ministre Picqué de confirmer éventuellement que les travailleurs de « Lire et Ecrire » ne bénéficient pas de l'accord du non-marchand et de rappeler pourquoi ils ne rentrent pas dans le champ d'application du décret relatif à la cohésion sociale.

M. le ministre Picqué confirme cet état de choses mais la question reste posée quant aux raisons de cette exclusion. Le ministre précise que la volonté première en faveur de l'extension de l'accord du non-marchand était d'en faire bénéficier le personnel des éducateurs de terrain. Il reste à déterminer de quelle commission « Lire et Ecrire » relève.

Mme la présidente et Mme Nathalie Gilson (MR) demandent à quoi correspond le montant de 100.00 € imputés à l'AB 61.36, au programme 5 – Infrastructures sociales.

M. le ministre précise que cette subvention est destinée à la Maison des Cultures, située rue de Belgrade et qui neces-

site une rénovation pour laquelle intervient aussi le fonds structurel européen, URBAN.

III. Division 22 – Aide aux personnes (Programmes 3 et 5 (*partim*))

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Ajustement 2005

Il est procédé à une augmentation de la dotation du SBFPH⁽²⁾ à hauteur de 1.180.000 €. Cette augmentation permettra de couvrir les avances nécessaires en 2005 aux centres de jour et d'hébergement. Ces avances ont en effet fortement évolué depuis la mise à jour du cadastre du personnel du secteur réalisée depuis juin 2005. Cela permettra, contrairement aux années antérieures, de réduire fortement l'écart entre les montants versés annuellement aux institutions et le coût réel de celle-ci.

Mme la ministre souhaite en effet améliorer sensiblement la politique de financement des services du secteur en réduisant au maximum les incertitudes relatives au calcul des avances et des soldes. L'objectif est d'arriver à une situation où les services perçoivent annuellement en avances et soldes environ 100 % de leur coût annuel réel. Cet objectif sera quasiment atteint en 2006. Stabiliser les moyens financiers et sécuriser les services sur ce point constitue un préalable indispensable à toute volonté de réforme ou de réorganisation qui serait destinée à améliorer l'efficacité globale du secteur.

En ce qui concerne les ETA, le montant prévu permettra de couvrir non seulement l'ensemble des avances 2005 mais également une partie du solde de 2002, sachant que les trois premiers trimestres 2004 ont déjà été ordonnancés en 2005.

Initial 2006

L'augmentation globale du budget du SBFPH² par rapport à l'initial 2005 s'élève à 8.128000 €. Ce montant est couvert essentiellement par une augmentation de la dotation au SBFPH de 7.993.000 €, soit une évolution de 8,7 %. Cette augmentation se ventilent, pour l'essentiel, comme suit :

1) ETA

+ 1.527.000 € dont 580.000 € d'indexation. Les soldes prévus, compte tenu de l'estimation actuelle des avances 2006,

(2) SBFPH : Service bruxellois francophone des Personnes handicapées (SGS Personnes handicapées).

sont le reste du solde de 2002, le dernier trimestre 2004 et les premier et deuxième trimestres 2005.

En matière d'emploi en ETA, différents chantiers sont ouverts :

- le maintien en ETA des travailleurs les plus faibles et des travailleurs vieillissants,
- l'accueil et la formation au travail des jeunes,
- la simplification administrative, notamment par une souplesse de gestion du quota,
- l'amélioration de la situation des travailleurs notamment au regard des autres régions du pays.

En ce qui concerne ce dernier point, Mme la ministre souligne un montant de 500.000 € destiné à couvrir le rattrapage sectoriel des accords non marchands 2000-2005, essentiellement l'augmentation des primes de fin d'année et la suppression du jour de carence. Cette avancée réjouit particulièrement la ministre compte tenu du retard accumulé par les ETA bruxelloises au regard de la situation des travailleurs en ETA wallonnes et flamandes.

Une réflexion doit également s'ouvrir sur l'articulation des ETA dans le cadre de la politique économique régionale, par exemple en matière d'accès aux aides à l'investissement ou de contrats de services passés par les ETA avec les entreprises ordinaires.

Par ailleurs, les pièges à l'emploi rencontrés par les personnes handicapées restent préoccupants. Il est primordial de les enrayer en offrant, par exemple, un différentiel de revenu suffisant pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés par la mise au travail. Il convient aussi de garantir que les personnes handicapées pourront recouvrer rapidement leurs allocations dès la fin de leur activité professionnelle et aux taux d'invalidité auxquels elles pouvaient prétendre avant leur arrivée sur le marché de l'emploi.

Ces éléments sont des leviers pour les dispositifs en vigueur. C'est la raison pour laquelle il sera rappelé en conférence interministérielle que ces constats et solutions qui semblent partagés ne doivent pas rester à l'état d'annonce. A ce niveau, une globalisation des moyens publics disponibles relatifs à l'emploi des personnes handicapées améliorerait grandement l'efficacité des différents dispositifs fédéraux ou des entités fédérées.

2) Centres de jour et d'hébergement

Une augmentation de 6.324.000 € dont 1.980.000 € d'indexation et 1.377.000 € de soldes, ce qui porte le montant de cet article à 72.346 €; le coût réel annuel à 100 % estimé par SAGA (système informatique calculant les subventions sur

base d'une mise à jour régulière du cadastre) sera dès lors bien couvert en 2006.

Une part très importante du budget du Service bruxellois francophone des personnes handicapées est octroyée aux centres de jour et d'hébergement afin qu'ils puissent, par un encadrement en personnel suffisant et des locaux adéquats, améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et surtout des plus dépendants. Cette année est celle de l'application quasi aboutie de la logique d'individualisation de l'encadrement des personnes handicapées accueillies dans les centres de jour et d'hébergement, réforme entamée lors de la législature précédente. Il faudra évaluer les effets de cette réforme au niveau des services comme à celui des personnes handicapées en particulier dans les centres de jour pour enfants scolarisés dont les missions relatives au soutien à l'intégration scolaire doivent être assumées de la façon la plus adéquate.

Une telle évaluation nécessitera l'élaboration d'outils de gestion administrative performants afin de garantir une offre de service de qualité et de bénéficier d'une vision claire des actions menées.

A cet égard, Mme la ministre souligne la nécessité impérieuse d'entamer une démarche centrée sur la qualité avec les services. En effet, les réglementations actuelles restent fortement axées sur le contrôle de normes minimales relatives à l'agrément et au subventionnement. Après une première phase de débat, Mme la ministre compte inviter et inciter les services à se lancer dans une dynamique, essentielle à ses yeux, d'auto-évaluation avec un accompagnement externe.

Il y aura lieu encore de voir comment l'offre de services pourra s'assouplir et donc se diversifier pour répondre au plus près aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

3) Diversification de l'offre de service

Le soutien renforcé au Tof Service, service de garde spécialisée à domicile, fait partie de cette diversification. Le montant qui lui est alloué, doublé en 2006, apparaît maintenant sur une ligne budgétaire spécifique et sort dès lors de la ligne budgétaire « initiatives ».

D'autre part, il est nécessaire d'adapter progressivement l'offre à la diversité des besoins : logements communautaires, résidences-services, appartements supervisés, places de court séjour, places de répit, places de crise. Toutes ces formules devront trouver une assise réglementaire qui leur fait défaut aujourd'hui.

Enfin, il faudra à l'avenir répondre encore davantage aux besoins des services d'accompagnement en matière de changement de catégorie attendu et/ou de reconnaissance de nouvelles missions en ce compris celles en matière d'organi-

sation de loisirs ou de logement accompagné et d'intégration scolaire. Ces services contribuent à postposer les entrées parfois trop rapides en institution ou les orientations automatiques vers les services spécialisés.

4) L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées

De nombreux besoins s'expriment dans le domaine des personnes handicapées. Leur relevé objectif est un exercice difficile. La collecte de données quantitatives et qualitatives sur les situations de handicap doit être réalisée.

L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement est chargé d'analyser l'offre existante et celle à développer jusqu'à envisager une nouvelle programmation de l'offre de services.

Cette année, afin de sortir l'Observatoire de la précarité et lui donner une assise réelle pour qu'il puisse efficacement réaliser sa mission, sera entamé un processus d'institutionnalisation et d'organisation. Cela permettra de développer la capacité d'action de l'Observatoire dans l'ensemble du champ des politiques d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées et favoriser les synergies fonctionnelles et budgétaires.

C'est avec l'apport de l'expertise de l'Observatoire que des priorités pourront être établies en termes de politique d'hébergement, d'accueil de jour et d'accompagnement et en termes d'offre alternative.

L'expression des demandes insatisfaites est de plus en plus forte. Une cellule « d'accueil », portail d'information et d'orientation, doit être chargée du suivi des demandes insatisfaites ou difficiles à satisfaire et de l'accompagnement individualisé des familles dans leurs démarches.

Concrètement, et parce qu'il y a absence d'outils et de connaissance approfondie de la qualité et de la quantité des demandes au sein de l'administration, il y a nécessité de réorganiser et de créer :

- une cellule de recherche de solutions pour les urgences.

Pour ce faire, une centralisation des données sur les places libérées doit exister. Cela demande une définition claire de l'urgence et la réalisation d'un outil informatique d'échanges de données rapides entre les centres et les SGS Personnes handicapées;

- une cellule « d'accueil » et portail d'information.

Une analyse de l'offre sera réalisée sur la base des projets pédagogiques de chaque centre agréé. Elle permettra de spécifier cette offre et d'orienter les demandes plus adéquatement.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Mme Céline Fremault (cdH) se réjouit de l'augmentation des moyens budgétaires destinés aux services d'accompagnement, à une meilleure intégration des personnes handicapées sur le marché de l'emploi ainsi qu'en faveur des centres de jour et d'hébergement.

A propos de la cellule d'accueil-portail d'information et d'orientation, Mme Fremault demande si cette cellule sera mise en place au sein de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et selon quelles modalités.

Mme Fremault souhaite, par ailleurs, savoir de combien de Tof Service (Budget du SGS Personnes handicapées, article 8.02.07 – *Dépenses en prestations collectives* – était créé antérieurement.

Tof Service permet d'effectuer des gardes à domicile pour enfants, adolescents ou adultes polyhandicapés.

Se référant toujours au budget SGS Personnes handicapées, Mme Fremault note que l'article 8.05.09 prévoit un montant de 35.000 € destinés à couvrir les frais bancaires. Comment peut-on justifier un montant aussi élevé ?

M. Willem Draps (MR) retient de la comparaison entre les diverses politiques menées en Commission communautaire française en termes de moyens budgétaires, que celle consacrée aux personnes handicapées ne constitue manifestement pas une priorité pour le gouvernement francophone bruxellois. Cette déduction lui paraît d'autant plus étonnante que la ministre en charge de l'aide aux personnes handicapées a aussi la compétence du budget de la Commission communautaire française.

Au vu de cette double compétence de Mme la ministre Huytebroeck, M. Draps déplore dans son chef un manque soit de combativité, soit d'intérêt pour le secteur des personnes handicapées.

Certes, le budget du programme 3 de la division 22 a augmenté de 8,58 %. Mais ce chiffre qui pourrait être perçu favorablement a néanmoins un effet trompeur. De toute manière, il est nettement en retrait par rapport aux 14,2 % d'augmentation vouée à la politique dite de cohésion sociale. Sachant que les besoins sont loin d'être satisfaits dans le secteur des personnes handicapées, comment peut-on admettre de refinancer le secteur de la cohésion sociale qui pêche par une carence flagrante de contrôle sérieux ? Même le Parlement n'a pas droit à la moindre transparence sur l'application du décret relatif à la cohésion sociale.

Dans la perspective de la poursuite de l'application des accords du non-marchand, M. Draps affirme que les risques de dérapage budgétaire sont énormes. Et il serait donc irresponsable de ne pas en prendre conscience.

M. Draps fait remarquer, à titre de comparaison entre les politiques menées en Commission communautaire française que le budget de la culture se voit « fardé » d'une augmentation de crédits de 15 % en un an. Comment dès lors se satisfaire d'une augmentation de 8,58 % des crédits alloués à la politique des personnes handicapées dont on ne peut contester l'importance sociale et pour lequel les besoins de refinancement sont dûment objectivés. En outre, il faut savoir, dit M. Draps, que la structure même du secteur est soumise à un contrôle d'inspection tel qu'il est permis d'objectiver de manière très précise comment fonctionnent les institutions de ce secteur.

Par exemple, augmenter le quota de travailleurs handicapés en ETA, élargir et conforter les missions des services d'accompagnement, créer de nouvelles places en centres de jour et d'hébergement pour adultes lourdement handicapés, dynamiser considérablement les aides à l'insertion professionnelle, devraient figurer parmi les besoins incontestables et il est facile d'en chiffrer l'incidence budgétaire.

M. Draps ne décèle aucune trace de la volonté de travailler en ce sens bien que ses remarques exprimées l'an dernier dénonçaient déjà semblable inertie et indécision, selon lui.

A propos des infrastructures tant publiques que privées pour personnes handicapées, M. Draps fait observer qu'entre 2004 et 2005, les crédits ont diminué de 28,6 % alors que des projets urgents étaient sur le point d'aboutir. Entre 2005 et 2006, c'est le statu quo alors que le total des crédits du programme 5 – Infrastructures sociales – augmente de 33,1 %. M. Draps en déduit une fois de plus que les priorités politiques sont ailleurs se référant à l'exposé général et plus précisément à l'AB 61.31 – Dotation au SGS Bâtiment – Personnes handicapées –, M. Draps fait remarquer que parmi les projets en cours, il n'est même plus question du centre HOPPA dont les promoteurs sont plongés dans une attente injustifiée. Qu'est-ce qui pourrait donc expliquer cette absence de mention, d'autant plus que ce projet HOPPA est tout près d'aboutir ?

En ce qui concerne les prestations individuelles dans le cadre de la dotation du SGS Personnes handicapées, M. Draps observe que les crédits n'augmentent que de 1 % – soit moins que l'inflation – par rapport au budget initial 2005. Il pose dès lors les questions de savoir comment augmentent les aides à l'intégration, les primes de tutorat, les stages de découverte, si l'on n'y réserve pas un minimum de moyens.

En conclusion, M. Draps considère que ce 1 % est une augmentation dérisoire, affligeante voire vexatoire pour les personnes handicapées susceptibles de pouvoir exercer une profession.

M. Draps estime, comme il le faisait déjà l'an dernier, que la gestion du secteur a tout d'une navigation au jugé sur la base d'acquis antérieurs. Un an d'expérience n'a rien changé, ce qui est vraiment de mauvaise augure pour l'avenir.

En ce qui concerne les prestations collectives, M. Draps dresse un constat identique : + 3 % pour les ETA et les services d'accompagnement. C'est du façadisme ! Et M. Draps de citer l'opinion de la Cour des Comptes qui dénonce l'insuffisance des crédits budgétaires en l'espèce.

L'augmentation de 9,5 % des crédits afférents à l'article 8.02.08 – Subventions aux centres de jour aux centres d'hébergement – est aussi un leurre, selon M. Draps. Ces 9,5 % représentent quelque 5 millions d'€.

Pour le reste, M. Draps dénonce l'opacité d'un budget sans ventilation entre les besoins découlant des accords du non-marchand et ceux dictés par la réforme entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Aucun chiffre sur le cadastre de l'emploi, centre par centre, aucune indication sur les prorogations du figeage des normes ni sur les éléments entraînant des surcoûts, aucune indication précise sur la liquidation des soldes susceptibles de grossir le volume de l'encours pour les années antérieures. Cette situation résulte-t-elle de l'absence de données claires ou de celle de la volonté politique à cet égard ? Indépendamment de la réponse que la ministre lui donnera, M. Draps regrette l'opacité qui empêche de pouvoir estimer si les besoins du secteur sont rencontrés.

En revanche, M. Draps se réjouit de la pérennisation des activités de Tof Service. Ces activités que M. Draps, alors ministre en charge de cette compétence, avait soutenues, répondent selon lui à un besoin réel et trop peu souvent pris en compte pour les familles des personnes handicapées.

Néanmoins, les crédits des prestations collectives servent à octroyer des subventions à des institutions agréées en vertu des arrêtés d'application du décret du 4 mars 1999 relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. En conséquence, M. Draps demande à Mme la ministre de préciser dans quel cadre réglementaire est envisagé l'agrément de Tof Service.

Quant à l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement, M. Draps fait remarquer que l'on ne trouve pas dans les documents budgétaires l'inscription budgétaire correspondant à la volonté affichée par Mme la ministre de sortir l'Observatoire de la précarité et d'en faire une structure de plus qui, pour M. Draps, n'est pas une réelle priorité.

M. Draps s'étonne enfin de la réduction drastique du montant de l'AB 12.01 (- 32,8 %). Comment donc l'expliquer alors que le taux de consommation des crédits a toujours été proche de 100 % et qu'il ne permettait même pas de répondre à tous les besoins exprimés par le SGS Personnes handicapées ou constaté par la Cour des Comptes et par les audits commandés à l'époque par le Collège. Un effort important a porté sur l'équipement informatique, outil indispensable pour gérer efficacement le secteur budgétairement le plus important de la Commission communautaire française.

M. Draps craint qu'une nouvelle enquête de la Cour des Comptes sur le SGS Personnes handicapées ne conclue à la

persistance de problèmes graves d'organisation, de coordination des tâches auxquels on avait tenté de remédier sous la législature précédente.

M. Draps énumère certains de ces problèmes : le cloisonnement des services, la rétention d'informations, la manipulation d'acteurs à des fins de pouvoir personnel. Il va de soi qu'ils ne peuvent être tolérés.

Dès lors, M. Draps demande à Mme la ministre si la réduction de 32,8 % du montant de cette AB 12.01 signifie que l'informatisation du SGS et toute autre procédure administrative actuelle concourent effectivement à une amélioration de la gestion du SGS Personnes handicapées.

A propos des recettes de celui-ci, M. Draps doute de la pertinence du montant inscrit à l'article 7.02.00 – Prestations collectives – au budget initial 2006 : les 1.103.752 € prévus constitueraient une augmentation de plus de 36 % par rapport au deuxième ajustement du budget 2005.

Cette question liée aux recettes du SGS Personnes handicapées amène aussi M. Draps à rappeler la latence du différend opposant la Commission communautaire française à la Région wallonne relatif à l'accord de coopération. Rien ne bouge mais l'on continue à spéculer sur la rentrée d'une recette estimée à l'article 7.04.00 à un million d'€. Pour M. Draps, cette recette est complètement fictive et il souligne que son avis est partagé par la Cour des Comptes en son rapport. En conclusion, M. Draps souhaite entendre de Mme la ministre ce qu'elle compte faire pour régler ce différend avec la Région wallonne. Faut-il sinon conclure que cet accord de coopération est définitivement enterré ?

Mme Michèle Carthé (PS) retient de manière générale l'augmentation des moyens mis à la disposition de ce secteur où existent d'énormes besoins.

Mme Carthé estime inopportun l'exercice de comparaison entre les divisions du budget de la Commission communautaire française auquel vient de se livrer M. Draps.

Les conclusions que ce dernier en tire ne reflètent pas le réel souci du gouvernement de travailler en toute collégialité, dans l'intérêt général. Le secteur des personnes handicapées doit faire face à de grands besoins mais les moyens sont limités. Elle concède dès lors à M. Draps la nécessité de faire preuve de rigueur dans l'utilisation des moyens budgétaires alloués. A cet égard, Mme Carthé demande à Mme la ministre de bien vouloir rappeler les conclusions de l'audit du SGS Personnes handicapées, réalisés sous la législature précédente, ainsi que les mesures prises pour y répondre.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) pense que malgré la situation catastrophique dont a hérité le gouvernement actuel, une avancée significative a été réalisée dans le secteur des personnes handicapées.

Par rapport à l'AB 12.02 – Contrat de maintenance évolutive du SGS Personnes handicapées – Mme Braeckman constate à la lecture des documents qu'un crédit de 117.000 € est destiné à l'amélioration des procédures de ce service. Elle s'interroge sur la signification concrète de cette justification.

Mme Braeckman relève que la Cour des Comptes a consacré son attention à la question des soldes du passé. Elle souhaite que soit annexée au rapport une liste de ces soldes avec mention des dates a quo.

Dans le même rapport de la Cour des Comptes, Mme Braeckman a noté qu'il y est fait état d'une sous-estimation sur laquelle elle attend un éclaircissement de Mme la ministre.

A l'endroit des articles 8.01.05 et 8.03.01 du budget du SGS Personnes handicapées, Mme Braeckman constate que ces crédits budgétaires sont liés à la place que peut prendre la personne handicapée dans la cité hors des structures subventionnées. Or, ces deux articles enregistrent une diminution qui appelle une explication qui, si elle ne peut être donnée aujourd'hui, peut-être annexée au rapport.

En ce qui concerne l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée, Mme Braeckman demande pourquoi cette structure n'est pas reprise soit par l'administration de la Commission communautaire française, soit par le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. Elle souhaite savoir à quoi vont servir les 100.000 € imputés à l'article 8.05.06 relatif à cet Observatoire.

Mme Braeckman aimerait aussi avoir un complément d'information sur le projet d'aide individualisée mentionné comme projet-pilote dans la déclaration gouvernementale.

Enfin, Mme Braeckman s'interroge sur le sort des ACS dans le secteur des personnes handicapées.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, présente au Parlement francophone bruxellois un budget qui, sans doute, ne suscite pas un optimisme délirant, mais n'en est pas moins en augmentation, malgré une situation financière de la Commission communautaire française extrêmement difficile.

Malgré les projections faites cette année en matière d'encadrement des personnes handicapées, il faut admettre que le maximum a été fait en faveur du budget du secteur.

La comparaison des moyens budgétaires attribués aux différents secteurs de la Commission communautaire française telle que s'y est livré M. Draps n'est pas nécessairement une base de réflexion pertinente. Le budget du secteur Personnes handicapées représente un tiers du budget global de la Commission communautaire française.

Mme la ministre pense que M. Draps a fait preuve de mauvaise foi tant ses propos comportent d'exagération. Elle

voudrait que la commission retienne que des imprévus ont eu une répercussion importante sur l'élaboration du budget. Ainsi, les 500.000 € prévus pour les ETA ont permis de pallier une distorsion existant par rapport aux autres régions dans l'application des accords du non-marchand.

Mme la ministre reconnaît toutefois que les calculs sur l'encadrement individuel finalisés en juillet ont bouleversé les prévisions communément admises.

Par ailleurs, l'amélioration de la gestion d'un secteur ne se limite pas à la seule gouvernance budgétaire. La politique d'aide aux personnes handicapées ne peut se construire sans une réflexion à mener en concertation avec les acteurs de cette politique. L'amélioration souhaitée doit aussi se concrétiser par une qualité d'accueil, par une simplification de certaines procédures, par une meilleure information, par des choix raisonnés sur les actions à entreprendre.

Mme la ministre insiste sur le fait que pour la première fois en 2006, les services vont recevoir annuellement en avances et soldes 100 % de leurs coûts annuels réels.

En réponse à Mme Fremault, Mme la ministre Huytebroeck indique que la cellule d'accueil sera créée au sein du SGS Personnes handicapées.

L'augmentation des frais bancaires est liée aux intérêts débiteurs à payer par le SGS Personnes handicapées en raison des périodes de l'année où le compte de trésorerie sera vraisemblablement en négatif.

Au sujet des questions de M. Draps relatives aux infrastructures, Mme la ministre l'invite à constater que les postes relevant du secteur sont en augmentation.

M. Willem Draps (MR) objecte que la ministre semble présumer que le compte du SGS sera en négatif dans une mesure beaucoup plus importante qu'au cours de l'exercice 2005.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, répond que cette augmentation des frais bancaires n'est pas à exclure et qu'elle justifie l'augmentation du crédit budgétaire.

M. Willem Draps (MR), en réplique, suppose que la ministre envisage de ne pas liquider la dotation comme par le passé et de mettre la trésorerie du SGS Personnes handicapées dans une situation difficile justifiant cette augmentation du crédit. M. Draps se refuse à croire que cette façon de faire relève d'une bonne gestion.

En ce qui concerne le Tof Service (article 8.02.07), Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, confirme que la croissance des demandes qui lui sont faites oblige à prévoir un crédit sensiblement plus élevé que les années précédentes.

A propos d'Estrada et de Condorcet (Programme 5 – Infrastructures sociales, AB 61.31), Mme la ministre rappelle que ces dossiers ont connu un long cheminement faute de coordination suffisante entre les différentes parties prenantes. Pour HOPPA, les premiers engagements pourraient être réalisés en 2007. Mme la ministre rappelle à M. Draps que ce dossier a été introduit en 1997 et qu'il nécessitait une sortie d'indivision qui n'était toujours pas réalisée en 2004 quand Mme Huytebroeck a succédé à M. Draps. Finalement, la clôture de ce dossier est proche.

A la question sur l'évolution des recettes relevant des prestations collectives, Mme la ministre précise que le montant inscrit correspond à l'estimation de l'administration en matière de récupération de subventions trop perçues par les institutions.

Sur l'accord de coopération avec la Région wallonne, Mme la ministre a fait inscrire ce crédit, preuve qu'elle ne désespère pas de récupérer ce solde. Elle a d'ailleurs demandé à avoir une rencontre avec la Région wallonne et la Communauté française. En outre, elle a réclamé la mise en place du Comité de concertation des politiques sociales et de santé entre la Région wallonne, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale.

D'ailleurs, dans les secteurs sociaux, des synergies peuvent être trouvées avec la Région wallonne et la Communauté française, avec l'enseignement spécial, avec le secteur du logement. Mme la ministre mise aussi sur des politiques mieux décloisonnées.

L'institutionnalisation de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap résulte d'une volonté du Conseil consultatif. Ce n'est donc pas une nouvelle structure. Elle offre une expertise et un encadrement pour un travail plus efficace. Les crédits budgétaires correspondants sont destinés à assurer son encadrement scientifique et pour diverses études externalisées et coordonnées par l'Observatoire.

A la question de Mme Braeckman sur le « budget d'assistance personnalisée », Mme la ministre a rencontré le mouvement Via tout récemment. Ce concept s'est déjà concrétisé en Région flamande et une expérience-pilote a été lancée en Région wallonne. Si ce budget d'assistance personnalisée devait se réaliser en Commission communautaire française, il le serait sous la forme d'initiative. En outre, un avis a été demandé au Conseil consultatif sur la façon de le mettre en œuvre.

En réponse à Mme Braeckman, sur l'amélioration des procédures, Mme la ministre précise qu'il s'agit principalement d'améliorer les échanges d'informations entre le SGS Personnes handicapées et les différents centres et services dans un but de simplification administrative.

Quant à la remarque faite par la Cour des Comptes sur la sous-estimation du budget des centres de jour et d'hébergement, Mme la ministre attribue le point de vue de la Cour des

Comptes au fait que la Cour estime les montants d'avances nécessaires en centres de jour et d'hébergement sur la base d'une occupation des normes d'encadrement à 100 %. Or, ajoute Mme la ministre, cette norme d'occupation est stabilisée à 94 % depuis fin 2004.

Au sujet de l'audit du SGS Personnes handicapées, de la gestion des dossiers et du fonctionnement de ce service, Mme la ministre admet que ce service ne travaille sans doute pas de la manière la plus optimale qui soit.

L'audit commandé par M. Draps quand il était ministre – audit qui avait coûté assez cher –, n'avait pas encore produit de changements significatifs quand Mme la ministre a pris ses fonctions. Néanmoins, Mme la ministre est consciente qu'il reste encore beaucoup à faire et que la réorganisation du service nécessite une réflexion.

A propos de l'informatisation, Mme la ministre indique que les crédits budgétaires prévus correspondent à des besoins réels. Elle précise toutefois que cette année a vu la mise en activité du système informatique SAGA.

Les soldes des ETA seront payés d'ici fin 2006 sur la base du budget actuellement disponible : les soldes de 2002, le dernier trimestre 2004 ainsi que les premier et deuxième trimestres 2005. L'ensemble des avances mensuelles est prévu ainsi que le montant nécessaire pour l'amélioration du sort des travailleurs (500.000 €).

Mme Carine Vyghen (PS) demande à Mme la ministre si le montant de 420.000 € repris à l'article 8.03.01 se rapporte à des initiatives pour l'année 2005 étant donné que l'on peut encore rentrer de nouveaux projets tel, par exemple, celui de l'accueil d'enfants malentendants dans les crèches.

En outre, Mme Vyghen fait remarquer qu'en matière d'initiatives, il existe peu de choses pour les enfants sourds moyens de moins de 16 ans. Si ces derniers veulent apprendre la langue des signes, ils doivent attendre d'avoir cet âge pour acquérir ce langage dans l'enseignement de promotion sociale.

Par rapport à l'article 8.05.05, Mme Vyghen demande si Mme la ministre envisage de faire une information auprès des services publics dont les services communaux et les paracommunaux, centrée sur les possibilités de communication par les malentendants à savoir développer le fax-internet.

En ce qui concerne l'Observatoire (article 8.05.06), Mme Vyghen demande si les deux postes pour universitaires seront intégrés dans l'administration ou s'ils seront considérés comme vacataires.

M. Willem Draps (MR), réagissant aux reproches qui lui ont été faits pour avoir présenté des comparaisons entre secteurs, déplore qu'il n'y ait pas eu un refinancement fondamental de la Commission communautaire française, moyennant une renégociation avec les membres néerlandophones

du gouvernement bruxellois, sachant que la Communauté française ne fait preuve d'aucune sollicitude à cet égard. M. Draps pense que prochainement, sans refinancement, la Commission communautaire française sera obligée de faire des choix selon les priorités les plus criantes. Et c'est là, dit M. Draps, qu'il est pertinent de faire ces comparaisons dans cette perspective. En effet, le secteur des personnes handicapées doit constituer une de ces priorités majeures. Car, il est vrai que d'autres politiques ne présentent pas le même degré de prégnance et peuvent, si besoin, être reprises par un autre niveau de pouvoir.

A propos des 35.000 € destinés à couvrir des frais bancaires (Budget du SGS Personnes handicapées, article 8.05.09), M. Draps estime qu'en s'attendant à un découvert bancaire important, la ministre apporte donc la preuve que les crédits budgétaires sont insuffisants. Ou bien Mme la ministre sait dès à présent que les crédits de la dotation du SGS Personnes handicapées sont insuffisants et conduisent le SGS à une situation de trésorerie négative – ce qui n'a jamais été le cas dans le passé – ou bien Mme la ministre a pris le parti de ne pas liquider dans les temps la dotation prévue. Pour M. Draps, la réponse donnée par Mme la ministre Huytebroeck à la question de Mme Fremault a de quoi inquiéter.

En ce qui concerne l'HOPPA, M. Draps reconnaît que ce dossier a traîné pendant fort longtemps en raison d'une difficile sortie d'indivision avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Le terrain dont il est question dans ce dossier ayant appartenu à l'ancienne Province de Brabant se trouvait dans un secteur d'enseignement bicommunautaire. M. Draps ajoute qu'un accord avait été trouvé au cours de la précédente législature. Dès lors, pourquoi a-t-il fallu attendre tant de temps avant de pouvoir mettre ce terrain à la disposition de l'HOPPA, demande M. Draps, d'autant qu'il n'y aura pas d'inscription budgétaire avant 2007.

Revenant à l'accord de coopération avec la Région wallonne, M. Draps demande à Mme la ministre si elle a encore aujourd'hui la conviction de pouvoir faire revivre cet accord après tant d'années d'impossibilité de communiquer avec les homologues wallons. M. Draps rappelle que la non-exécution de cet accord est une entrave à la libre circulation des personnes handicapées au sein de toutes les institutions de Wallonie et de Bruxelles.

A propos de l'audit commandé en vue de remédier aux problèmes de gestion du SGS Personnes handicapées, M. Draps rappelle qu'on a même dû demander au bureau d'audit de réaliser des tâches dont cette administration était incapable de s'acquitter. Or, aujourd'hui le système informatique du SGS ne fonctionne pas encore correctement comme en attestent les rapports du contrôleur de gestion, dont la fonction était recommandée par le bureau d'audit. A cet égard, M. Draps demande à Mme la ministre si ces rapports lui sont transmis. Car, finalement, dit M. Draps, on est encore loin d'avoir atteint dans cette administration un stade de bonne gouvernance et de fiabilité en matière de prévision. M. Draps conclut que dans le poste le plus important du budget de la Politique d'aide

aux personnes handicapées, la mauvaise analyse, la mauvaise capacité prévisionnelle du service à gestion séparée aboutissent à une réelle opacité sur le secteur.

Mme Nathalie Gilson (MR) confirme cette conclusion de M. Draps et elle fonde plus spécifiquement son jugement sur le manque de lisibilité du budget du SGS Personnes handicapées. Nombre d'articles font l'objet du même commentaire passe-partout sans que l'on puisse se rendre compte de ce à quoi servent les crédits.

En ce qui concerne l'article 8.01.06 – *Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial* –, le crédit de 186.000 € permet d'accueillir vingt jeunes mais ne s'adresse qu'à des personnes handicapées de plus de 21 ans ne trouvant de place en centres de jour ou en ETA. Mme Gilson s'étonne de cette limitation d'âge dans la mesure où les élèves de l'enseignement spécial ont généralement moins de 21 ans. La question est donc de savoir comment de jeunes adultes d'au moins 21 ans pourraient s'intégrer dans ce type d'enseignement.

Mme Gilson souhaite aussi savoir pourquoi la capacité d'accueil est limitée à vingt places et combien de personnes ont pu en bénéficier en 2005.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) interroge la ministre sur la possibilité de subventionner la garde de patients souffrants des maladies d'Huntington et d'Alzheimer afin de permettre à leurs proches de poursuivre notamment leurs activités professionnelles, source de leurs revenus.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, répond à M. Draps qu'au cours de l'année écoulée, elle n'a reçu aucun rapport du contrôleur de gestion relatif au fonctionnement du SGS Personnes handicapées. Par ailleurs, l'agent recruté à ce poste a été statutarisé dans l'administration et il faudra pourvoir à son remplacement.

En ce qui concerne la question de Mme Braeckman sur les ACS, Mme la ministre répond que 500.000 € sont prévus dans les crédits de M. Cereixe pour un début de rattrapage.

Concernant la question de Mme Vyghen sur les initiatives, les dossiers pour 2005 sont clôturés. Pour 2006, la priorité sera donnée aux projets qui offrent un service de type général, c'est-à-dire aider l'accès aux services existants ouverts à tous et ensuite aux projets plus spécifiques, sous réserve de pouvoir encore disposer de moyens budgétaires.

En réponse à l'autre question de Mme Vyghen sur la campagne d'information vers les services publics, la ministre s'est déjà adressée aux services généraux dans différentes communes.

Quant à la situation des deux experts travaillant pour l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des person-

nes handicapées, Mme la ministre répond que ce ne sont pas des fonctionnaires.

A la réflexion de M. Draps sur la nécessité de définir des priorités, Mme la ministre répond qu'elle n'entend pas se lancer dans des comparaisons entre secteurs finalement indispensables car en Commission communautaire française, il y a réellement des carences dans tous les secteurs.

La recherche de solutions pour nombre de problèmes liés aux politiques sociales nécessiterait une approche globale concertée avec la Communauté française et la Région wallonne.

Lorsque M. Draps dit que, ministre, il a cherché à décloisonner, Mme Huytebroeck répond qu'elle n'en est pas absolument convaincue. D'ailleurs, ajoute-t-elle, M. Gosuin, la veille, en commission du Budget, a dit que jusqu'à présent l'option avait été plutôt l'étanchéité et le repli sur soi entre les différents niveaux de pouvoir.

M. Willem Draps (MR) objecte que si cette concertation n'a pas été possible jusqu'ici, elle ne le sera pas davantage plus tard.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, reconnaît que le fonctionnement du SGS Personnes handicapées n'est pas encore tout à fait satisfaisant mais souligne qu'en insistant la ministre et ses collaborateurs ont cependant obtenu en juillet les données souhaitées à force d'insistances certes. Cette administration doit faire l'objet d'une réorganisation, c'est une évidence.

A la remarque faite par Mme Gilson sur le libellé redondant et peu disert de plusieurs articles du budget du SGS Personnes handicapées, Mme la ministre répond qu'un document budgétaire n'est pas un rapport d'activités; il reste une synthèse et ne peut s'étendre aux tréfonds du micro-détail. Pour une information plus fouillée, il est toujours loisible aux députés de poser des questions orales ou écrites.

En ce qui concerne la limite d'âge imposée aux vingt jeunes adultes handicapés susceptibles d'être intégrés dans les structures de l'enseignement spécial, Mme la ministre reconnaît qu'une erreur d'écriture a été commise. Il faut lire qu'aux termes de la convention passée avec la Communauté française, des personnes handicapées âgées de 18 à 21 ans peuvent bénéficier de cette possibilité de rejoindre l'enseignement spécial. Ils étaient quatorze en 2005.

A l'adresse de Mme Rousseaux, Mme la ministre précise qu'en ce qui concerne l'aide aux patients Alzheimer, la compétence en revient à M. Cereixe, ministre en charge de la Santé. Cette année la Commission communautaire française a agréé l'association « Le Baluchon ».

En revanche, le cas des patients Huntington rentre bien dans le champ de la politique des personnes handicapées et relève plus précisément des activités de Tof Service.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande si, dans ce cas, Mme la ministre a prévu des crédits budgétaires suffisants.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, répond que les subventions à Tof Service ont été doublées.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite savoir si les enveloppes budgétaires ont été faites par type de handicap.

La réponse de la ministre est négative.

IV. Avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le budget de la Commission communautaire française en ce qui concerne la division 22, programme 1, 2, 3, 4, et 5 du projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustements du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005 et en ce qui concerne la division 22, programme 1, 2, 3, 4 et 5 du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2006, et en propose l'adoption par 7 voix pour et 4 contre.

V. Approbation du rapport

A l'unanimité, il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapporteur.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI

La Présidente,

Souad RAZZOUK

VI. Annexes**Annexe 1****Programme 4 – Famille**

Services d'aide à domicile (AB 33.12)	Subventions 2004
	Montants en €
Centre familial de Bruxelles	5.984.252,98
Service d'Aide aux familles de Schaerbeek	1.475.334,75
Maison de la Famille de Saint Josse	519.199,55
Aide familiale – Région bruxelloise	3.944.907,95
CSAD	7.221.844,77
Service d'Aide aux familles de Koekelberg	317.241,00
Vivre chez soi	717.625,23
Total	20.180.406,23

Annexe 2

Liste de toutes les associations subventionnées dans le cadre des programmes 1 – Action sociale et 4 – Famille

Associations	Montants 2005
Crédit	855.000
30+30	-3.100
Abracadabus	-5.000
Aiguillages	-8.200
AMA	-35.000
Amicale des pensionnés de Molenbeek-Saint-Jean	-2.500
ARLAC	-250
Article 27	-5.000
Bruxelles laïque	-4.000
CASU	-130.000
CBCS (revus BIS)	-35.000
CBCS (Atlas)	-4.000
Centres de formation (conventions)	-8.805
CEMO (Espace enfance)	-40.600
CEOS	-39.000
Ciné culture	-22.500
CPVCF	-22.300
Compagnons dépanneurs	-4.700
Dune	-10.000
Ecoculture	-5.000
Entr'aide des Marolles	-8.000
Equipes populaires	-2.000
Espace Rencontre Bruxelles	-6.200
Ex-AEQUO	-3.100
Ex-AEQUO	-1.000
Fédération des Centres de Service Social FCSS	-35.000
Fédération des Centres de Service Social FCSS	-6.200
FEDA	-3.100
FIS (Seniors)	-2.600

Associations	Montants 2005
FIS (RALLYE)	-3.000
FLCPF (Fédération laïque des centres de planning familial)	-25.550
Femmes Prévoyantes Socialistes	-1.000
Forum de lutte contre la pauvreté	-13.600
Forum de lutte contre la pauvreté	-4.000
Fédération socialiste des pensionnés	-3.100
GACEPHA (info planning)	-6.100
GREPA (médiation de dettes)	-18.200
La Ruelle	-5.000
La Ruelle	-4.000
La Source	-3.000
Le Cairn	-55.000
Librex	-3.000
Maison de la Famille de Saint-Gilles	-15.000
Maison de la Famille Saint-Josse rue de la Poste	-26.000
MEDES	-2.440
Mobbing Secours	-6.200
Mouvement du Nid	-6.000
Œuvre de l'Hospitalité – Home du Pré (transfert)	-23.000
Promofor	-32.500
Région Ville en santé	-3.200
Service laïque de parrainage	-22.300
SAMPA – Denoël	-6.200
SMES	-28.000
SOS VIOL	-43.200
Synergy Event	-6.200
Turkish Lady Club	-3.000

Annexe 3

Liste des maisons d'accueil (AB 33.06)

Montant des subsides 2004 (dernière année complète connue à ce jour)

Association	Adresse	CP	Ville	- SUBSIDE 2004
Home Baudouin	Rue de la Violette, 24	1000	BRUXELLES	- 632.594,63 €
La Source d'Espoir	Rue de la Senne, 78	1000	BRUXELLES	- 446.832,84 €
Home Victor du Pré	Rue des Charpentiers, 5	1000	BRUXELLES	- 822.751,98 €
L'Armée du Salut – Foyer Georges Motte	Boulevard d'Ypres, 24	1000	BRUXELLES	- 569.062,25 €
Les Trois Pommiers	Avenue des Casernes, 41b/14	1040	BRUXELLES	- 397.124,43 €
Les Petits Riens	Rue du Prévôt, 30-32	1050	BRUXELLES	- 813.853,48 €
Chèvrefeuille	Rue Lesbroussart, 104-106	1050	BRUXELLES	- 518.757,36 €
Centre de prévention des violences conjugales et familiales	Rue Blanche, 29	1060	BRUXELLES	- 345.679,63 €
L'Îlot (Locquenghien et Charleroi)	Rue de l'Hôtel des Monnaies, 104	1060	BRUXELLES	- 293.716,08 € et 388.656,36 €
Accueil Montfort	Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 18	1090	BRUXELLES	- 349.103,86 €
Le Chant d'Oiseau	Avenue du Chant d'Oiseau, 42	1150	BRUXELLES	- 325.279,63 €
La Maison de la Mère et de l'Enfant	Chaussée de Drogenbos, 223-225	1180	BRUXELLES	- 458.448,43 €
Maison Rue Verte	Rue Verte, 42-44	1210	BRUXELLES	- 389.839,71€

Liste des « Fédérations » ayant sollicité une subvention en 2005 (35.000 € sur base annuelle)

AMA : Association des maisons d'Accueil

FCSS : Fédération des centres de services sociaux

FLCPF : Fédération laïque des centres de planning familial

Annexe 4

Centres d'accueil de jour pour personnes âgées (AB 33.14)

Association	Adresse	Code	Ville
Versailles Seniors	Rue de la Tour Japonnaise, 13	1120	BRUXELLES
Atoll	Square Docteur Jean Joly, 2	1040	BRUXELLES
Aegidium	Parvis de Saint Gilles	1060	BRUXELLES

Les deux « anciens » centres sont Aegidium et Malibran.

Le centre « Malibran » est devenu un centre de soins de jour en 2004 et relève désormais du secteur de la santé.

Annexe 5

Programme 2 – Cohabitation des communautés locales

AB 12.02 – Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation. Listes des études réalisées en 2005 avec le coût de chacune d'elles.

– Aucune étude n'a été réalisée en 2005

Annexe 6

Programme 2 – Cohabitation des communautés locales

AB 33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale. Liste des projets concernés, commune par commune, avec les montants y afférents pour l'année 2006.

- Subvention Plan Alpha – a.s.b.l. « Lire et Ecrire » : 750.000 €.
- Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés – Subventions aux associations : 90.000 €.
- En partenariat avec l'autorité fédérale, participation à la mise en oeuvre d'un projet-pilote de formation au droit international privé destiné aux travailleurs sociaux : 15.000 €.

Annexe 7**Programme 2 – Cohabitation des communautés locales**

AB 33.09 – Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale. Liste des postes ou projets concernés, commune par commune, avec les montants y afférents. En outre, une note sur l'état d'avancement de la fusion des anciens programmes « Cohabitation des communautés locales », « Insertion sociale », « Eté-Jeunes » et sur l'actualisation des critères socio-économiques servant de fondement à la répartition des moyens budgétaires entre communes éligibles.

– La liste des projets concernés par la subvention transitoire ne pourra être communiquée qu'après l'approbation des contrats communaux de Cohésion Sociale par le Collège de la Commission communautaire française.

– Etat, commune par commune, de la fusion des anciens programmes « Cohabitation des communautés locales », « Insertion Sociale » et « Eté-Jeunes ».

Anderlecht :	486.750€
Auderghem :	42.894€
Bruxelles-Ville :	751.675€
Etterbeek :	183.565€
Evere :	43.475€
Forest :	429.033€
Ixelles :	325.917€
Jette :	114.158€
Koekelberg :	187.182€
Molenbeek :	593.507€
Saint-Gilles :	601.641€
Saint-Josse :	498.695€
Schaerbeek :	900.290€

– L'actualisation des critères socio-économiques doit encore faire l'objet d'une délibération du Collège de la Commission communautaire française.

Annexe 8

Liste des soldes du passé

Programme 3 – Personnes handicapées

Budget du service à gestion séparée « Personnes handicapées »

- 8.02.05 : les soldes prévus sont : premier et deuxième trimestres 2002, les quatre trimestres 2004, le premier trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2005 (total estimé à 700.000 €)
- 8.02.03 : un montant est prévu pour couvrir une partie des soldes de 2001 à 2005. Toutefois, les décomptes ne sont pas clôturés et donc il n'est pas possible de les connaître à ce jour.

Annexe 9

Programme 3 – Personnes handicapées

Budget du service à gestion séparée « Personnes handicapées »

Diminution des crédits afférents aux articles 8.01.05 et 8.03.01 du budget du SGS Personnes handicapées :

Concernant le 8.01.05, les décisions 2006 seront prises en fonction du montant budgétisé.

Concernant le 8.03.01, le montant prévu tient compte de la sortie des montants annoncés dans les articles 8.02.07 et 8.05.06.

